

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



**CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau)**

**Eau Potable**

**2023**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

## Table des matières

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
<b>LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>6</b>
<b>COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE</b> .....	<b>7</b>
<b>LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>8</b>
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>11</b>
<b>LA VIE DE VOTRE CONTRAT</b> .....	<b>12</b>
Les avenants du contrat .....	12
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>13</b>
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES .....	14
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT.....	14
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE .....	15
AGIR POUR L'EAU, DES SOLUTIONS ET INNOVATIONS.....	16
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	18
<b>LES REPRESENTANTS DU CONTRAT</b> .....	<b>19</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>20</b>
<b>VOTRE PATRIMOINE</b> .....	<b>21</b>
<b>LE RESEAU</b> .....	<b>21</b>
Répartition des canalisations par matériaux : .....	21
Répartition des canalisations par diamètre : .....	21
<b>LES COMPTEURS</b> .....	<b>22</b>
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>23</b>
<b>VOS BRANCHEMENTS</b> .....	<b>24</b>
<b>LES VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES HORS VENTE EN GROS (VEG)</b> .....	<b>24</b>
<b>LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES</b> .....	<b>25</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>26</b>
<b>LA SYNTHESE DES VOLUMES</b> .....	<b>27</b>
<b>L'EVOLUTION DES VOLUMES</b> .....	<b>27</b>
<b>LA CAPACITE DE STOCKAGE</b> .....	<b>27</b>
<b>LES RENDEMENTS DU RESEAU</b> .....	<b>27</b>
<b>L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)</b> .....	<b>28</b>
<b>L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)</b> .....	<b>28</b>
<b>L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)</b> .....	<b>28</b>
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	28
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>29</b>
<b>SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2023</b> .....	<b>30</b>
<b>SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2023</b> .....	<b>30</b>
<b>DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION</b> .....	<b>31</b>
<b>DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>31</b>
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>32</b>
<b>LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007</b> .....	<b>33</b>
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>36</b>
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION</b> .....	<b>37</b>

Bilan des interventions d'exploitations .....	37
Source de pertes dans les réseaux d'eau :.....	37
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....</b>	<b>38</b>
Répartition des interventions de maintenance selon leur type .....	38
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.....	38
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>39</b>
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>40</b>
SUR LES INSTALLATIONS : .....	40
SUR LE RESEAU : .....	42
<b>LE CARE.....</b>	<b>50</b>
<b>LE CARE.....</b>	<b>51</b>
<b>METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>52</b>
<b>12.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
<b>ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....</b>	<b>56</b>
<b>Attestation Dommages aux Biens.....</b>	<b>56</b>
<b>Responsabilité civile .....</b>	<b>57</b>
<b>Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....</b>	<b>58</b>
<b>Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....</b>	<b>62</b>
<b>Attestation Tous risques chantiers.....</b>	<b>63</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>64</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	65
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes.....	65
Les installations de production.....	65
Les ouvrages de stockage .....	65
Installations de surpression.....	66
<b>LE RESEAU.....</b>	<b>67</b>
<b>LES COMPTEURS.....</b>	<b>69</b>
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>70</b>
<b>LA GESTION CLIENTELE.....</b>	<b>71</b>
Les branchements par commune : .....	71
Les clients par commune : .....	71
Les volumes consommés comptabilisés par commune : .....	72
Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG) .....	73
Les consommations par tranche.....	73
<b>LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>.....</b>	<b>76</b>
<b>NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup> .....</b>	<b>80</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	<b>88</b>
<b>LES VOLUMES D'EAU.....</b>	<b>89</b>
Synthèse des volumes sur l'année calendaire .....	89
Volumes mensuels en (m <sup>3</sup> ) sur 5 années consécutives .....	89
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice.....	89
Les volumes prélevés mensuels par ressource.....	90
Les volumes produits mensuels par ressource.....	91
<b>LES INDICATEURS .....</b>	<b>92</b>
Le Rendement IDM (Indicateur du maire).....	92
Le Rendement Primaire .....	92
L'Indice Linéaire de Pertes.....	93
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés .....	93

L'Indice Linéaire de Consommation .....	94
CONSUMMATION D'ENERGIE .....	94
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE .....</b>	<b>95</b>
<b>L'EAU BRUTE .....</b>	<b>96</b>
Synthèse des analyses sur l'eau brute .....	96
<b>L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....</b>	<b>96</b>
Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution .....	96
Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution .....	96
<b>L'EAU DISTRIBUEE .....</b>	<b>96</b>
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée.....	96
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>97</b>
<b>LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :...</b>	<b>98</b>
<b>DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....</b>	<b>101</b>
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	<b>102</b>
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....</b>	<b>103</b>
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....</b>	<b>108</b>
<b>LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>112</b>
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>116</b>
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT : .....	142
<b>LE GLOSSAIRE.....</b>	<b>143</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>148</b>

## EDITORIAL



Monsieur le Président,

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service de l'Eau Potable et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques etc...

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'Eau Potable pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

**Patrick Blethon**

**Président Exécutif de Saur**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



**5** ouvrages de prélèvement

**2** stations de production



**1 353 536 m<sup>3</sup>** produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

**0 m<sup>3</sup>** importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

**0 m<sup>3</sup>** exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours



**16** ouvrages de stockage, soit **8 825 m<sup>3</sup>** de stockage

**1 353 536 m<sup>3</sup>** distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours



**13** stations de surpression

**182,766 kml** de réseau

**7 405** branchements dont **133** neufs



**24** fuites sur conduites réparées

**32** fuites sur branchements réparées



**100%** des analyses ARS bactériologiques conformes

**100%** des analyses ARS physico-chimiques conformes



**69,85%** de rendement de réseau

**6,12 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire de perte

**14,17 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire de consommation

**6,93 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire des volumes non comptés



**891 294 m<sup>3</sup>** consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,54€ TTC/m<sup>3</sup>** Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2022	2023	Evolution N/N-1
Volumes produits sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 501 945	1 353 536	-9,88%
Volumes importés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m <sup>3</sup> )	0	0	-
Volumes exportés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m <sup>3</sup> )	0	0	-
Volumes distribués sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 501 945	1 353 536	-9,88%
Volumes consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours (m <sup>3</sup> )	937 132	891 294	-4,89%

Patrimoine	2022	2023	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	182,015	182,766	0,41%
Nombre de branchements	7285	7405	1,6%

Indices clés	2022	2023	Evolution N/N-1
Rendement de réseau (%)	66,72%	69,85%	4,69%
Indice Linéaire de Consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	15,08	14,17	-6,05%
Indice Linéaire de Perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	7,52	6,12	-18,68%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	8,5	6,93	-18,49%

Qualité de l'eau (ARS)	2022	2023	Evolution N/N-1
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%

Interventions	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	12	24	100%
Nombre de fuites sur branchements réparées	43	32	-25,58%

Prix de l'eau	2022	2023	Evolution N/N-1
Prix de l'eau au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC / m <sup>3</sup> )	2,32	2,54	9,2%

**Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.**



## LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE

### LAUDUN L'ARDOISE :

- Le 12 avril : suite à la coupure d'eau sur Laudun pour pose de pi nous avons été obligés de renouveler une vanne en DN 100 voir sur photos. Voici quelques photos du chantier.



- Le 5/12/2023 : Nous avons réparé une grosse fuite rue Marcel PAGNOL, voici quelques photos du chantier :



- Le 27/4/2023 : Nous avons réparé une fuite hier sur Laudun rt de Lascours, en voici quelques photos :



- Le 25/4/2023 : Réparation d'une fuite sur conduite rue Voltaire sur Laudun, en voici quelques photos :



- Le 15/9/2023 : Nous avons réparé une casse conduite rue Émile pouytes à Laudun en urgence , travail demi chaussé profondeur 80 cm pvc 160 normalement. Travaux sur la soirée, voici quelques photos du chantier :

Fissure sur emboitement .....



#### LE PIN :

- Le 21/07/2023 : la toiture dangereuse et menaçante de s'effondrer a été évacuée et un maçon a refait cette toiture :



#### SAINT VICTOR LA COSTE :

- Le 11/12/2023 : nous avons procédé au remplacement d'une vanne sur la route de Saint Laurent des Arbres.

Voici quelques photos du chantier :



- Le 10/6/2023 : Après de longs mois de recherche, de pose d'enregistreurs de pressions, de sondages, de pose de vannes de secto, de test PI, etc... L'équipe menée par Dominique WILD a enfin trouvé l'origine du problème récurrent sur St Victor la COSTE.

Voici quelques photos du dernier chantier, celles-ci parlent d'elles même, (bouchons de tartre/calcaire) :



#### TRESQUES :

- Le 15/5/2023 : Pose d'un PI neuf rue de la forge ; barrière + dalle + caniveau bétonné :



- Le 27/4/2023 : Renouvellement d'un PI devant Point P route de Bagnols sur Ceze :



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

### Les avenants du contrat

*Avenant N°1*

*Modification des conditions économiques du renouvellement  
40 b Prolongation durée contrat avec investissement*

*Date d'effet : 14/11/2019*



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW



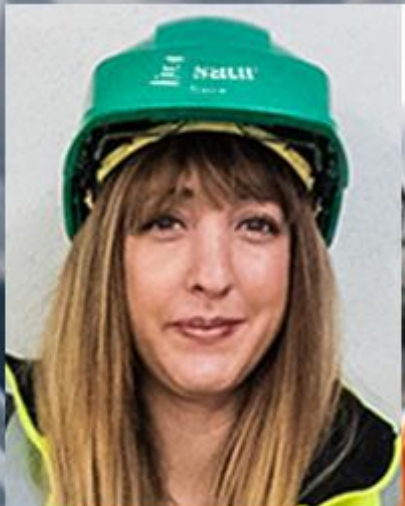
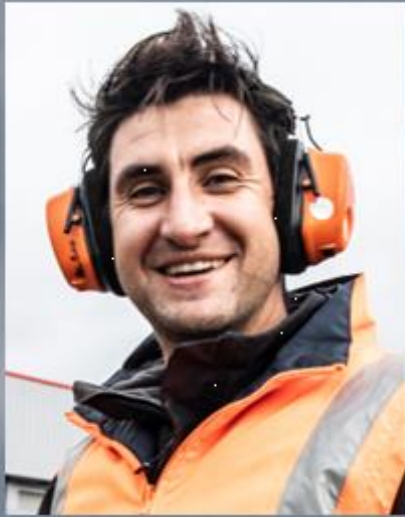
# Saur

# mission water



## PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



## UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M<sup>3</sup>, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



## SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation

## LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## AGIR POUR L'EAU, DES SOLUTIONS ET INNOVATIONS

Nous promovons des services innovants pour accompagner les territoires dans leur transition écologique et favoriser la protection de la ressource, trouver de nouvelles sources d'économies d'énergie et de réemploi tout en optimisant les performances de vos équipements et installations.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation. SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

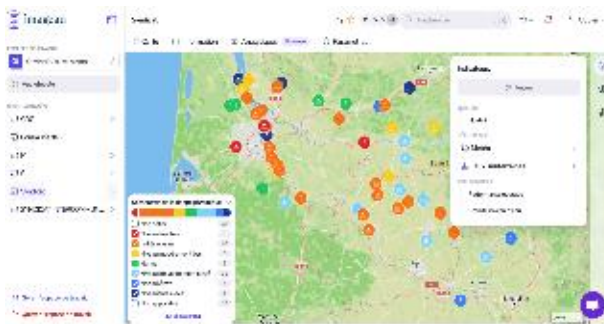
### ENJEU 1 ; GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE – EMI

#### ① ANTICIPEZ LES IMPACTS DU RISQUE DE SECHERESSE

Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI, permet :

- De **gérer en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- D'**anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource grâce **aux modèles prédictifs** ;
- De **pérenniser** la ressource et **d'optimiser** son exploitation **grâce à l'expertise** délivrée chaque année sur votre contrat par des hydrogéologues.



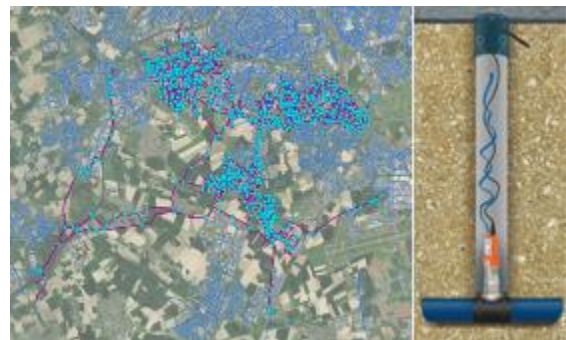
Exemple de vue d'un territoire (points surveillés)



Exemple d'un tableau de bord d'un forage surveillé par EMI

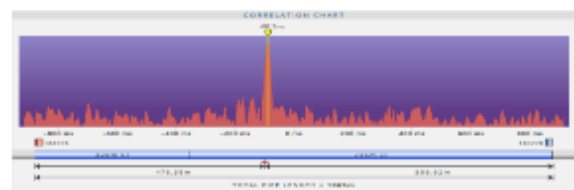
#### ② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

- Sewerin SEPEM 351 LoRa permet :
- d'assurer une prélocalisation des fuites afin de les localiser et réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

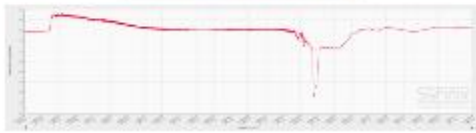
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques à distance de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



### ③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

Pipeminder de Syrinix© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



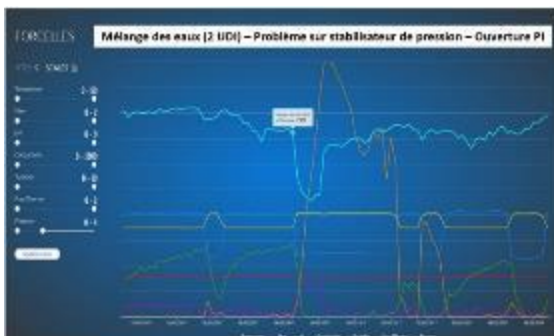
## ENJEU 2 : SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

### ④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

EFS Probe© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

**Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés**



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

### ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.
- **Le CarboPlus©** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou leurs métabolites (i.e. Métolachlore, Chlorothalonil, Chloridazone) ou les micropolluants émergents (i.e. PFAS). Ces molécules font l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µg/l (métabolites pertinents et les 20 PFAS de la Directive Européenne), ou 0.9 µg/l (métabolites non pertinents) Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.
- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

## ENJEU 3 : MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève\*** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

*\*Pour les contrats équipés et où le service a été déployé*

# PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

## ANTICIPER LA REGLEMENTATION : NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

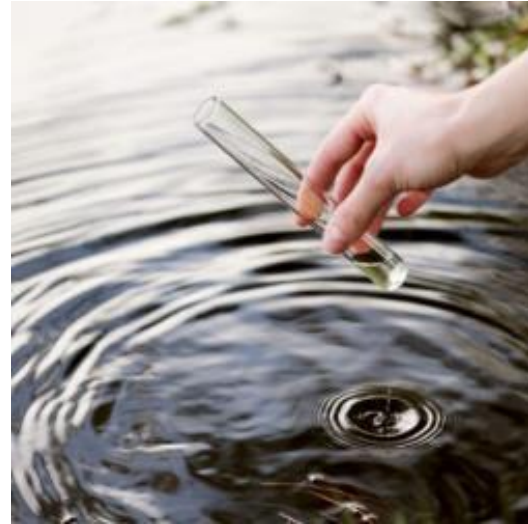
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ( $R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$ )
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**

## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



### Vos interlocuteurs privilégiés



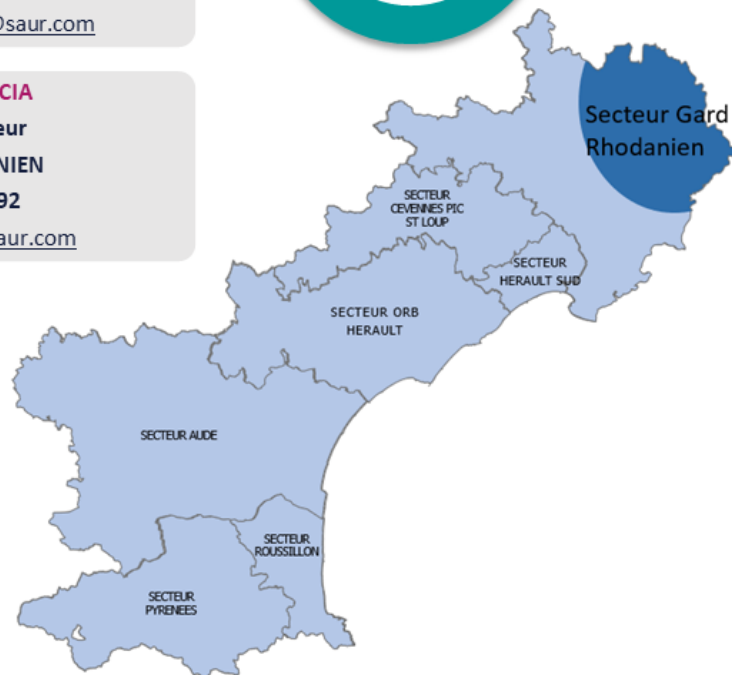
**Dominique ALTEIRAC**  
Directeur des Exploitations  
LANGUEDOC ROUSSILLON  
06 07 75 46 30  
[dominique.alteirac@saur.com](mailto:dominique.alteirac@saur.com)



**Sébastien RAYNAUD**  
Responsable de Territoire  
GARD  
06 67 02 91 05  
[sebastien.raynaud@saur.com](mailto:sebastien.raynaud@saur.com)



**Guilhem GRACIA**  
Chef de Secteur  
GARD RHODANIEN  
06 65 52 00 92  
[guilhem.gracia@saur.com](mailto:guilhem.gracia@saur.com)



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

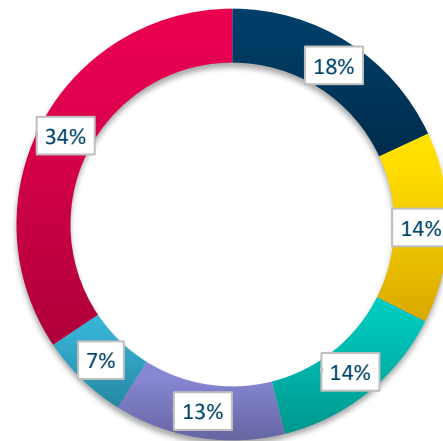
4.

## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Ouvrages de prélèvement	5
Stations de production	2
Stations de surpression	13
Ouvrages de stockage	16
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	8 825



### Répartition des canalisations par diamètre :



■ 110 ■ 160 ■ 63 ■ 150 ■ 125 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
110	18,09
160	14,32
63	13,68
150	12,81
125	6,7
Autres	34,41

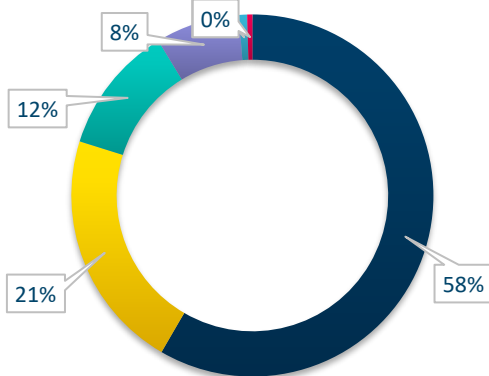
## LE RESEAU

Patrimoine	2023
Linéaire de réseaux (km)	182,766

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport, également appelées feeders, qui ont généralement un diamètre supérieur à 300 mm, ainsi que de conduites de distribution.

### Répartition des canalisations par matériaux :

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les cinq premières catégories sont affichées.



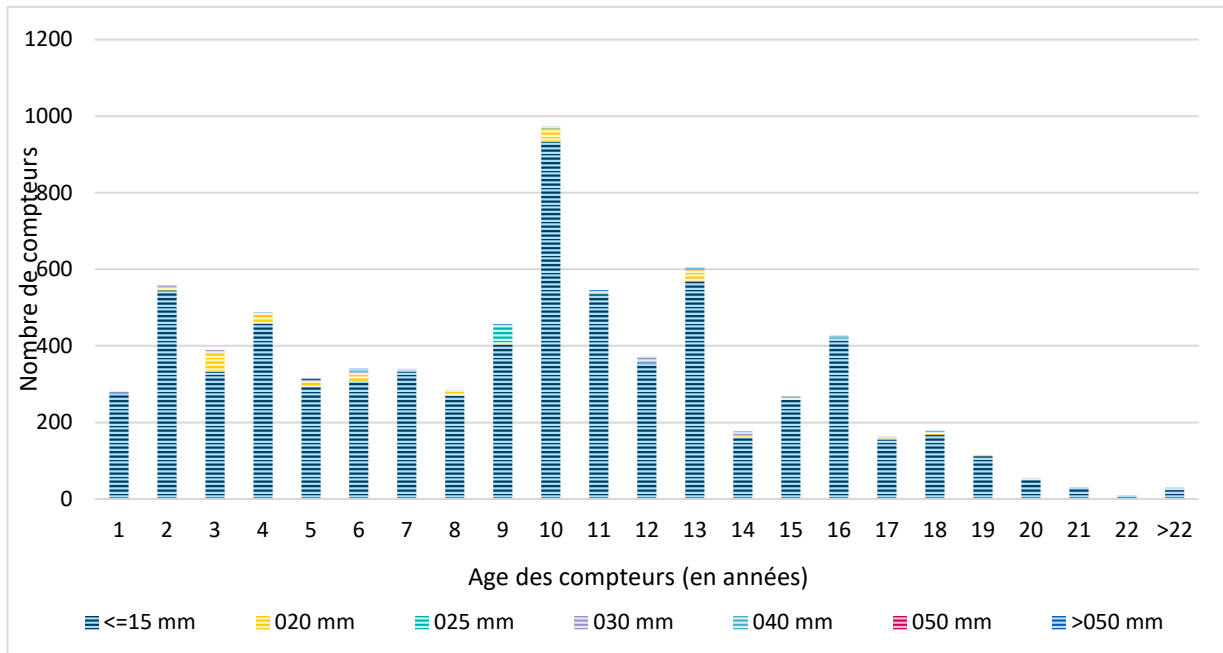
■ Pvc ■ Amiante ciment  
 ■ Fonte ■ Inconnu  
 ■ Polyéthylène ■ Autres

Matériaux	Valeur (%)
Pvc	58,37
Amiante ciment	21,46
Fonte	11,47
Inconnu	7,52
Polyéthylène	0,71
Autres	0,46

## LES COMPTEURS

Il y a au total 7 405 compteurs. 288 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2023.

Répartition des compteurs répertoriés sur le contrat selon le millésime des compteurs et leur diamètre en 2023. :



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.



## VOS BRANCHEMENTS

	2022	2023
Nombre de branchements	7 285	7 405

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

### Pour une meilleure compréhension :

**Le Branchement :** Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

**Le Client :** C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

**Les contrats abonnés :** Il s'agit du nombre de contrats souscrits. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.

### Cas général :

1 Client = 1 Contrat = 1 Branchement = 1 Compteur

### Cas particuliers :

-1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- Compteur domestique
- Compteur d'arrosage

-1 Client = y Contrats = n Branchements = x Compteurs

*Exemple : la collectivité souscrit 2 contrats un pour la mairie (1 compteur), la salle des fêtes (1 compteur) la piscine (2 compteurs), etc. un autre contrat pour l'école primaire (1 compteur) et la cantine scolaire (2 compteurs).*

## LES VOLUMES CONSOMMÉS COMPTABILISÉS HORS VENTE EN GROS (VEG)

	2022	2023
Volumes consommés comptabilisés hors VEG (m <sup>3</sup> )	937 132	891 294*

\*dont 25 060 m<sup>3</sup> correspondant aux routines des rotations de camions pour remplir St Marcel de Careiret

**Les volumes consommés comptabilisés :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ajustés sur une période de 365 jours. Les volumes annexes sont relevés au niveau des compteurs clients pendant la période de relève (371j) pour être le plus représentatifs par rapport à la relève réelle des compteurs.

Les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluent pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.

### Attention :

Volumes consommés comptabilisés hors VEG ≠ Volumes facturés

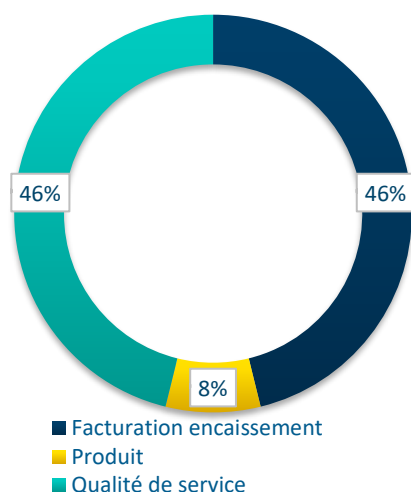
Volumes consommés comptabilisés hors VEG = Volumes consommés relevés + Volumes consommés estimés des clients

**Les volumes facturés :** Volumes consommés, ajustés en fonction des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, etc.).

Le présent rapport indique les volumes consommés comptabilisés, tandis que le décompte de gestion présente les volumes facturés.

## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES

Motifs de réclamations (tous modes de transmission)	2022	2023
Facturation encaissement	7	6
Produit	1	1
Qualité de service	8	6



Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier) reçues en 2023
1

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## **BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE**

Un regard sur notre activité

## LA SYNTHÈSE DES VOLUMES

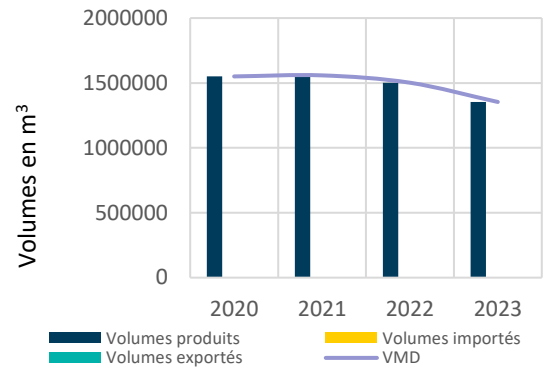
Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 371j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret de décembre 2013.

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2022	2023
Volumes produits	1 501 945	1 353 536
Volumes importés	0	0
Volumes exportés	0	0
Volumes mis en distribution	1 501 945	1 353 536
Volumes consommés comptabilisés hors VEG	937 132	891 294

- **les volumes produits** sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.
- **les volumes importés** sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
- **les volumes exportés** sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.
- **les volumes mis en distribution** correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.
- **les volumes consommés autorisés** sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).



## L'ÉVOLUTION DES VOLUMES



## LA CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage du réseau*	8 825 m <sup>3</sup>
Volume moyen mis en distribution	3 708 m <sup>3</sup> /j
Capacité d'autonomie	2,4 j

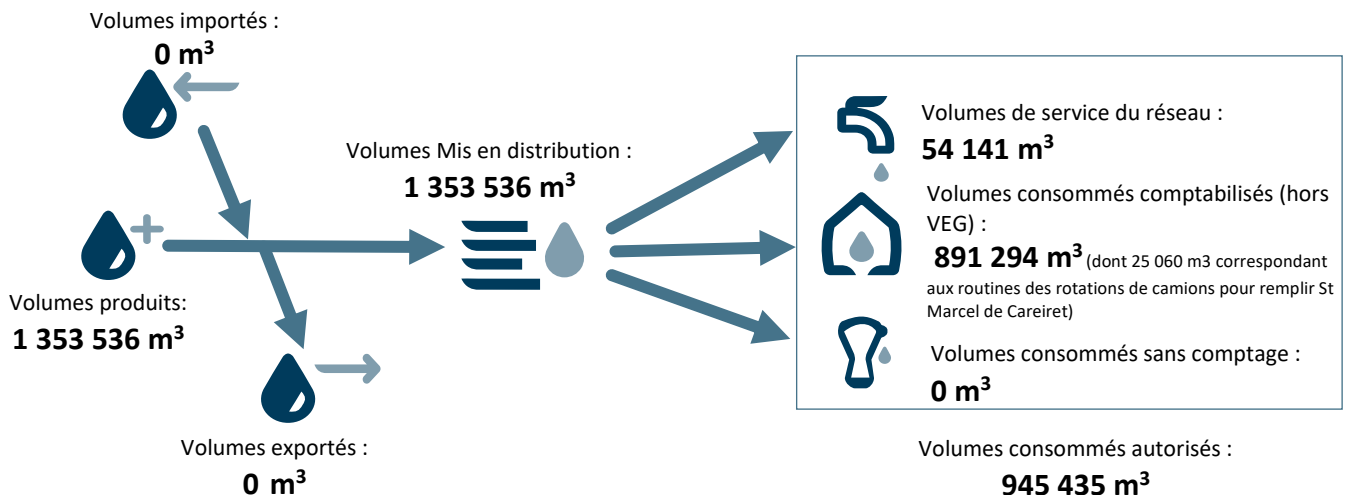
\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte les volumes des bâches d'eau brute.

## LES RENDEMENTS DU RESEAU

	2022	2023
Rendement primaire (%)	62,4%	65,8%
Rendement IDM (%)	66,72%	69,85%

- **le rendement primaire** correspond au ratio des volumes consommés divisés par les volumes mis en distribution.
- **le rendement IDM** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont avec les volumes consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés, y compris les fuites du réseau.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de



gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

	2022	2023
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j)	7,52	6,12

- **L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés dans le périmètre du service. Il permet de mieux mesurer de la performance du réseau en fonction de sa nature.

## L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)

	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	8,5	6,93

- **L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)** indique le ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

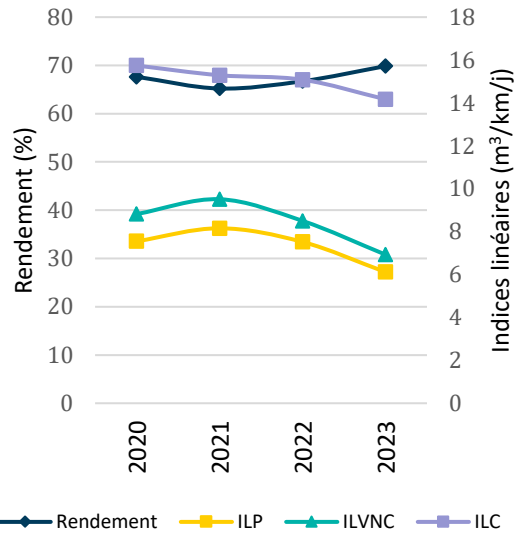
Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

	2022	2023
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	15,08	14,17

- **L'Indice Linéaire de consommation (ILC)** indique le ratio des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros par jour, par kilomètre de réseau.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau. Il sert également à mesurer les écarts entre services dans le comparateur interservices.



## LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

	2022	2023
Consommation en KWh	1 144 096	1 033 061

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages.

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de détecter d'éventuelles dérives



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

7.

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous fournir, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe une synthèse des problématiques émergentes de qualité d'eau, en lien avec les évolutions du contexte réglementaire :

- la problématique des pesticides et de leurs métabolites,
- la problématique des PFAS,
- la problématique des nouveaux paramètres et seuils réglementaires liés à la Transcription de la Directive Européenne Eau,
- la problématique des nouvelles exigences pour l'autocontrôle réalisé par la PRPDE, liée à l'arrêté du 30 décembre 2022,
- la problématique de la mise en place des PGSSE, en lien avec l'arrêté du 3 janvier 2023.

SAUR est bien entendu à disposition pour vous accompagner dans la gestion de ces nouvelles problématiques le cas échéant.

## SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2023

L'eau brute constitue la ressource et peut être issue d'eau souterraine (sources, forages) ou d'eau de surface (rivières, lacs, barrages ...).

	2022	2023
Nombre d'échantillons Bactériologiques analysés	4	1
Nombre d'échantillons physicochimiques analysés	4	1
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	4	1

## SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2023

### Taux de conformité des analyses pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :

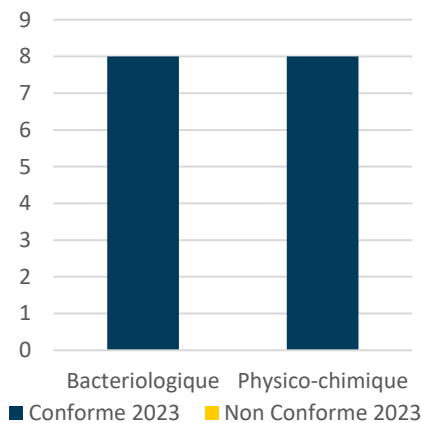
Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	100%

### Nombre total d'analyses non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :

Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

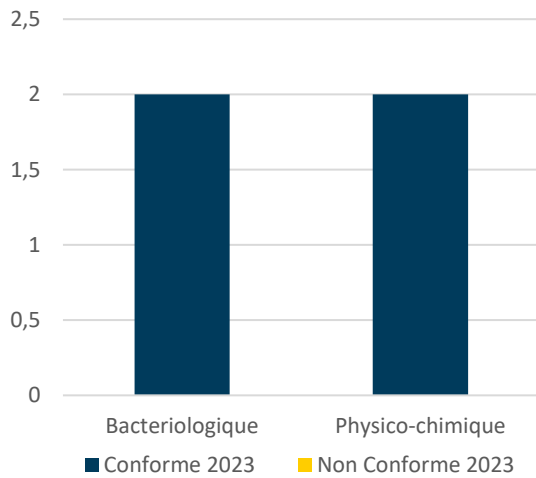
### Nombre d'analyses conformes et non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat :



## DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

L'eau au point de mise en distribution est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée. Provenant d'une ou plusieurs sources, sa qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

### Nombre d'analyses d'eau au point de mise en distribution conformes et non conformes :



### Nombre total d'analyses d'eau au point de mise en distribution non-conformes :

Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

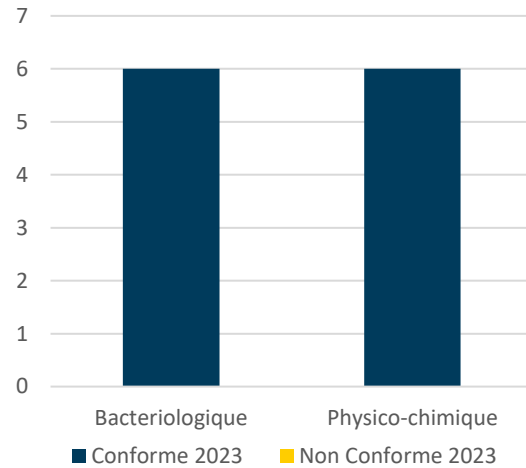
### Taux de conformité des analyses d'eau au point de mise en distribution :

Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	100%

## DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

### Nombre d'analyses d'eau distribuée conformes et non conformes :



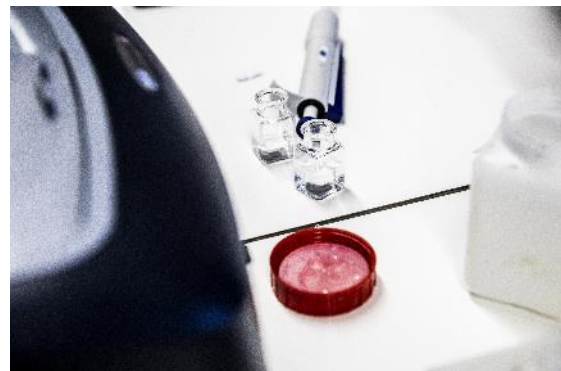
### Nombre total d'analyses d'eau distribuée non-conformes :

Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

### Taux de conformité des analyses d'eau distribuée :

Type d'analyse	2022	2023
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	100%





Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

# LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

## Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

QUALITE DE L'EAU		
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité microbiologique</b>	<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité pour les paramètres physico-chimiques</b>	<b>Somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes vendus en gros</b>
<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>891 294* m<sup>3</sup></b>
Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours.  *dont 25 060 m <sup>3</sup> correspondant aux routines des rotations de camions pour remplir St Marcel de Careiret

PERFORMANCE DE RESEAU			
<b>P104.3 : Rendement du réseau de distribution</b>	<b>Somme des volumes produits et des volumes importés</b>	<b>P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	<b>Volumes prélevés dans le milieu naturel</b>
<b>69,85%</b>	<b>1 353 536 m<sup>3</sup></b>	<b>-</b>	<b>1 397 722 m<sup>3</sup></b>
Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation.	Niveau d'avancement (%) de l'ensemble des démarches administratives et opérationnelles visant à protéger le ou les points de prélèvement situés dans l'environnement naturel	<u>Donnée fournie à titre indicatif</u> Les volumes prélevés sont ceux issus des exhaures. Volumes sur l'année civile

PERFORMANCE DE RESEAU			
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>VP.140 Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années</b>	<b>VP.077 Longueur totale du réseau de distribution au 31/12</b>	<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>
<b>0,29%</b>	<b>2,674 km</b>	<b>182,766 km</b>	<b>109/120</b>
Rapport de la longueur de réseau (à l'exclusion des branchements) renouvelée au cours des cinq dernières années par rapport à la longueur totale du réseau de distribution.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.

PERFORMANCE DE RESEAU		
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes d'eau sur le réseau</b>	<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	<b>P110.3 : Indice linéaire de consommation</b>
<b>6,12 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>6,93 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>14,17 m<sup>3</sup>/km/j</b>
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution. Ces pertes d'eau comprennent à la fois les pertes apparentes (telles que des volumes détournés et des problèmes de comptage) et les pertes réelles (comme les fuites dans les canalisations, sur le réseau, et au niveau des réservoirs).	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue la somme des pertes dues aux fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne sont pas mesurés.	L'Indice linéaire de consommation évalue la quantité d'eau consommée par kilomètre de réseau. Il est utilisé pour évaluer si le rendement du réseau satisfait aux exigences du décret du 27 janvier 2012 en matière de conformité.

SERVICE A L'USAGER		
<b>D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/ N+1</b>	<b>D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/ N</b>	<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable</b>
<b>2,54€</b>	<b>2,32€</b>	<b>14 878</b>
Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Donnée de consolidation de l'indicateur D102. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Le nombre d'habitant est établis selon les données INSEE.

SERVICE A L'USAGER		
<b>D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	<b>P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés</b>
<b>2 jours</b>	<b>98,64%</b>	<b>0,14 ‰</b>
Temps d'attente maximum contractuel pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.	Cet indicateur englobe toutes les réclamations écrites de nature diverse concernant le service de l'eau, à l'exception de celles liées aux tarifs pratiqués.

SERVICE A L'USAGER		
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 contrats abonnés</b>	<b>VP.020 Nombre d'interruptions de service non programmées</b>	<b>VP.056 Nombre de contrats abonnés desservis</b>
<b>2,82 ‰</b>	<b>20</b>	<b>7 279</b>
	Les coupures prises en compte sont les coupures par suite d'incident sur le réseau sans considération du nombre d'abonnés impactés ou de la cause et les coupures dû à une non-conformité de l'eau distribuée, sans que les abonnés concernés aient été informés à l'avance.	Données de consolidation des indicateurs 151.1 et P155.1.

SERVICE A L'USAGER		
<b>P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	<b>VP.268 Montant des factures impayées au 31/12/2023</b>	<b>Chiffre d'affaires, facturé en 2022 (hors travaux)</b>
<b>2,38%</b>	<b>44 002,39€ HT</b>	<b>1 848 701€ TTC</b>
Le taux de factures impayées au 31/12/ 2023 représente la proportion des factures émises au titre de l'année 2022 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2023.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0. Concerne les factures émises au titre de l'année 2022 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2023.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0.

SOLIDARITE		
<b>P.109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable</b>	<b>VP.119 Montants en Euro des abandons de créances</b>	<b>VP.232 Volumes consommés comptabilisés incluant les volumes vendus en gros propre à la consommation</b>
<b>Cet indicateur est calculé automatiquement dans le SISPEA</b>	<b>0€</b>	<b>891 294* m<sup>3</sup></b>
Montant des abandons de créances annuels et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volumes consommés facturés.	Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.  *dont 25 060 m3 correspondant aux routines des rotations de camions pour remplir St Marcel de Careiret

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Bilan des interventions d'exploitations

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

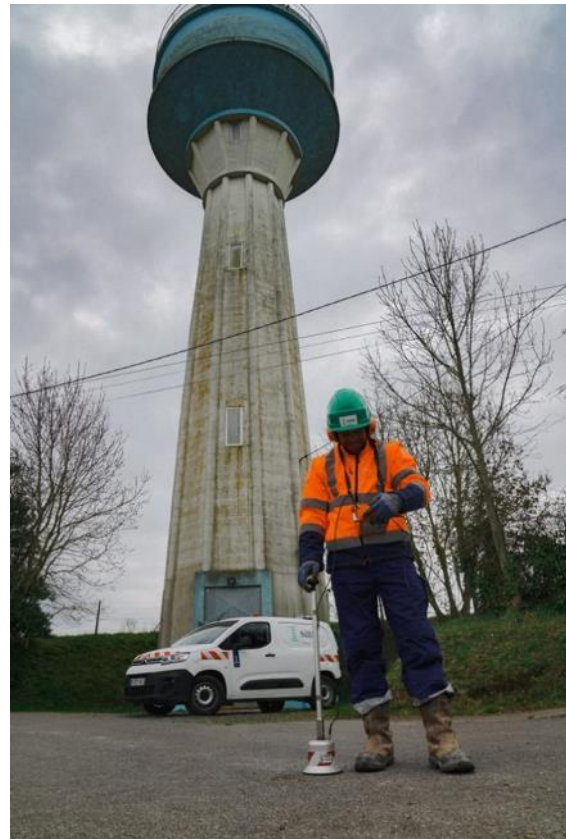
Synthèse du nombre d'interventions par type	2022	2023
Nettoyage des réservoirs	17	18
Nombre de campagnes de recherche de fuites	31	66
Linéaires inspectés (ml)	39 400	173 630
Nombre de fuites trouvées	22	54
Réparation de fuites ou de casses sur conduite	12	24
Réparation de fuites ou de casses sur branchement	43	32
Interventions d'entretien	38	120

Le détail des interventions se trouve en annexe.

### Mise en sécurité des ouvrages de stockage

L'article L4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Le risque de chute de hauteur est un risque majeur identifié dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de SAUR. Les agents qui interviennent dans le cadre du lavage, de la maintenance ou de l'exploitation des réservoirs sont exposés à ce risque.

Fortement sensibilisée depuis le décès en 2018 d'un agent salarié de l'entreprise lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, SAUR met en œuvre des mesures conservatoires afin de supprimer ce risque lorsqu'il est présent. L'état des lieux dressé par un groupe de travail national spécialisé en Prévention des Risques a conduit à la révision des procédures d'intervention en hauteur et à la réalisation d'audits de sécurité ciblés. Ces audits ont pour objectif d'évaluer les éventuelles carences constatées au regard des normes actuelles, de présenter les mesures correctives nécessaires et d'estimer le montant des travaux pour la mise en conformité des ouvrages concernés. Suivant l'avancement, nos équipes sont amenées à vous présenter les conclusions, accompagnées, lorsque cela s'avère nécessaire, de l'estimation des travaux (sécurisation des voies d'accès, installation de protections collectives...).



### Source de pertes dans les réseaux d'eau :

L'origine des fuites, qu'elles soient dues à des fissures de canalisation, à des colliers de prise en charge défectueux ou à des joints détériorés, nécessite une action pour les détecter rapidement et efficacement. L'instrumentation des réseaux par l'installation de capteurs permanents ou temporaires connectés à des systèmes de télégestion offre une solution concrète. Ces capteurs améliorent les techniques de corrélation acoustique, facilitant ainsi la détection des fuites.

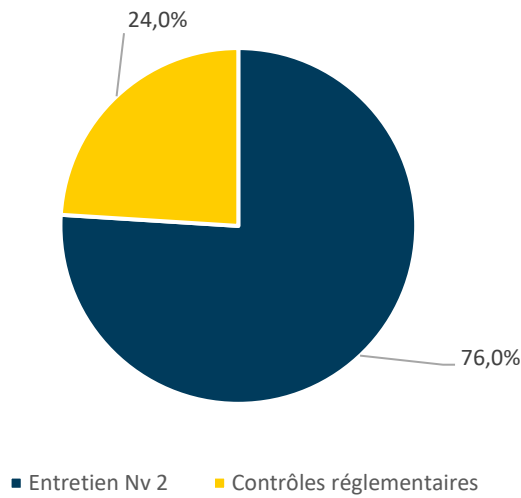
Le vieillissement du réseau reste un défi majeur. Pour atténuer son impact, une politique de gestion patrimoniale adaptée s'impose. En vous proposant d'investir dans la modernisation et la mise à niveau des infrastructures, il est possible d'optimiser les performances de vos réseaux tout en prolongeant leur durée de vie, assurant ainsi une distribution fiable de l'eau potable.

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

### Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2022	2023
Entretien niveau 2	74	58
Contrôles réglementaires	21	18



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective simples (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de complexité moyenne (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

**Contrôles métrologiques** : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



### Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Nature	2022	2023
Curatif	72	57
Préventif	2	1

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.



# LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

## SUR LES INSTALLATIONS :

A la suite du lavage des campagnes de lavages des réservoirs, nous avons constaté des dégradations sur certains ouvrages.

### **Réservoir LAUDUN BS cuve n°1**

L'intérieur de la cuve 1 d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>, les piliers, les parois et le radier commencent à se dégrader. Afin de prévenir des futurs travaux, lors des prochaines campagnes de lavage, nous préconisons de faire intervenir un bureau d'études spécialisé dans le génie civil pour étude des structures/bétons.

Les canalisations intérieures sont corrodées.

### **Réservoir LE PIN – château d'eau**

L'intérieur de la cuve d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>, lors du lavage nous avons constaté une oxydation des échelles et des canalisations que nous préconisons de remplacer pour assurer la sécurité sur le site.

Les parois sont légèrement dégradées.

### **Réservoir LAUDUN HS cuve n°3**

L'intérieur de la cuve 3 d'une capacité de 700 m<sup>3</sup>, les piliers commencent à se dégrader. Afin de prévenir des futurs travaux, lors des prochaines campagnes de lavage, nous préconisons de faire intervenir un bureau d'études spécialisé dans le génie civil pour étude des structures/bétons.

Les canalisations intérieures sont oxydées.

### **Reprise Les Grands Pins à CONNAUX**

Équiper le compteur de refoulement des Grands Pin par une tête émettrice.

Nous préconisons de sécuriser le site, les échelles intérieures de la bache ne sont plus aux normes en vigueur, elles sont fortement dégradées. La sécurité sur ce site est remise en question.

Nous avons également constaté une forte dégradation du plafond, les ferrailles métalliques sont apparentes. Afin de prévenir des futurs travaux, lors des prochaines campagnes de lavage, nous préconisons de faire intervenir un bureau d'études spécialisé dans le génie civil pour étude des structures/bétons.



- **Station de Clavelet**

Compte tenu des problèmes d'humidité et de corrosion, il serait nécessaire de prévoir la mise en place d'un extracteur d'air permettant de mieux ventiler la salle et de favoriser un renouvellement de l'air.

Il faudrait également prévoir la mise en place d'un second compresseur d'air en secours. Il faudrait également sortir les compresseurs d'air en dehors de la déferrisation, donc prévoir

Dans la cuve, il faut prévoir de sécuriser l'accès par l'installation d'une échelle avec crénoline car actuellement il n'y en a pas.

## SUR LE RESEAU :

### LAUDUN L'ARDOISE :

A la suite de plusieurs fuites réparées (rue Louis Bleriot et Rue Joliot Curie), le renouvellement d'un point de raccordement avec une création de vannes pour assurer la continuité de service sur la partie basse de Laudun avec les retours du réservoir de conaux et en prévision de la création d'une nouvelle alimentation par la cuve du réservoir de Bouyas car risque de manque d'eau en cas de casse conduite. Permet de sécuriser l'alimentation du syndicat sur la partie ouest.

Dans le cadre de l'amélioration du rendement de réseau sur la zone de l'Ardoise, il faudrait équiper les compteurs des industriels de têtes émettrices afin de maîtriser les consommations de nuit sur cette zone d'activité de l'ARDOISE.

Prévoir un programme de renouvellement rues du centre-ville de Laudun, qui restent les plus anciennes conduite AEP du syndicat. Le schéma directeur qui sera lancé courant 2021, permettra de définir un programme.

Au niveau du carrefour de l'Ardoise, il faudrait prévoir de sortir les conduites de l'emprise du carrefour.

### LAUDUN L'ARDOISE :

suite à une réparation de fuite sur la commune de Laudun rue Blériot nous nous sommes rendu compte que les plans de recollement fournis suite aux travaux du début des années 2000 et le réseau existant sont non conforme à la réalité.

#### 1) Réalité des réseaux actuels :

Point 2 conduites en amiantes ciments conservées dn 194 exte or sur les plans apparait une conduite fonte 300 .

Point 3 sur les plans conduite fonte 300 or la conduite amiante ciments en 194 est toujours en place et en service

Point 4 points de raccordements de la conduite 300 fonte renouvelée sur la conduite 194 amiante ciment

toujours en place et qui n'apparait plus sur les plans.

Point 5 deux conduites en fonctions dans le haut de la rue Blériot non conforme aux plans donc risques d'erreurs pour l'exploitation ou lors de travaux de terrassement.

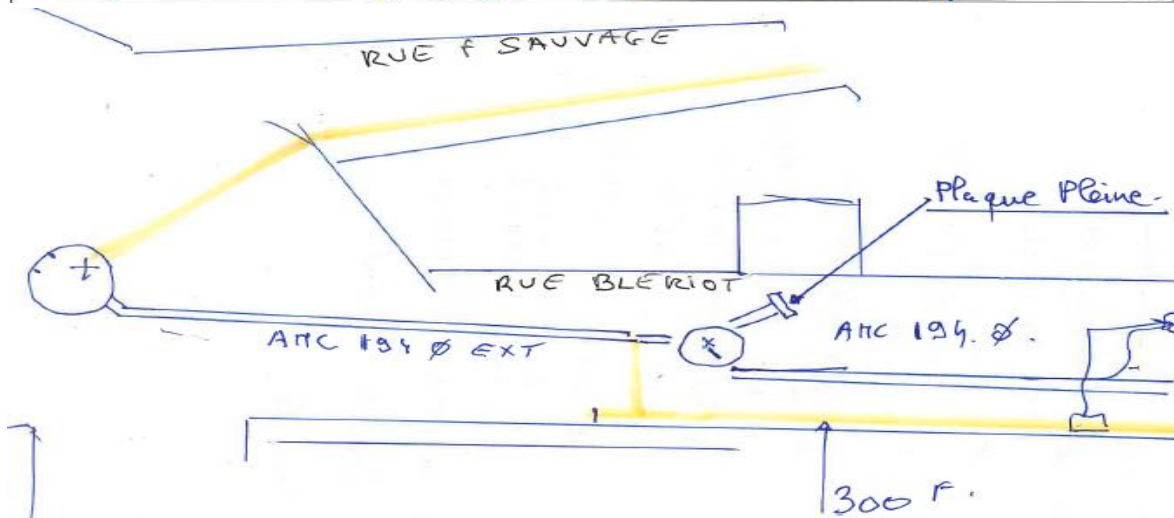
Point 6 point de raccordement du réseau camp de César haut service Laudun faux pouvant induire en erreur.

3/4/5 photos du réseau et de la réparation faite, on peut voir l'état du réseau avec une plaque pleine sur l'ancien réseau mais toujours en service de plus on a trouvé lors des travaux une vanne dn 200 ne fonctionnant plus et donc deux conduites en eau dans la rue non conforme aux plans de réseau.

*La mise à jour des plans et du réseau sera effectuée en 2024.*

**proposition de mise en conformité** mais cela engage de lourds travaux qui consisterait à prolonger la conduite fonte en 300 j jusqu'au point de raccordement actuel sur la vanne sous regard alimentation du haut service par la rue sauvage et en rajouter une sur ce raccordement ce qui nous permettrait de fermer le haut service quartier nord sans devoir couper l'eau à tout une partie de Laudun comme c'est le cas à l'heure actuelle et supprimer la partie amc du bas de la rue Blériot en basculant les branchements sur la 300 fonte.

Faire le raccordement du quartier camp de César en haut de la rue Blériot là aussi avec une vanne nous permettant d'isoler le quartier plus facilement et de supprimer la conduite amc qui fait doublon en basculant aussi les deux ou trois branchements sur la 300.



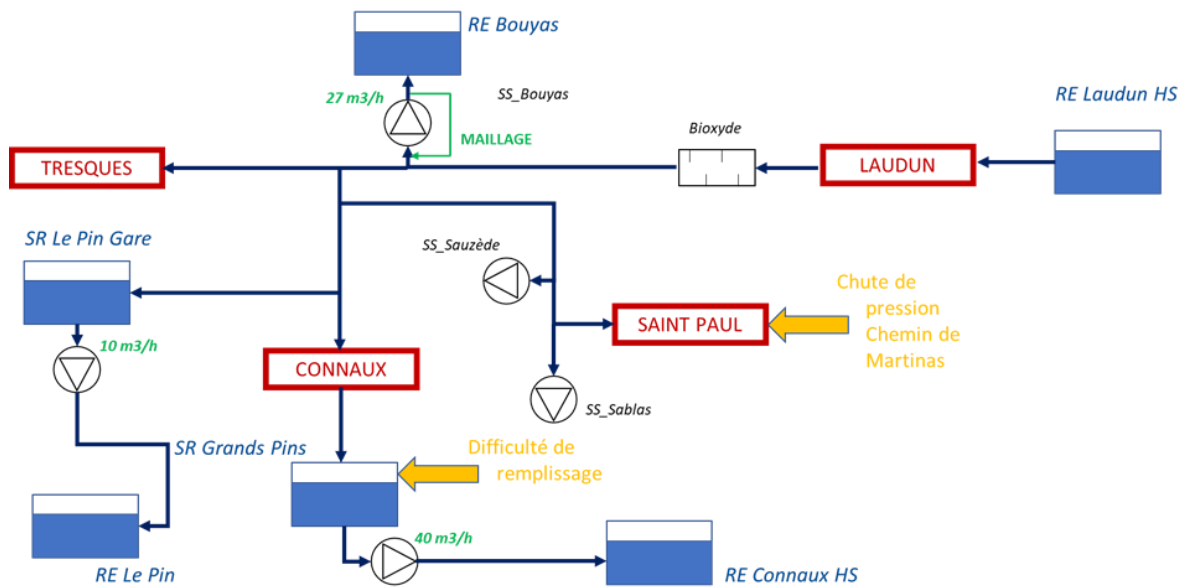
**GAUJAC :**

Prévoir un programme de renouvellement de canalisation dans les rues du centre-village qui restent les plus anciennes conduite AEP du syndicat.

**TRESQUES :**

Etude sur la possibilité du dévoiement canalisation Amiante-Ciment implantée en propriété privée, du giratoire des 4 chemins jusqu'à l'entrée du village au niveau des écoles, ainsi qu'une étude sur la réalisation d'une canalisation de secours passant par la Carminiane pour palier sur les coupures d'eau de la conduite principale.

SAUR propose également la remise en place du maillage du réseau de Bouyas et le réseau centre-village.



Ce maillage est utile uniquement de manière ponctuelle afin d'alimenter en gravitaire tous les usagers piqués après le compteur de sectorisation TRES50 avec l'autonomie du réservoir. En période de pointe estivale, cela permettrait de soulager l'arrivée depuis le bioxyde de cette partie est donc de remplir les Grands Pins plus rapidement (volume de secours de 300-400 m3).

**MAILLAGE ST PAUL LES FONTS :**

Proposition de travaux de renouvellement de réseau alimentation saint Paul les fonts. On a pu se rendre compte que le départ alimentant la totalité de la commune de st Paul n'est pas tout à fait conforme au diamètre que l'on peut voir sur les plans un DN 150 pour un DN 100 réellement, ce qui pose problème d'alimentation en période estivale.

Planche 1 le réseau d'alimentation dans la configuration actuelle : une seule alimentation par l'ancienne voie ferrée

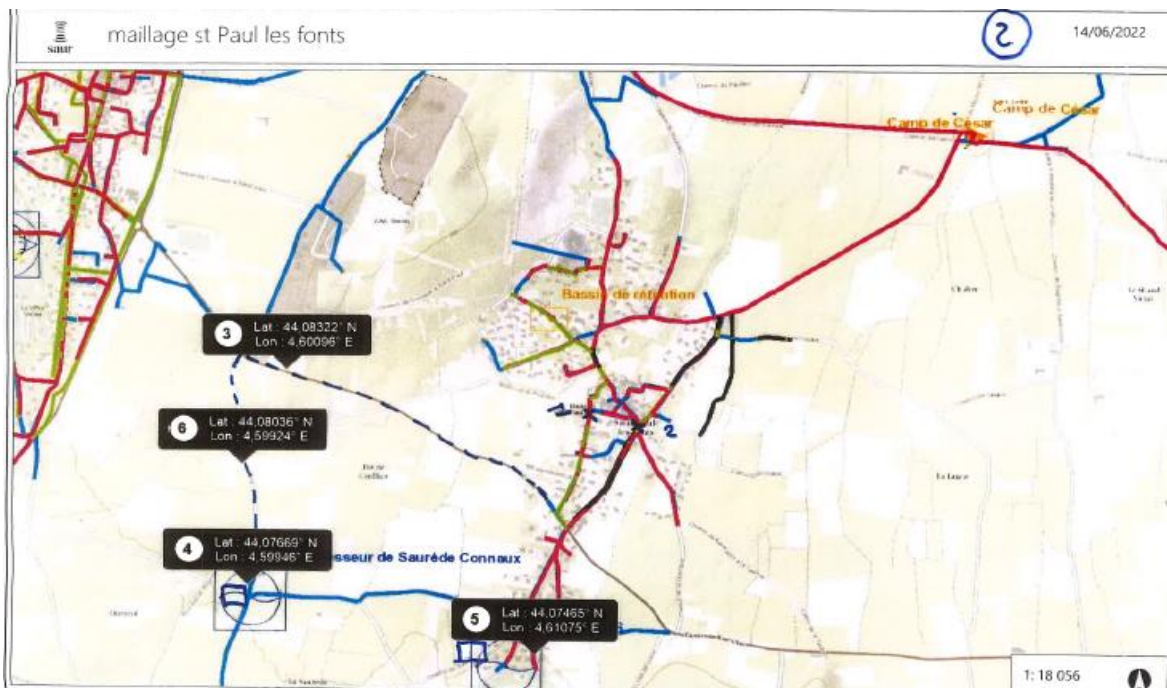
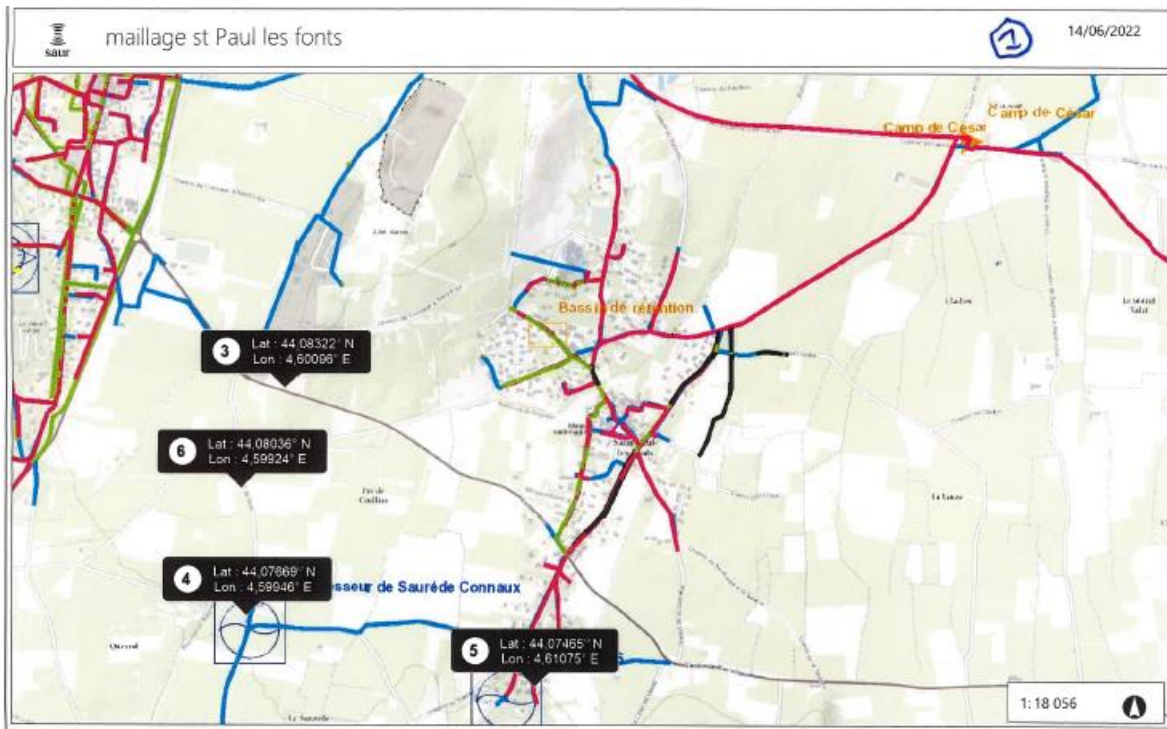
Planche 2 la proposition dans son ensemble :

- 1) Point 3 maillage par la route de Connaux via le réseau de sarcin (160 pvc) point de raccordement rue des écoliers
- 2) Point 6 maillage par le chemin des bois point de raccordement au pied du surpresseur

Ces deux maillages partant du même point avec un débit mètre ce qui nous permettrait en fermant deux vannes dans le village de couper le réseau en deux l'hiver et au besoin faire un démaillage en période estivale et d'avoir deux points d'alimentation du village et pouvoir jouer lors des coupures d'eau et limiter leur impact.

- 3) Sur les points 4 et 5 c'est la création de deux bâches tampons (exemple le près cabrian) pour éviter que les surpresseurs ne tirent en direct dans le réseau.

Sans oublier le petit maillage qui permettrait de basculer le chemin de martinasse sur le surpresseur ch. des bois st Paul les fonts



## CONNAUX :

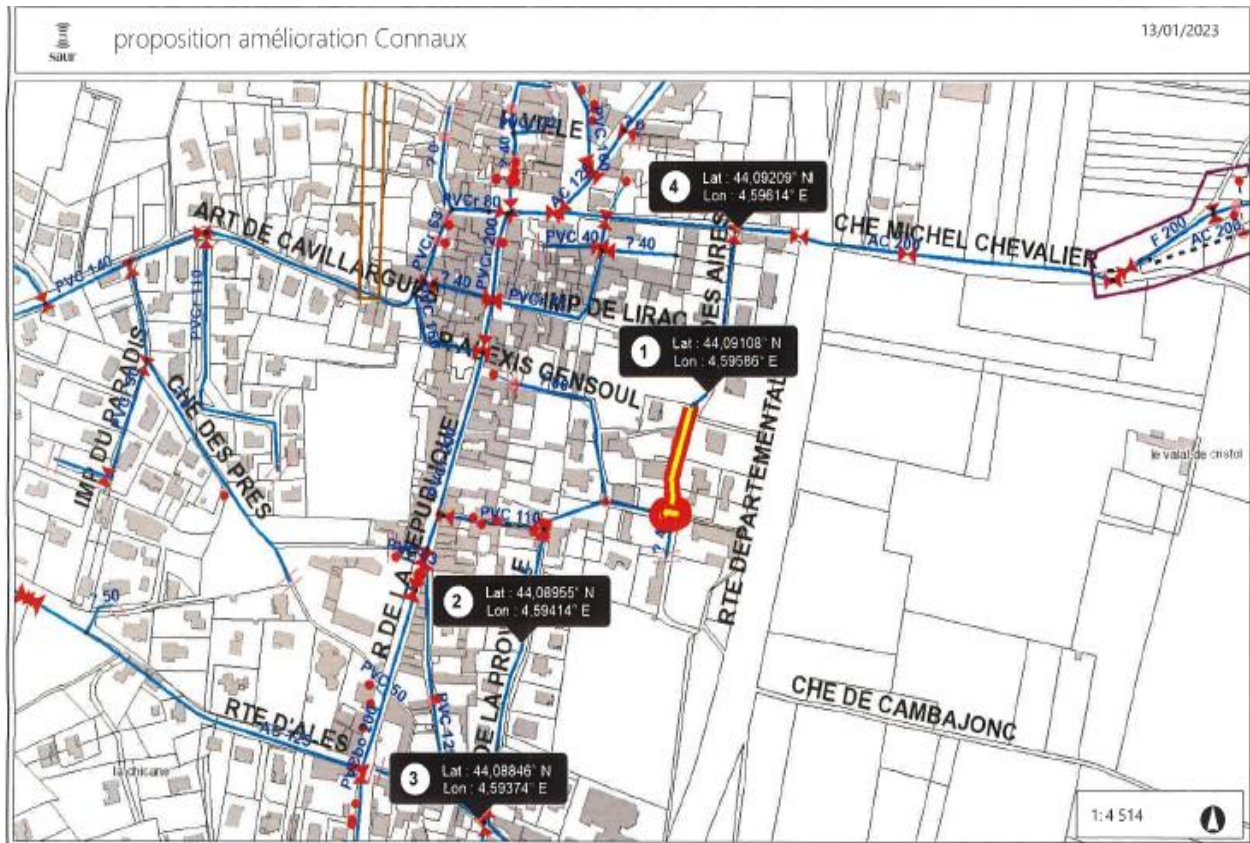
À la suite des travaux de Renouveau canalisation de Connaux nous avons découvert des réseaux très anciens et sous dimensionnés. Proposition d'améliorations pour le futur, sur le dimensionnement, et la fonction de cette partie de réseau.

- 1) Constat : rue des aires réseau en 63 pvc pouvant dans l'avenir poser des problèmes d'alimentation
- 2) Rue du 19 mars 1962 réseau 125 amiante ciment très vieux donc gros risques de casse de réseau et vétusté

Proposition de renouvellement de ces conduites par une pvc conduite en 150 fonte et sur les points 3 et 4, créer ou recréer, des points de maillages par tés trois vanes.

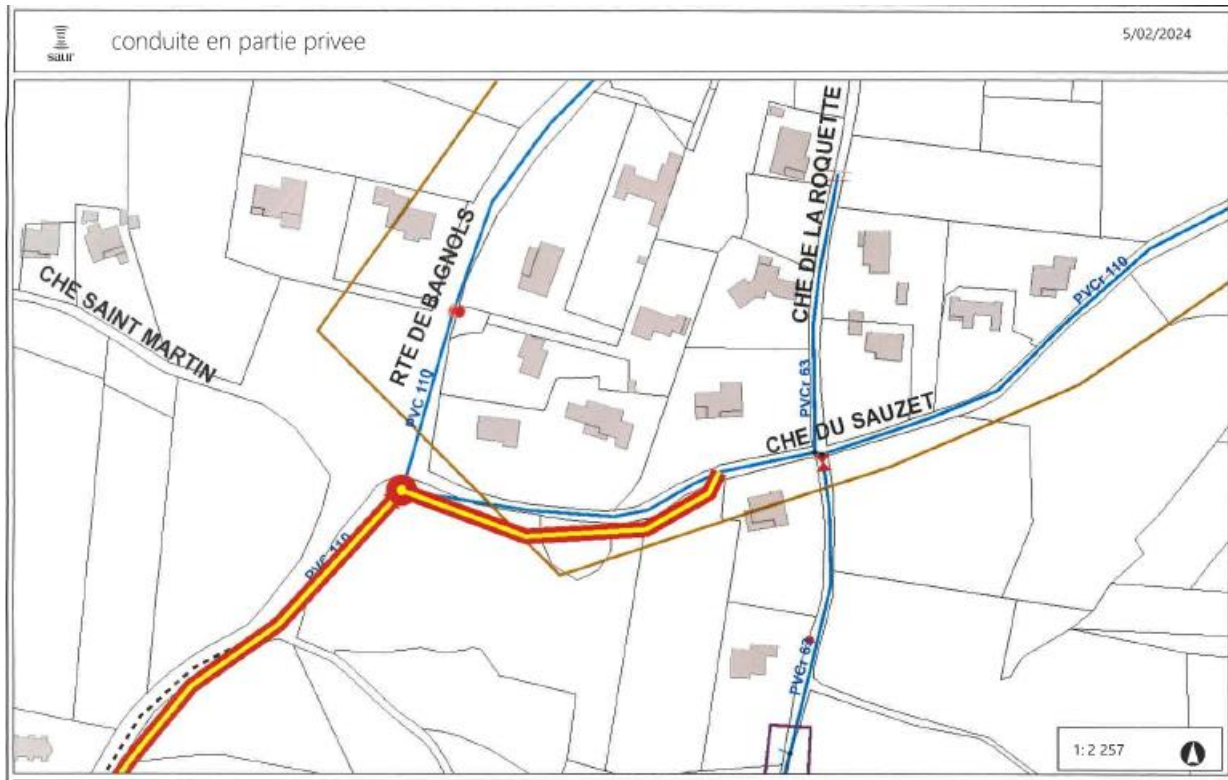
Cela nous permettrait deux choses importantes :

- 1) Renforcement du réseau
- 2) La possibilité, en cas de coupure d'eau des canalisations principales, de jouer sur les vanes pour limiter les impacts de ces coupures pour les lieux sensibles, écoles, crèches, ou défense incendie etc...



**TRESQUES :**

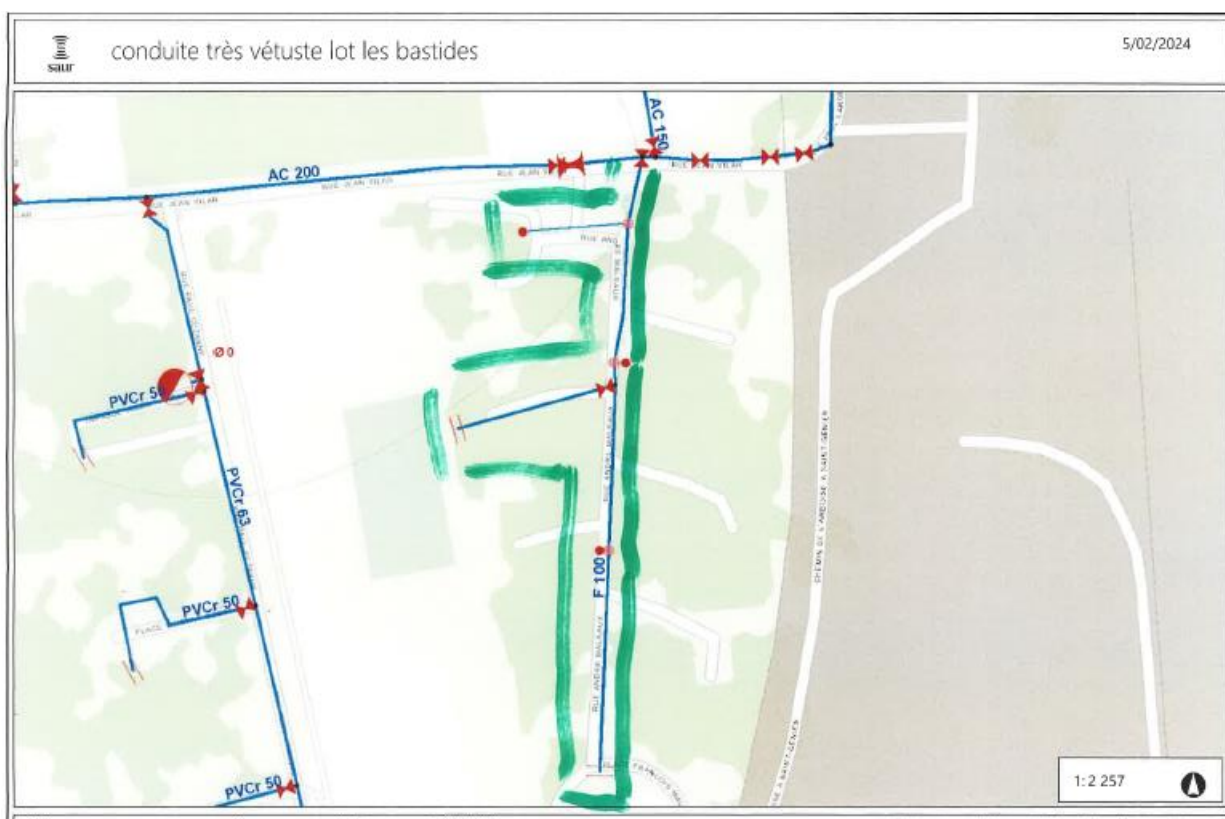
Lors d'une réparation sur la conduite 110 pvc du quartier le sauzet à Tresques ,nous avons pu enfin matérialiser le trajet exact de la conduite d'alimentation de l'ensemble du quartier .comme vous pouvez le voir sur le plan suivant elle est en grande partie dans le domaine privé posant la questions des futures réparations au niveau de l'accès au réseau , et les risques de casses par tiers vu quelle se trouve dans des vignes . Proposition de la déplacer sur le domaine public et accessible facilement :





**LAUDUN L'ARDOISE :**

Suite à la réparation sur la conduite du lotissement les bastides à l'Ardoise, SIGNALEMENT du très mauvais état de la conduite et sur le fait que sur certaines parties du linéaire elle n'a pas une dimension normalisée. Vu l'état du réseau en cas de projet de renouvellement celui-ci serait une priorité et devrait être pris en compte en sachant que courant 2023 nous avons déjà eu des interventions de fuites et que les abonnés se plaignent d'eau marron, nous pensons en avoir trouvé la cause.



### ST VICTOR LA COSTE :

pour donner suite à une demande de l'agglomération pour futurs travaux sur St Victor la Coste pour enquête sur le réseau AEP de la rue de la Combe pour projet de réfection voirie projetée par la mairie. Voici notre constat et propositions :

Déjà en premier lieu ce réseau date de l'installation des fontaines sur la commune et d'après les archives communales elles datent des années 1890.

Donc la reprise et redimensionnement en DN 150 fonte serait fort conseillé + ces quelques améliorations car nous avons déjà réparé au moins 3 fuites et repris sur deux dernières années quatre branchements fer ou plomb sur cette zone.

Point 1) prévoir la reprise de la rue Fontcrotade par tés trois vannes et vérifier le dimensionnement du départ de cette rue les choses n'étant pas très claires.

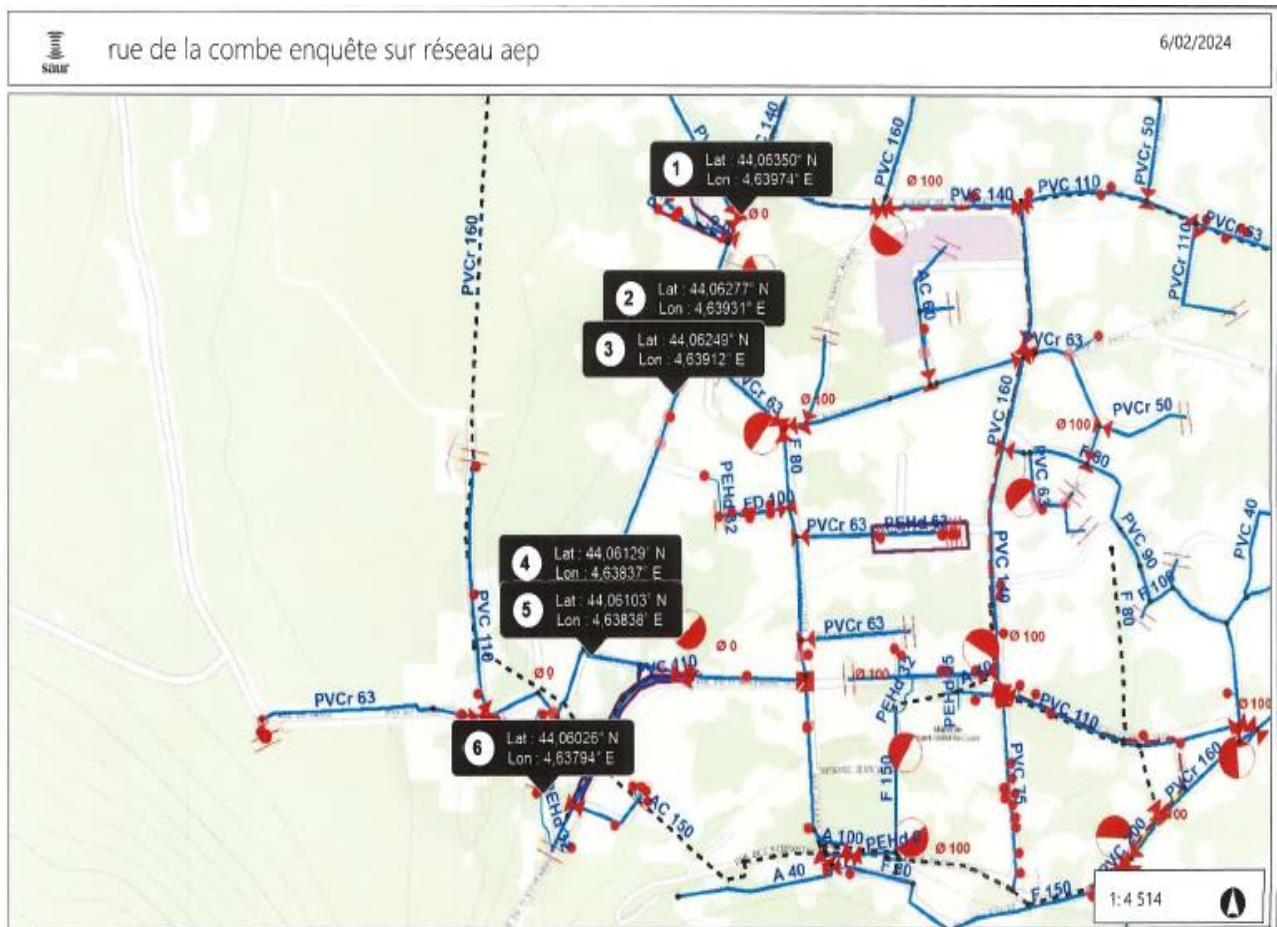
Point 2) prévoir le maillage de la rue de Plainautier pour renforcement de la distribution

Point 3) signalage de fuite récurrente sur trois branchements

Point 4) prévoir départ d'antenne sur la rue du Passé sous dimensionnée raccordement par ficelles

Point 5) prévoir raccordement rue du Chemin Neuf par tés trois vannes

Point 6) prévoir le maillage et renforcement avec la rue du 11 Novembre



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2023**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région **SUD-EST**  
 Centre **LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
 Département **GARD**  
 Collectivité **SI MAISON DE L EAU AEP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>1 910,4</b>	<b>2 013,9</b>	<b>5,4</b>
Exploitation du service		947,8	971,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		804,0	890,0	
Travaux attribués à titre exclusif		158,1	138,7	
Produits accessoires		0,4	14,0	
<b>CHARGES</b>		<b>1 980,8</b>	<b>2 155,9</b>	<b>8,8</b>
Personnel		341,6	391,2	
Energie électrique		109,4	132,5	
Produits de traitement		6,3	8,9	
Analyses		6,8	5,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		223,5	198,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		21,9	30,5	
Autres dépenses d'exploitation		133,2	146,3	
- Télécommunications, poste et télégestion		2,1	3,6	
- Engins et véhicules		64,5	73,1	
- Informatique		48,8	50,9	
- Assurances		2,9	2,6	
- Locaux		14,3	15,4	
- Divers		0,5	0,7	
Frais de contrôle		5,2	5,4	
Contribution des services centraux et recherche		125,2	131,8	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		804,0	890,0	
- Part collectivité		538,0	579,0	
- Autres organismes publics		266,0	311,0	
Charges relatives aux renouvellements		171,0	174,7	
- Pour garantie de continuité du service		35,4	32,4	
- Programme contractuel		93,6	98,2	
- Fonds contractuel		42,1	44,1	
Charges relatives investissements du domaine privé		8,3	10,7	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		24,5	30,1	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-70,5</b>	<b>-142,0</b>	<b>-101,5</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-70,5</b>	<b>-142,0</b>	<b>-101,5</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 160-015001-300600-01 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/04/2024

## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
  - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
  - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
  - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

**CHARGES** • La rubrique "charges" comprend :

**Personnel** : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

**Énergie électrique** : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

**Achats d'Eau** : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

**Produits de traitement** : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

**Analyses** : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

**Sous-traitance, Matières et Fournitures** : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
  - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
  - Le matériel de sécurité ;
  - Les consommables divers.

**Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles** : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

**Autres dépenses d'exploitation** :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
  - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

**Frais de contrôle :** Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

**Contribution aux Services Centraux et Recherche :** Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

**Collectivités et autres organismes publics :** Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

**Charges relatives aux Renouvellements :** ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

**Charges relatives aux Investissements :** Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

**Charges relatives aux Investissements du domaine privé :** Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

**Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :** Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

### 3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

### 4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

### 5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



© C. Andrieu-Aresteanu



ANNEXES

12.



# ATTESTATIONS D'ASSURANCES

## Attestation Dommages aux Biens



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne  
CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2023 au 31 Mars 2024 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 29 Mars 2023

MMA IARD SA  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège social :  
14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 125  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

**Responsabilité civile**

Allianz Global Corporate &amp; Specialty SE

**Attestation d'Assurance**

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281523** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

**Responsabilité Civile Après Livraison / Réception**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 27 mars 2023

Pour la Compagnie

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France	
Signé par :	Juliette ALLAVOINE
E-mail :	juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature :	2023 10:17:00
Adresse IP :	176.170.75.26

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
www.agcs.allianz.com

## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR  
11, CHEMIN DE BRETAGNE  
CS40082  
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX  
SIREN 339.379.984**

**Pour le compte de :  
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION  
130 Rue Clément ADER  
34400 LUNEL  
SIREN 489533059**

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.  
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.  
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.  
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.



## 1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 12/01/2023.



Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard

---

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement****ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne - CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983** contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

**Garanties et limites :**

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
<b>Tous dommages confondus :</b>	<b>25.000.000 €</b>	<b>25.000.000 €</b>
- <b>dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont dommages matériels et immatériels</i>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont dommages aux biens confiés et biens des préposés</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés</i>	10.000.000 €	25.000.000 €
- <b>dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont dommages environnementaux en l'absence de pollution</i>	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont frais relatifs à une pollution subie</i>	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.</i>	2.500.000 €	2.500.000 €
- <i>dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »</i>	25.000.000 €	25.000.000 €
- <i>dont garantie du fait des activités d'épandage de boue</i>	5.000.000 €	15.000.000 €
- <i>dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après</i>	2.500.000 €	5.000.000 €
- <i>dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis</i>	150.000 €	500.000 €

\* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la **période d'assurance** sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

**Territorialité :** Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2024 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 05 avril 2023

AIG Europe SA  
 Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,  
 CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex  
 Tél : +33 1 49 02 42 22  
 Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).  
 Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463  
 Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 49 02 42 22 - Facsimile : +33 1 49 02 44 04.

**Attestation Tous risques chantiers****GENERALI Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



**Assuré :** SAUR SAS  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

**Police n°** AH 116929

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2023, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li> <li>la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li> <li>la durée des essais n'excède pas 12 mois</li> </ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> <li>des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li> <li>des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li> </ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise Régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
RCS PARIS B 552 062 663

**GENERALI Iard**

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

13.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m <sup>3</sup> /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE PIBOULIÈRES N° 6	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2007	250	19-11-1974	20-11-2006	20-11-2006	POMPAGE DES PIBOULIERES (A CODOLET)	CODOLET
FORAGE PIBOULIÈRES N° 5	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1981	240	19-11-1974	20-11-2006	01-06-2008	POMPAGE DES PIBOULIERES (A CODOLET)	CODOLET
FORAGE PIBOULIÈRES N° 4	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1971	100	19-11-1974	20-11-2006	20-11-2006	POMPAGE DES PIBOULIERES (A CODOLET)	CODOLET
LAUDUN - FORAGE LACAN F3	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1969	35	19-11-1974	20-11-2006	20-11-2006	LAUDUN - PRODUCTIONS LACAN ET CLAVELET	LAUDUN-L'ARDOISE
LAUDUN PUIITS 2 DE CLAVELET	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1969	35	19-11-1974	20-11-2006	01-01-2008	LAUDUN - PRODUCTIONS LACAN ET CLAVELET	LAUDUN-L'ARDOISE

### Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Commune
LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	1969	0 m <sup>3</sup> /h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	LAUDUN-L'ARDOISE
LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	1969	280 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	LAUDUN-L'ARDOISE

### Les ouvrages de stockage

#### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télé-surveillance	Commune
Nouveau réservoir Connaux 500 m <sup>3</sup>	500 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	CONNAUX
Réservoir les cotes Connaux 200 M <sup>3</sup>	200 m <sup>3</sup>	172	169	169,5	Oui	CONNAUX
Réservoir 1 BS Laudun 1000 M <sup>3</sup>	1000 m <sup>3</sup>	89	86	85,6	Oui	LAUDUN-L'ARDOISE
Réservoir 1 HS 750 M <sup>3</sup>	750 m <sup>3</sup>	133	129	128,6	Oui	LAUDUN-L'ARDOISE
Réservoir 2 BS Laudun 1500 M <sup>3</sup>	1500 m <sup>3</sup>	89	86	85,9	Oui	LAUDUN-L'ARDOISE
Réservoir 2 HS 750 M <sup>3</sup>	750 m <sup>3</sup>	133	129	128,6	Oui	LAUDUN-L'ARDOISE
Réservoir 3 HS 1000 m <sup>3</sup>	1000 m <sup>3</sup>	133	129	-	Non	LAUDUN-L'ARDOISE
Chateau le Pin 200 M <sup>3</sup>	200 m <sup>3</sup>	197,6	193,5	193	Oui	LE PIN
ST VICTOR LA COSTE - Réservoir 1 - 250 M <sup>3</sup>	250 m <sup>3</sup>	156	153	152,6	Oui	SAINT-VICTOR-LA-COSTE

ST VICTOR LA COSTE - Réservoir 2 - 250 M3	250 m <sup>3</sup>	156	153	152,6	Oui	SAINT-VICTOR-LA-COSTE
Réservoir Bouyas 700 M3	700 m <sup>3</sup>	133	130	129,5	Oui	TRESQUES

### Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bache les Grands pins 300 M3	300 m <sup>3</sup>	Oui	CONNAUX	Bâche de reprise
Bache Cabrian 20 M3	25 m <sup>3</sup>	Non	GAUJAC	Bâche de reprise
Bâche eau traitée Clavelet (1000 m3)	1000 m <sup>3</sup>	Oui	LAUDUN-L'ARDOISE	Bâche de reprise
Bache de la gare le Pin 200 M3	200 m <sup>3</sup>	Oui	LE PIN	Bâche de reprise
Bache de Merdançon 200 M3	200 m <sup>3</sup>	Oui	SAINT-VICTOR-LA-COSTE	Bâche de reprise

### Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène
Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	CONNAUX	2003	-	Oui	Non
Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	CONNAUX	1960	28 m3/h	Oui	Non
Surpresseur de Saurède Connaux	CONNAUX	1960	10 m3/h	Non	Non
Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	GAUJAC	1985	15 m3/h	Non	Oui
Reprise de clavelet	LAUDUN-L'ARDOISE	1969	280 m3/h	Oui	Non
Reprise vers HS Laudun	LAUDUN-L'ARDOISE	1965	150 m3/h	Oui	Non
Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	LAUDUN-L'ARDOISE	1980	20 m3/h	Oui	Non
LE PIN Reprise la gare	LE PIN	1960	8 m3/h	Oui	Non
Surpresseur du Le Pin village	LE PIN	1960	10 m3/h	Non	Non
Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts	SAINT-PAUL-LES-FONTS	1986	10 m3/h	Non	Non
Reprise Merdancon St Victor la Coste	SAINT-VICTOR-LA-COSTE	1960	30 m3/h	Oui	Non
Reprise Bouyas Tresques	TRESQUES	1960	21 m3/h	Oui	Non
Surpresseur quartier Peyron Tresques	TRESQUES	2003	5.5 m3/h	Oui	Non

## LE RESEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	100	50,59
Acier	150	66,91
Acier	40	119,02
Acier	60	176,47
Acier	80	397,47
Amiante ciment	100	2946,8
Amiante ciment	125	9447,44
Amiante ciment	150	16884,34
Amiante ciment	175	304,48
Amiante ciment	200	3414,75
Amiante ciment	300	3672,7
Amiante ciment	400	751,32
Amiante ciment	50	30,7
Amiante ciment	60	1242,47
Amiante ciment	80	531,43
Caoutchouc	160	39,24
Fonte	100	4522,54
Fonte	125	1305,42
Fonte	150	4647,48
Fonte	200	1087,02
Fonte	350	3094,12
Fonte	400	4128,16
Fonte	60	412,12
Fonte	80	1772,29
Inconnu	0	4411,56
Inconnu	100	3359,05
Inconnu	110	9,17
Inconnu	125	1144,34
Inconnu	150	1809,55
Inconnu	200	43,53
Inconnu	300	335,63
Inconnu	40	580,98
Inconnu	400	187,96
Inconnu	50	331,26
Inconnu	500	62,09
Inconnu	60	578,01

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Inconnu	63	227,9
Inconnu	80	463,34
Inconnu	90	192,7
Polyéthylène	110	12,86
Polyéthylène	160	49,61
Polyéthylène	25	15,89
Polyéthylène	315	57,3
Polyéthylène	32	30,02
Polyéthylène	40	109,83
Polyéthylène	50	168,15
Polyéthylène	63	693,38
Polyéthylène	75	168,97
Pvc	0	7,65
Pvc	110	33037,73
Pvc	125	344,17
Pvc	140	2473,56
Pvc	160	26085,21
Pvc	200	4522,2
Pvc	25	23,02
Pvc	250	47,77
Pvc	315	3,06
Pvc	32	336,89
Pvc	40	1185,13
Pvc	50	4354,95
Pvc	60	219,99
Pvc	63	24077,38
Pvc	75	3975
Pvc	90	5983,98
Total		182766,05

## LES COMPTEURS

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	278	0	0	3	0	1	0	282
2	545	9	0	4	0	0	0	558
3	332	50	0	3	3	1	0	389
4	460	26	0	1	1	0	0	488
5	294	12	0	3	1	1	4	315
6	308	21	0	4	4	0	4	341
7	333	1	0	2	3	0	1	340
8	269	11	0	3	2	0	0	285
9	404	5	42	3	1	0	1	456
10	933	35	2	1	1	0	2	974
11	535	0	1	5	3	0	2	546
12	354	0	1	6	7	1	3	372
13	568	30	0	1	3	0	4	606
14	161	5	0	5	1	0	4	176
15	259	4	0	2	1	0	1	267
16	419	0	1	2	4	0	2	428
17	155	4	0	0	3	0	1	163
18	168	3	0	1	4	0	2	178
19	112	3	0	0	0	0	0	115
20	51	2	0	1	1	0	0	55
21	29	0	0	1	0	0	1	31
22	9	1	0	0	0	0	0	10
>22	23	3	0	1	0	0	3	30
<b>Total</b>	<b>6999</b>	<b>225</b>	<b>47</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>7405</b>

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

14.

## LA GESTION CLIENTELE

### Les branchements par commune :

**Le Branchement :** Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution n/n-1
CONNAUX	906	915	921	936	942	0,6%
GAUJAC	600	627	650	685	691	0,9%
LAUDUN-L'ARDOISE	2 767	2 798	2 877	2 956	3 037	2,7%
LE PIN	246	246	249	253	254	0,4%
SAINT-PAUL-LES-FONTS	442	449	453	466	469	0,6%
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	1 043	1 056	1 069	1 083	1 096	1,2%
TRESQUES	865	882	893	906	916	1,1%
<b>Total</b>	<b>6 869</b>	<b>6 973</b>	<b>7 112</b>	<b>7 285</b>	<b>7 405</b>	<b>1,6%</b>

Ces chiffres prennent en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

### Les clients par commune :

**Le Client :** C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

*Cas général :* 1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

*Cas particuliers :* 1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs (Compteur domestique + Compteur d'arrosage)

1 Client = n Branchements = x compteurs (Exemple : La mairie ; 1 compteur, la salle des fêtes ; 1 compteur, la piscine ; 2 compteurs, etc.

Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution n/n-1
CONNAUX	884	894	900	914	920	0,7%
GAUJAC	586	616	640	675	681	0,9%
LAUDUN-L'ARDOISE	2 671	2 700	2 747	2 856	2 931	2,6%
LE PIN	242	242	245	249	250	0,4%
SAINT-PAUL-LES-FONTS	439	444	450	462	466	0,9%
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	1 022	1 037	1 049	1 063	1 073	0,9%
TRESQUES	835	852	864	876	886	1,1%
<b>Total</b>	<b>6 679</b>	<b>6 785</b>	<b>6 895</b>	<b>7 095</b>	<b>7 207</b>	<b>1,6%</b>



### Les volumes consommés comptabilisés par commune :

**Attention :** Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes consommés comptabilisés présentés ci-dessous sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève non ramené à 365j.

Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution n/n-1
CONNAUX	94 756	106 037	105 055	105 608	94 139	-10,9%
GAUJAC	67 113	71 739	72 256	87 233	68 525	-21,4%
LAUDUN-L'ARDOISE	407 236	434 207	422 015	435 762	423 296	-2,9%
LE PIN	25 518	26 624	25 599	24 044	24 757	3,0%
SAINT-PAUL-LES-FONTS	50 644	60 051	52 049	48 782	47 321	-3,0%
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	120 960	121 605	126 160	116 583	112 596	-3,4%
TRESQUES	112 113	104 944	99 957	98 580	109 838	11,4%
<b>Total</b>	<b>878 340</b>	<b>925 207</b>	<b>903 091</b>	<b>916 592</b>	<b>905 945*</b>	<b>-1,2%</b>

\*dont 25 472 m3 correspondant aux routines des rotations de camions pour remplir St Marcel de Careiret

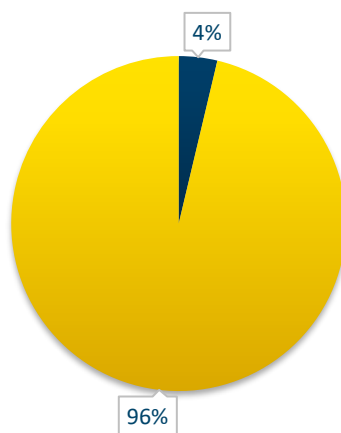
### Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
CONNAUX	99 100	105 459	107 711	107 975	92 794	-1,6%
GAUJAC	70 190	71 348	74 083	89 188	67 417	-1,6%
LAUDUN-L'ARDOISE	425 906	431 841	432 684	445 527	416 450	-1,6%
LE PIN	26 688	26 479	26 246	24 583	24 357	-1,6%
SAINT-PAUL-LES-FONTS	52 966	59 724	53 365	49 875	46 556	-1,6%
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	126 505	120 942	129 349	119 196	110 775	-1,6%
TRESQUES	117 253	104 372	102 484	100 789	108 062	-1,6%
<b>Total</b>	<b>918 608</b>	<b>920 165</b>	<b>925 922</b>	<b>937 132</b>	<b>891 294*</b>	<b>-4,9%</b>

\*dont 25 061 m3 correspondant aux routines des rotations de camions pour remplir St Marcel de Careiret

### Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
CONNAUX	26	916
GAUJAC	15	676
LAUDUN-L'ARDOISE	134	2903
LE PIN	7	247
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	35	1061
TRESQUES	43	873
SAINT-PAUL-LES-FONTS	15	454
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>7130</b>



■ Nb branchements sans consommation

■ Nb branchements avec consommation

### Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Nombre de branchements		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2023	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
CONNAUX	942	855	61	0	26
GAUJAC	691	634	47	0	10
LAUDUN-L'ARDOISE	3 037	2 718	228	5	86
LE PIN	254	224	22	0	8
SAINT-PAUL-LES-FONTS	469	426	32	0	11
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	1 096	990	88	0	18
TRESQUES	916	806	83	1	26
Repartition (%)	-	89,84	7,58	0,08	2,5
<b>Total</b>	<b>7 405</b>	<b>6 653</b>	<b>561</b>	<b>6</b>	<b>185</b>

## Les volumes consommés comptabilisés par tranche

Volumes consommés comptabilisés		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2023	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
CONNAUX	94 139	60 848	24 325	0	8 966
GAUJAC	68 525	46 049	18 397	0	4 079
LAUDUN-L'ARDOISE	423 296	200 619	98 634	52 386	71 657
LE PIN	24 757	17 604	6 563	0	590
SAINT-PAUL-LES-FONTS	47 321	34 321	12 237	0	763
SAINT-VICTOR-LA-COSTE	112 596	77 744	30 716	0	4 136
TRESQUES	109 838	61 158	36 010	9 462	3 208
Total de la collectivité	880 472	498 343	226 882	61 848	93 399
Consommation moyenne par TYPE de branchement	118,9	74,91	404,42	10 308	504,86

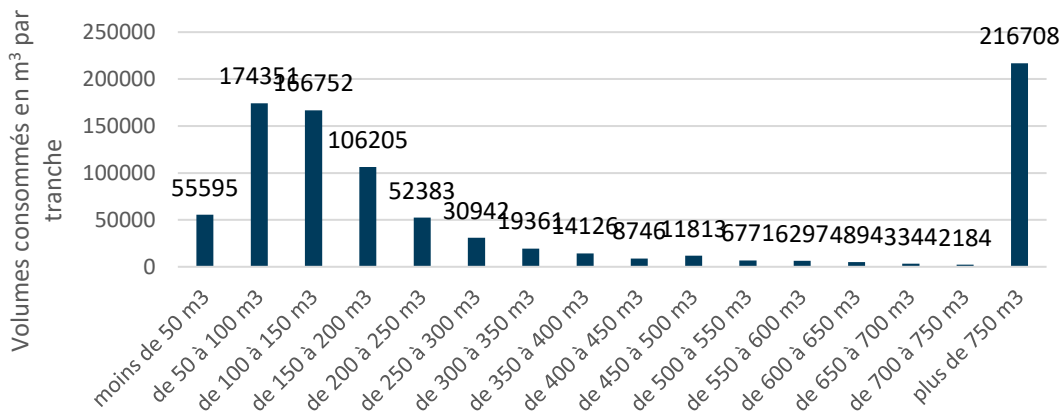
## Les consommations de plus de 6 000 m<sup>3</sup>/an

Commune	Client	2022	2023	Evolution
LAUDUN-L'ARDOISE	CAMP MILITAIRE DE L ARDOISE	40 478	38 025	-6,1%
LAUDUN-L'ARDOISE	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	5 449	6 278	15,2%
LAUDUN-L'ARDOISE	CLIENT PARTICULIER	123	11 740	9444,7%
LAUDUN-L'ARDOISE	FERROPEM USINE DE LAUDUN	11 504	9 301	-19,1%
LAUDUN-L'ARDOISE	FIBERGLAS A L ARDOISE	14 260	14 384	0,9%
LAUDUN-L'ARDOISE	MAIRIE DE LAUDUN	18 186	15 909	-12,5%
LAUDUN-L'ARDOISE	STE USINE BERLIDON	14 818	10 683	-27,9%
TRESQUES	SARL CHAMPLAT	6 712	9 462	41%
Total		111 530	115 782	3,81%

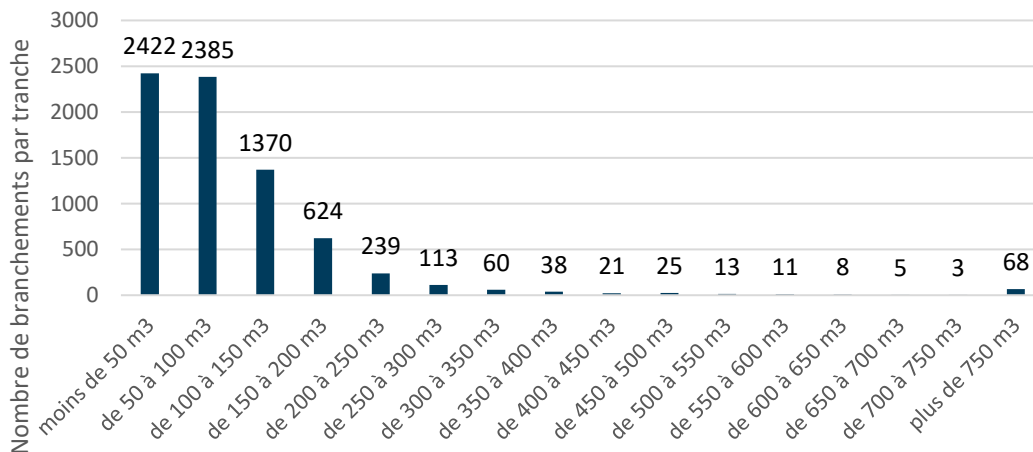
### Spectre des consommations

Tranche	Volumes Consommés comptabilisés par tranche en m <sup>3</sup>	Nombre de branchements
moins de 50 m3	55595	2422
de 50 à 100 m3	174351	2385
de 100 à 150 m3	166752	1370
de 150 à 200 m3	106205	624
de 200 à 250 m3	52383	239
de 250 à 300 m3	30942	113
de 300 à 350 m3	19361	60
de 350 à 400 m3	14126	38
de 400 à 450 m3	8746	21
de 450 à 500 m3	11813	25
de 500 à 550 m3	6771	13
de 550 à 600 m3	6297	11
de 600 à 650 m3	4894	8
de 650 à 700 m3	3344	5
de 700 à 750 m3	2184	3
plus de 750 m3	216708	68

Répartition des Volumes consommés comptabilisés en m<sup>3</sup> par tranche



Répartition du nombre de branchements par tranche



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

Accueil : 972 CH MICHEL LEDRAPPIER  
30330 TRESQUES  
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

Téléphone : 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN  
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 32608  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

63

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	72,17 €	
Consommation TTC	232,23 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	304,40 €	
	304,40 €	

SAUR SAS au capital de 10152000€ RCS Nanterre 339379964 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379964-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAUDUN	112548	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

SPECIMEN		FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		253,73 € HT	267,69 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part CA GARD RHODANIEN		Année 2024						20,70	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2024						47,71	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2024			120	0,6090	73,08		5,50
Consommation part SAUR		Année 2024			120	0,8313	99,76		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2024			120	0,1040	12,48		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
			120	0,2900	34,80		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>304,40 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 288,53 €  
TVA sur les débits : 15,87 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

**Accueil :** Rte de Bagnols/Cèze RN580-ZI de l'Ardoise  
30290 LAUDUN L'ARDOISE  
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

**Téléphone :** 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2023

**Courrier :** TSA 83007  
30936 NIMES CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

63

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	65,48 €	
Consommation TTC	213,24 €	soit 0,0018 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>278,72 €</b>	
	<b>278,72 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAUDUN	000115654	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		230,59 € HT	243,27 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part CA GARD RHODANIEN			Année 2023					18,26	5,50
Abonnement part SAUR			Année 2023					43,81	5,50
Consommation part Syndicale			Année 2023		120	0,5370	64,44		5,50
Consommation part SAUR			Année 2023		120	0,7633	91,60		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)			Année 2023		120	0,1040	12,48		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,60 € HT	35,45 € TTC	Année 2023	120	0,2800	33,60	5,50

<b>Total Facture</b>	<b>278,72 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 264,19 €  
TVA sur les débits : 14,53 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



# NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

<b>SAUR</b>	Partenaire : CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU	Date : 06/04/2024
Référence contrat : 300800/01		

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
<b>10S.Abonnement part SAUR</b>		
Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Abonnement part SAUR FRANCE	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 13/12/2023	K : 1,28938
Prix révisé = ([K=1,38433] * Prix de base) * [K1=0,93141]		

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>		
Formule de révision : $0.47 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTEo}) + 0.14 \times (1771242 / 1771242o) + 0.39 \times (1652106 / 1652106o)$		
Contrat au 01/01/2017 = $0.47 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTEo}) + 0.14 \times (35111403 / 35111403o) + 0.39 \times (\text{PPI} / \text{PPIo}) * (1 - \text{Gprod})$		
Applications des indices : Valeur connue		
<b>K intermédiaire : 1,38433</b>		

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/12/2023				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010 Substitué avec coeff. 1.13 par 010534766	108,40000 010534766	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1,13	224,07900 198,30000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010 Substitué avec coeff. 1.0629 par 010534796	106,10000 010534796	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1,0629	145,19214 136,60000
ICHTE	COÛT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0.47 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTEo}) + 0.14 \times (1771242 / 1771242o) + 0.39 \times (1652106 / 1652106o)$			
.	0,47	x	(129,8 / 108,7)
.	0,14	x	(224,079 / 108,4)
.	0,39	x	(145,19214 / 106,1)
.			0,561232751
.			+ 0,289400923
.			+ 0,533694011
.			-----
.			1,384327685

Correcteur de révision K1 : 0,93141
-------------------------------------

<b>K définitif : 1,28938</b>
------------------------------

<b>CRITERES TARIFAIRES</b>
----------------------------

Usage : (Equipements publics et municipaux);(Installations industrielles);(Autre)
---

Diamètre compteur sur rubrique : (Equipements publics et municipaux);(Installations industrielles);(Autre)
--

*Usage Equipements publics et municipaux*

n.r. = non assujéti à la redevance	Tranches							
Diamètre compteur sur rubrique	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
"Coaxiaux 1""12" .012 mm.015 mm	37,00	47,71						
"Coaxiaux 2"" .020 mm.025 mm	37,00	47,71						
030 mm	65,00	83,81						
040 mm,050 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm	90,00	116,04						
060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbride,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm	180,00	232,09						
080 mm,080 mm surbride,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm	250,00	322,34						
100 mm,100 mm surbride,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm	350,00	451,28						
150 mm,150-20 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,500 mm Coaxiaux M62*2,Drivers	550,00	709,16						

*Usage Installations industrielles*

n.r. = non assujéti à la redevance	Tranches							
Diamètre compteur sur rubrique	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
"Coaxiaux 1""12" .012 mm.015 mm	37,00	47,71						
"Coaxiaux 2"" .020 mm.025 mm	37,00	47,71						
030 mm	65,00	83,81						



040 mm,050 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm	90,00	116,04						
060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,60-65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm	180,00	232,09						
080 mm,080 mm surbridé,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm	250,00	322,34						
100 mm,100 mm surbridé,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm	350,00	451,28						
150 mm,150-20 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,500 mm,Coaxiaux M62*2,Divers	550,00	709,16						

Usage Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Diamètre compteur sur rubrique	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
"Coaxiaux 1""1/2",012 mm,015 mm	37,00	47,71						
"Coaxiaux 2""020 mm,025 mm	37,00	47,71						
030 mm	65,00	83,81						
040 mm,050 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm	90,00	116,04						
060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,60-65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm	180,00	232,09						
080 mm,080 mm surbridé,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm	250,00	322,34						
100 mm,100 mm surbridé,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,125 mm	350,00	451,28						
150 mm,150-20 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,500 mm,Coaxiaux M62*2,Divers	550,00	709,16						

Date : 06/04/2024

SAUR

Partenaire : CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU

Référence contrat : 300800/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
<b>30SEntretien compteur part SAUR</b>		
Prix (HT) à compter du 01/01/2005	Redevance : (Annulé) Entretien compteur part SAUR FRANCE	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 26/01/2005	
<b>CRITERES TARIFAIRES</b>		
Diamètre compteur sur rubrique : (050 mm);(060 mm);(080 mm);(100 mm);(150 mm);(40-15 mm);(50-15 mm);(60-15 mm);(80-15 mm);(80-20 mm);(100-20 mm);(150-40 mm);(Autre)		
Type de compteur : (Volume);(Vitesse);(Combiné);(Autre)		

Diamètre compteur sur rubrique 050 mm

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 060 mm

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 080 mm

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 100 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 150 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 40-15 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 50-15 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 60-15 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 80-15 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 80-20 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 100-20 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique 150-40 mm*

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

*Diamètre compteur sur rubrique Autre*



n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Date : 06/04/2024

SAUR

Partenaire : CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU

Référence contrat : 300800/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

30SLocation compteur part SAUR	
Prix (HT) à compter du 01/01/2005	Redevance : (Annulé) Location compteur part SAUR FRANCE
Devise : Euro	Date d'actualisation : 04/08/2005

CRITÈRES TARIFAIRES	
Diamètre compteur sur rubrique : (050 mm);(060 mm);(080 mm);(100 mm);(150 mm);(40-15 mm);(50-15 mm);(60-15 mm);(80-15 mm);(80-20 mm);(100-20 mm);(150-40 mm);(Autre)	
Propriété de compteur sur rubrique produit : (Société);(Autre)	
Type de compteur : (Volume);(Vitesse);(Combiné);(Autre)	

Diamètre compteur sur rubrique 050 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 050 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							

Page 7/16

Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 060 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 060 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 080 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 080 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Page 8/16



Diamètre compteur sur rubrique 100 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 100 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 150 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 150 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 40-15 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 40-15 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 50-15 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 50-15 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 60-15 mm  
 Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							



Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 60-15 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 80-15 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 80-15 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 80-20 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							

Autre	n.r.							
-------	------	--	--	--	--	--	--	--

Diamètre compteur sur rubrique 80-20 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 100-20 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 100-20 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 150-40 mm  
Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r. = non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique 150-40 mm



Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique Autre

Propriété de compteur sur rubrique produit Société

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Diamètre compteur sur rubrique Autre

Propriété de compteur sur rubrique produit Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Type de compteur	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Volume	n.r.							
Vitesse	n.r.							
Combiné	n.r.							
Autre	n.r.							

Date : 06/04/2024

SAUR

Partenaire : CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU

Référence contrat : 300800/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

**10SConsommation part SAUR**

Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Consommation part SAUR FRANCE
Devise : Euro	Date d'actualisation : 13/12/2023 K : 1,28938
Prix révisé = ([K=1.38433] * Prix de base) * [K1=0.93141]	

**Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix**

Formule de révision : 0.47x(ICHTE/ICHTEo)+0.14x(1771242/1771242o)+0.39x(1652106/1652106o)

Page 13/16

Contrat au 01/01/2017= 0.47 \* (ICHTE / ICHTEo) + 0.14 \* (35111403 / 35111403o) + 0.39 \* (PPI/ PPIo)\*(1-Gprod)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,38433

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/12/2023					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010 Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766	108,40000 010534766	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1,13	224,07900 198,30000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010 Substitué avec coeff. 1,0629 par 010534796	106,10000 010534796	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1,0629	145,19214 136,60000
ICHTE	COÛT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000

Page 14/16

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,47x(ICHTE/ICHTEo)+0,14x(1771242/1771242o)+0,39x(1652106/1652106o)			
.	0,47	x	(129,8/108,7)
.	+	0,14	x (224,079/108,4)
.	+	0,39	x (145,19214/106,1)
.			
			0,561232751
			+ 0,289400923
			+ 0,533694011
			-----
			1,384327685
Correcteur de révision K1 : 0,93141			
K définitif : 1,28938			
CRITERES TARIFAIRES			
Usage : (Equipements publics et municipaux).(Installations industrielles).(Autre)			

Usage Equipements publics et municipaux

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6447	0,8313						

Usage Installations industrielles

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6447	0,8313						

Usage Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6447	0,8313						

SAUR	Partenaire : CA GARD RHODANIEN-MAISON DE L EAU		Date : 06/04/2024
	Référence contrat : 300800/01		
Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
<b>Part SAUR</b>			
Prix (HT) à compter du 01/01/2007		Redevance : Abonnement - régul 2006 - Part SAUR	
Devisé : Euro		Date d'actualisation : 26/01/2007	
CRITERES TARIFAIRES			

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

## LES VOLUMES D'EAU

Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

### Synthèse des volumes sur l'année calendaire

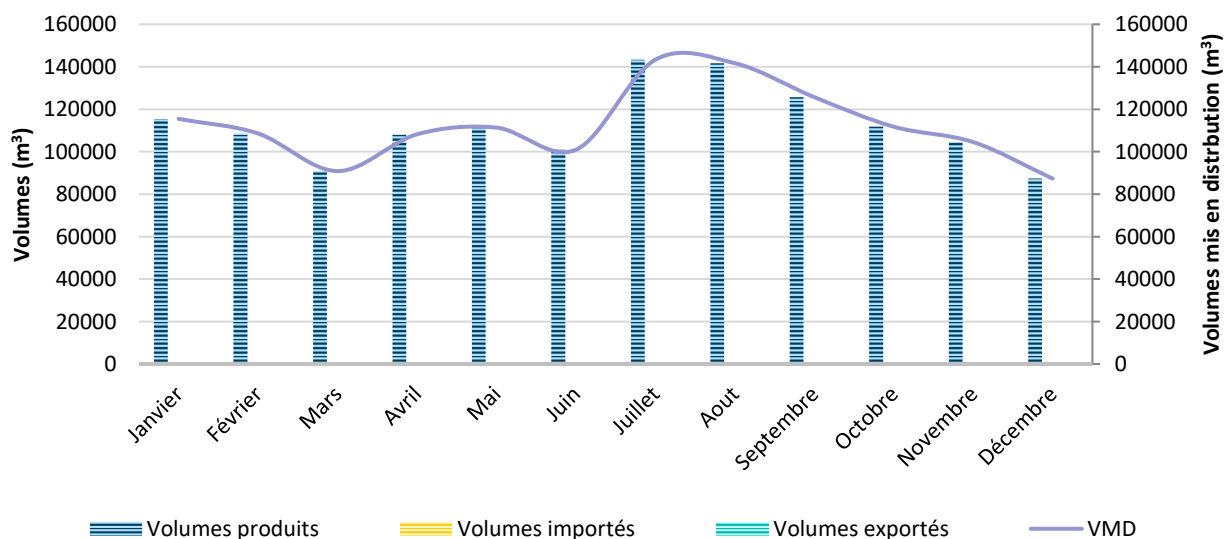
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Volumes en (m <sup>3</sup> )	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 457 743	1 582 771	1 557 672	1 490 296	1 349 666	-9,4%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 457 743	1 582 771	1 557 672	1 490 296	1 349 666	-9,4%

### Volumes mensuels en (m<sup>3</sup>) sur 5 années consécutives

Mois	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Janvier	114 300	114 070	150 942	130 587	115 455	-11,6%
Février	110 259	102 233	117 098	91 684	108 575	18,4%
Mars	86 060	124 208	107 905	127 816	90 873	-28,9%
Avril	116 075	131 810	129 680	110 750	108 187	-2,3%
Mai	122 879	142 676	116 001	130 605	111 334	-14,8%
Juin	151 070	112 028	119 501	134 388	100 913	-24,9%
Juillet	201 647	208 431	188 591	183 114	143 343	-21,7%
Aout	124 872	174 558	161 244	151 767	141 687	-6,6%
Septembre	139 727	144 647	140 451	124 976	125 690	0,6%
Octobre	102 046	115 479	115 393	106 830	111 749	4,6%
Novembre	91 967	122 223	116 025	108 007	104 531	-3,2%
Décembre	96 841	90 408	94 841	89 772	87 329	-2,7%
<b>Total</b>	<b>1 457 743</b>	<b>1 582 771</b>	<b>1 557 672</b>	<b>1 490 296</b>	<b>1 349 666</b>	<b>-9,44%</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice



### Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puits etc...).

#### **LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET - 3008EX002 - CLAV12 - Clavelet puits cpt d'exhaure**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	27 164	23 783	21 411	23 342	26 300	20 276	21 904	15 850	23 610	23 602	21 760	14 101	263 103
2023	23 997	26 600	21 900	25 750	26 830	22 601	30 929	29 060	25 560	22 400	23 720	21 460	300 807

#### **LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET - 3008EX003 - LACA11 - Forage Lacan F3**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	24 142	20 990	18 990	20 810	23 280	23 220	31 650	26 890	22 890	18 790	19 710	16 441	267 803
2023	22 129	2 700	0	0	0	10 476	13 340	13 744	12 810	12 353	12 324	12 221	112 097

#### **Pompage des Piboulières (à Codolet) - 3008EX004 PIDO14 - Forage Piboulières F4**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	16 064	15 952	21 533	9 892	19 935	27 152	18 056	11 346	22 303	12 734	13 051	19 532	207 550
2023	14 913	16 434	13 192	13 463	18 296	13 386	18 694	22 877	18 648	26 706	25 227	24 878	226 714

#### **Pompage des Piboulières (à Codolet) - 3008EX005 PIDO15 - Cpt exhaure Piboulières F5**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	25 545	28 730	26 780	31 980	36 010	58 760	64 258	55 250	48 490	38 090	33 930	31 585	479 408
2023	31 327	39 520	33 670	36 768	43 680	44 192	48 264	49 725	43 178	49 955	46 885	46 255	513 419

#### **Pompage des Piboulières (à Codolet) - 3008EX006 PIDO16 - Forage Piboulières F6**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	33 350	33 116	28 011	38 396	39 357	32 860	44 265	34 834	14 361	22 214	24 607	21 057	366 428
2023	30 023	30 894	24 498	35 540	24 548	16 063	28 575	27 715	20 559	6 270	0	0	244 685

### Les volumes produits mensuels par ressource

**Les volumes produits** sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :

- A la sortie de l'usine de traitement,
- A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,
- A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.

Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.

### **Chloration intermédiaire Laudun/Connaux - cpt d'eau besoin usine bioxyd-MESURE VOLUMETRIQUE**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 1 920
2023	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 160	- 1 920

### **LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet - 3008PT001 - CLAV10 - Clavelet sortie cpt prod**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	131 081	92 178	128 310	111 244	131 099	134 882	183 608	152 261	125 470	107 324	108 501	90 266	1 496 224
2023	115 949	109 069	91 367	108 681	111 828	101 407	143 837	142 181	126 184	112 243	105 025	87 823	1 355 594

### **LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet - 4 analyseurs de chlore**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 4 008
2023	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 334	- 4 008

## LES INDICATEURS

Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

### Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

Le rendement IDM d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont avec les volumes consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés, y compris les fuites du réseau.

$$\text{Rendement IDM} = \frac{\text{Volumés consommés autorisés} + \text{Volumés vendus en gros}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros}}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume consommé autorisé	1 067 667	1 048 879	1 016 402	1 002 156	945 435	-5,7%
Rendement IDM (%)	71,1	67,64	65,21	66,72	69,85	4,7%

Les volumes sont exprimés en m<sup>3</sup> sur la période de relève de 371j et ramenés sur 365j

### Le Rendement Primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volumés consommés comptabilisés}}{\text{Volumés mis en distribution}}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume consommé	1 006 900	964 046	926 402	937 132	891 294	-4,9%
Rendement primaire (%)	67,06	62,17	59,44	62,39	65,85	5,5%

Les volumes sont exprimés en m<sup>3</sup> la période de relève de 371j et ramenés sur 365j

## L'Indice Linéaire de Pertes

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés dans le périmètre du service. Il permet de mieux mesurer de la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés autorisés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume consommé autorisé	1 067 667	1 048 879	1 016 402	1 002 156	945 435	-5,7%
Linéaire du réseau	180	183	182	182	183	0,5%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	6,59	7,55	8,16	7,52	6,12	-18,7%

Les volumes sont exprimés en m<sup>3</sup> sur la période de relève de 371j et ramenés sur 365j

## L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) indique le ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume consommé	1 006 900	964 046	926 402	937 132	891 294	-4,9%
Linéaire du réseau	180	183	182	182	183	0,5%
Indice linéaire de volume non compté	7,51	8,82	9,51	8,5	6,93	-18,5%

Les volumes sont exprimés en m<sup>3</sup> sur la période de relève de 371j et ramenés sur 365j

## L'Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros par jour, par kilomètre de réseau.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau. Il sert également à mesurer les écarts entre services dans le comparateur interservices.

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volumés consommés autorisés} + \text{Volumés exportés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume produit	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 501 550	1 550 613	1 558 585	1 501 945	1 353 536	-9,9%
Volume consommé autorisé	1 067 667	1 048 879	1 016 402	1 002 156	945 435	-5,7%
Linéaire du réseau	180	183	182	182	183	0,5%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	16,21	15,74	15,29	15,08	14,17	-6%

Les volumes sont exprimés en m<sup>3</sup> sur la période de relève de 371j et ramenés sur 365j

## CONSOMMATION D'ENERGIE

	2019	2020	2021	2022	2023
Chateau le Pin Village	168	89	298	120	176
Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	13 978	11 619	6 705	10 406	11 407
Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	7 217	5 600	5 293	8 254	4 830
LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	235 489	262 795	228 942	219 395	194 876
LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	498 193	531 510	512 073	499 217	455 260
LE PIN Reprise la gare	19 507	22 029	18 301	16 233	21 779
Pompage des Piboulières (à Codolet)	176 567	185 072	184 851	198 516	186 379
Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	46 205	45 826	40 712	47 153	38 412
Reprise Merdancon St Victor la Coste	52 720	56 112	74 379	89 590	80 690
Réservoir Bouyas Tresques + Reprise	10 061	19 794	7 549	12 968	10 329
Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	1 937	715	666	3 406	802
ST VICTOR LA COSTE Réservoir 2x250 M3	162	125	129	397	386
Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	14 051	21 967	41 147	24 444	15 774
Surpresseur de Saurède Connaux	3 108	4 713	3 612	4 434	3 565
Surpresseur du Le Pin village	5 283	4 416	4 806	3 353	3 154
Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts	666	1 216	872	1 189	727
Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	1 800	1 511	1 174	1 193	1 093
Surpresseur quartier Peyron Tresques	4 704	2 452	315	3 828	3 422
<b>Total</b>	<b>1 091 816</b>	<b>1 177 561</b>	<b>1 131 824</b>	<b>1 144 096</b>	<b>1 033 061</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages.



# LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité



## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	1	0
Physico-chimique	1	16
Nombre total d'échantillons	1	16

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	2	2	100	20	20	100
Physico-chimique	2	2	100	22	20	90
Nombre total d'échantillons	2	2	100	22	20	90

### Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Turbidité Formazine Néphélométrique	SAUR	27/04/23	Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	NFU	1	1,4	Sortie rechloration Laudun
Turbidité Formazine Néphélométrique	SAUR	13/06/23	Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	NFU	1	2,7	Sortie rechloration Laudun

## L'EAU DISTRIBUEE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	6	6	100	22	22	100
Physico-chimique	6	6	100	22	22	100
Nombre total d'échantillons	6	6	100	22	22	100

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP			
Délégation de service public			
début contrat : 1 janvier 2020 fin contrat : 31 décembre 2028			

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	20,70	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,6090	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.178</b>	<b>Montant total HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)</b>	<b>93,78</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	47,71	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,8313	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.177</b>	<b>Montant total HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)</b>	<b>147,47</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,1040	€HT/m <sup>3</sup>
VP.216	Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,2900	€HT/m <sup>3</sup>
VP.214	Redevance prélèvements AEP (Voies Navigables de France)	0,0000	€HT/m <sup>3</sup>
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	€HT/m <sup>3</sup>
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,50	%
<b>VP.179</b>	<b>Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup></b> <i>(VP.214+VP.215+VP.216+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100</i>	<b>63,15</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
	<b>Montant total d'une facture 120m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>304,40</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
<b>D102.0</b>	<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1</b>	<b>2,54</b>	<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022 au 31/12/2023	1 848 701	€TTC
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2023 (hors travaux)	CARE	€HT

Qualité de l'eau		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	8
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	0
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)</b>	<b>100%</b>
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	8
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	0
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)</b>	<b>100%</b>
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) <i>Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports</i>	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	1 353 536	m <sup>3</sup>
VP.060	Total des Volumes importés	0	m <sup>3</sup>
VP.061	Total des Volumes exportés	0	m <sup>3</sup>
VP.063	Volumes consommés comptabilisés domestique	806 826	m <sup>3</sup>
VP.201	Volumes consommés comptabilisés non domestique	59 406	m <sup>3</sup>
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	891 294	m <sup>3</sup>
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m <sup>3</sup>
VP.220	Volumes de service du réseau	54 141	m <sup>3</sup>
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	182,766	Km
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	7 092	ab
<b>VP.228</b>	<b>Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)</b>	<b>39</b>	<b>ab/Km</b>
<b>P104.3</b>	<b>Rendement du réseau de distribution</b>	<b>69,85%</b>	
<b>P105.3</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b>	<b>6,93</b>	<b>m<sup>3</sup>/Km /j</b>
<b>P106.3</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau</b>	<b>6,12</b>	<b>m<sup>3</sup>/Km/j</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	2,674	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	182,766	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	Voir le CARE	€HT
<b>P107.2</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,29</b>	<b>%</b>

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	<b>7 279</b>	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	<b>7 211</b>	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	<b>68</b>	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	<b>14 878</b>	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	<b>2,10</b>	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	<b>20</b>	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	<b>2,82</b>	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	<b>98,64</b>	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<b>2</b>	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	<b>1</b>	
VP.152	<i>Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité</i>	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
<b>P155.1</b>	<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnements</b>	<b>0,14</b>	<b>‰</b>

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	<b>0</b>	€HTVA
VP.063	Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	<b>806 826</b>	m <sup>3</sup>
VP.201	Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	<b>59 406</b>	m <sup>3</sup>
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	<b>891 294</b>	m <sup>3</sup>
<b>Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :</b>			
VP.182	<i>Encours total de la dette</i>		€
VP.183	<i>Epargne brute annuelle</i>		€
P153.2	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	<b>44 002,39</b>	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022 au 31/12/2023	<b>1 848 701</b>	€TTC
<b>P154.0</b>	<b>Taux d'impayés sur les factures d'eau</b>	<b>2,38</b>	<b>%</b>

## DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
<b>PARTIE A : Plan des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
<b>Total Partie A : (Sur 15 points)</b>			<b>15 points / 15 points</b>	
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux</b>				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	<b>Pourcentage de connaissance des informations structurelles</b>	92,48%	14 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	169,021	Km
Sur 15 points	VP.241	<b>Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations</b>	99,47%	15 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	181,805	Km
Pour évaluer :		- Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	182,766	Km
<b>Total Partie B : (Sur 30 points)</b>			<b>29 points / 30 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
		- Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
		- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
<b>Total Partie C : (Sur 75 points)</b>			<b>65 points / 75 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	<b>P103.2B</b>	<b>VALEUR DE L'INDICE</b>	<b>109 points / 120 points</b>	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



**LES INTERVENTIONS REALISEES**  
Préserver et moderniser votre patrimoine

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
CONNAUX	Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	Nouveau réservoir Connaux 500 m3	27/02/23
CONNAUX	Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	Réservoir les cotes Connaux 200 M3	22/02/23
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	21/04/23
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Bache Cabrian 20 M3	23/02/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Réservoir 1 BS Laudun 1000 M3	07/04/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Réservoir 2 BS Laudun 1500 M3	28/02/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Réservoir 2 BS Laudun 1500 M3	07/04/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Bâche eau traitée Clavelet (1000 m3)	25/01/23
LAUDUN L ARDOISE	Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	Réservoir 1 HS 750 M3	21/02/23
LAUDUN L ARDOISE	Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	Réservoir 2 HS 750 M3	12/01/23
LE PIN	Chateau le Pin Village	Chateau le Pin 200 M3	28/03/23
LE PIN	LE PIN Reprise la gare	Bache de la gare le Pin 200 M3	03/03/23
LE PIN	LE PIN Reprise la gare	Bache de la gare le Pin 200 M3	21/04/23
LE PIN	Surpresseur du Le Pin village	Surpresseur du Le Pin village	28/03/23
ST VICTOR LA COSTE	Reprise Merdançon St Victor la Coste	Bache de Merdançon 200 M3	24/02/23
ST VICTOR LA COSTE	ST VICTOR LA COSTE Réservoir 2x250 M3	ST VICTOR LA COSTE - Réservoir 1 - 250 M3	25/01/23
ST VICTOR LA COSTE	ST VICTOR LA COSTE Réservoir 300 M3	St Victor la Coste 2 - réservoir 300 m3	21/02/23
TRESQUES	Réservoir Bouyas Tresques + Reprise	Réservoir Bouyas 700 M3	03/03/23

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
LAUDUN L ARDOISE	03/01/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2000	2
LAUDUN L ARDOISE	06/01/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	0	0
LAUDUN L ARDOISE	12/01/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	500	1
LAUDUN L ARDOISE	24/03/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	1
LAUDUN L ARDOISE	24/03/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	3000	1
LAUDUN L ARDOISE	29/03/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	1
LAUDUN L ARDOISE	31/03/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	1
LAUDUN L ARDOISE	03/04/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	0	0
LAUDUN L ARDOISE	12/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2000	1
LAUDUN L ARDOISE	13/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	1
LAUDUN L ARDOISE	16/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	0
LAUDUN L ARDOISE	19/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	1
LAUDUN L ARDOISE	22/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2000	2
LAUDUN L ARDOISE	22/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2000	1
LAUDUN L ARDOISE	23/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2000	1



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
LAUDUN L ARDOISE	23/06/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	0	0
LAUDUN L ARDOISE	30/06/23	105 Rue André Malraux 30290 Laudun-l'Ardoise France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	21/07/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	26/07/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2500	0
LAUDUN L ARDOISE	28/07/23	44 Rue René Laennec 30290 Laudun-l'Ardoise France	20	0
LAUDUN L ARDOISE	05/09/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	2
LAUDUN L ARDOISE	15/09/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	800	2
LAUDUN L ARDOISE	21/09/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	0	0
LAUDUN L ARDOISE	10/10/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	11000	1
LAUDUN L ARDOISE	09/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	09/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	6000	1
LAUDUN L ARDOISE	10/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	6000	1
LAUDUN L ARDOISE	13/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	10000	1
LAUDUN L ARDOISE	13/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	14/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	14/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1500	1
LAUDUN L ARDOISE	15/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	16/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	17/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	20/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1500	1
LAUDUN L ARDOISE	21/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	2
LAUDUN L ARDOISE	22/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	23/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	0
LAUDUN L ARDOISE	24/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	27/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	1
LAUDUN L ARDOISE	28/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	1
LAUDUN L ARDOISE	29/11/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	1
LAUDUN L ARDOISE	01/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	04/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	0
LAUDUN L ARDOISE	04/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2600	0
LAUDUN L ARDOISE	05/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	3
LAUDUN L ARDOISE	08/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
LAUDUN L ARDOISE	11/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	0
LAUDUN L ARDOISE	13/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	13/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1500	1
LAUDUN L ARDOISE	15/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1500	1
LAUDUN L ARDOISE	15/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	0
LAUDUN L ARDOISE	18/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	10000	3
LAUDUN L ARDOISE	19/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	5000	1
LAUDUN L ARDOISE	20/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	0
LAUDUN L ARDOISE	21/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	2	3
LAUDUN L ARDOISE	22/12/23	0 30290 LAUDUN-L'ARDOISE France	1000	1
ST VICTOR LA COSTE	03/03/23	0 30290 SAINT-VICTOR-LA-COSTE France	100	0
ST VICTOR LA COSTE	08/08/23	15 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France	3	1
ST VICTOR LA COSTE	04/09/23	0 30290 SAINT-VICTOR-LA-COSTE France	5	1
ST VICTOR LA COSTE	20/10/23	13 Rue des Romarins 30290 Saint-Victor-la-Coste France	100	1
TRESQUES	04/01/23	0 30330 TRESQUES France	1500	1
TRESQUES	31/10/23	0 30330 TRESQUES France	0	0

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
TRESQUES	30/11/23	0 30330 TRESQUES France	5000	0
TRESQUES	18/12/23	0 30330 TRESQUES France	1500	1

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
CONNAUX	4
GAUJAC	1
LAUDUN L ARDOISE	10
ST PONS LA CALM	1
ST VICTOR LA COSTE	2
TRESQUES	6
<b>Total</b>	<b>24</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
CONNAUX	Pvc	125	06/07/23	55 Chemin de la Vendée 30330 Connaux France
CONNAUX	Pvc	160	26/10/23	740 Chemin des Côtes 30330 Connaux France
CONNAUX	Pvc	160	27/10/23	777 Chemin des Côtes 30330 Connaux France
CONNAUX	Pvc	63	28/11/23	150 Chemin de Montcamp 30330 Connaux France
GAUJAC	Pvc	160	13/04/23	513 Chemin de Barbotte 30330 Gaujac France
LAUDUN L ARDOISE	-	-	23/01/23	85 Route de la Gare 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Pvc	110	22/03/23	9 Rue Alphonse Daudet 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Inconnu	60	25/04/23	70 Rue Voltaire 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Fonte	100	26/04/23	75 Route de Lascours 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Pvc	160	07/09/23	347 Rue Emile Pouytes 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Amiante ciment	300	30/10/23	1451 Route de Laudun 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Inconnu	300	30/10/23	41 Rue Jean-Pierre Florian 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Amiante ciment	200	16/11/23	156 Rue Louis Braille 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Acier	80	20/11/23	156 Rue Jean Jaurès 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Amiante ciment	300	15/12/23	1855 Route de Laudun 30290 Laudun-l'Ardoise France
ST PONS LA CALM	Pvc	63	21/02/23	127 Chemin du Pin 30330 Saint-Pons-la-Calm France
ST VICTOR LA COSTE	Pvc	50	08/02/23	9 Chemin des Cadinières 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	Fonte	80	14/08/23	8 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
TRESQUES	Pvc	40	03/03/23	2 Place des Platanes 30330 Tresques France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
TRESQUES	Amiante ciment	150	12/09/23	127 Rue de la Glacière 30330 Tresques France
TRESQUES	Inconnu	100	06/11/23	6 Rue Paul Cézanne 30330 Tresques France
TRESQUES	Amiante ciment	150	30/11/23	53 Rue de la Glacière 30330 Tresques France
TRESQUES	Amiante ciment	150	06/12/23	2 Place de la Mairie 30330 Tresques France
TRESQUES	Pvc	110	14/12/23	533 Chemin du Peyron 30330 Tresques France

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
CONNAUX	7
GAUJAC	4
LAUDUN L ARDOISE	10
ST PAUL LES FONTS	1
ST VICTOR LA COSTE	6
TRESQUES	4
<b>Total</b>	<b>32</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
CONNAUX	30/06/23	100 Impasse du Hameau de la Poujette 30330 Connaux France
CONNAUX	13/07/23	Chemin de Cambajonc 30330 Connaux France
CONNAUX	20/07/23	201 Montee des Grands Pins 30330 Connaux France
CONNAUX	06/10/23	119 Impasse du Paradis 30330 Connaux France
CONNAUX	13/10/23	14 Place de Chiny 30330 Connaux France
CONNAUX	07/11/23	250 Ancienne route de Cavillargues 30330 Connaux France
CONNAUX	29/12/23	250 Ancienne route de Cavillargues 30330 Connaux France
GAUJAC	28/04/23	513 Chemin de Barbotte 30330 Gaujac France
GAUJAC	29/09/23	513 Chemin de Barbotte 30330 Gaujac France
GAUJAC	20/10/23	513 Chemin de Barbotte 30330 Gaujac France
GAUJAC	30/11/23	303 Chemin de Cigalière 30330 Gaujac France
LAUDUN L ARDOISE	30/03/23	484 Rue de Boulogne 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	12/04/23	267 Rue Jean Macé 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	03/07/23	60 Rue André Malraux 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	04/07/23	87 Rue Frédéric Passy 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	18/08/23	38 Rue Paul Sabatier 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	07/09/23	54 Impasse Jules Raimu 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	13/09/23	212 Rue Jean Bouin 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	04/10/23	176 Rue Clément Ader 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	04/10/23	72 Rue Louis Pasteur 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	23/11/23	150 Rue de la Jasse 30290 Laudun-l'Ardoise France
ST PAUL LES FONTS	13/02/23	101 Camin de Rieutort 30330 Saint-Paul-les-Fonts France
ST VICTOR LA COSTE	16/01/23	4 Rue du Vernet 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	15/02/23	17 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	29/06/23	31 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	12/09/23	9 Rue du Passe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	12/09/23	18 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
ST VICTOR LA COSTE	12/10/23	31 Rue de la Combe 30290 Saint-Victor-la-Coste France
TRESQUES	04/01/23	0 30330 TRESQUES France
TRESQUES	20/04/23	184 Chemin de la Chapelle 30330 Tresques France
TRESQUES	17/05/23	543 Route des Quatre Chemins 30330 Tresques France

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



Commune	Date	Adresse
TRESQUES	27/11/23	156 Chemin du Plan 30330 Tresques France

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
CODOLET	4	0	4
CONNAUX	5	0	5
GAUJAC	4	0	4
LAUDUN L ARDOISE	36	1	37
LE PIN	3	0	3
ST VICTOR LA COSTE	5	0	5
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	<b>58</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Équipement	Date	Type
CODOLET	Pompage des Piboulières (à Codolet)	Batterie de condensateurs	30/01/23	Curatif
CODOLET	Pompage des Piboulières (à Codolet)	Pompe immergée + jonction câble	09/10/23	Curatif
CODOLET	Pompage des Piboulières (à Codolet)	Batterie de condensateurs	26/10/23	Curatif
CODOLET	Pompage des Piboulières (à Codolet)	Télésurveillance	09/11/23	Curatif
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Télésurveillance S550	06/07/23	Curatif
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Armoire de commande	14/08/23	Curatif
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Télésurveillance S550	17/08/23	Curatif
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Télésurveillance S550	29/08/23	Curatif
CONNAUX	Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	Armoire de commande	24/11/23	Curatif
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Groupe électrogène	05/06/23	Curatif
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Groupe électrogène	11/10/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Groupe électrogène	29/11/23	Curatif
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Inter flotteur	15/12/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	Télésurveillance	09/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Support de niveau analogique bêche 2	11/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	2 Chlorometres	11/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Pompe N°2 en fourreau	25/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Analyseur de taux de chlore + pH (sortie)	27/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Disjoncteur TGBT- Local technique	02/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	Armoire de commande	03/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	Pompe immergée + jonction câble (Puit 1)	27/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Pompe N°2 en fourreau	17/03/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Sonde de niveau (doublon)	20/03/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Porte d'accès	24/03/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Télésurveillance S550	06/04/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Compresseur air process	13/04/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Armoire de commande	13/04/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	Pompe immergée + jonction câble FORAGE 1	25/05/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Armoire de commande	09/06/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Filtre à sable 3	23/06/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Armoire de commande	29/06/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Armoire de commande	06/07/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Compresseur air process	26/07/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	Cpt d'eau sectorisation LAUDUN - rue JEAN VILAR	Télésurveillance	27/07/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN HS - Cpt sectorisation - Rue Frédéric Sauvage	Télégestion - RUE FREDERIC SAUVAGE	02/08/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Filtre à sable 3	25/08/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Surpresseur air lavage filtres	25/08/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Compresseur air process	06/09/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Vanne sortie station DN 300	08/09/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	08/09/23	Préventif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Compresseur air process	21/09/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Vanne d'isolement (canalisation distribution)	21/09/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Filtre à sable 4	23/10/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	Télésurveillance S550	23/10/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Analyseur de turbidité + pot de mesure	03/11/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Eclairage local reprises	06/11/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Surpresseur 1	28/11/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Surpresseur 2	28/11/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Eclairage local reprises	05/12/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	Ballon anti-bélier 2000 litres	22/12/23	Curatif
LE PIN	LE PIN Reprise la gare	Télésurveillance	25/01/23	Curatif
LE PIN	Chateau le Pin Village	Telereleve	23/05/23	Curatif
LE PIN	LE PIN Reprise la gare	Télésurveillance S 550	23/05/23	Curatif
ST VICTOR LA COSTE	Reprise Merdancon St Victor la Coste	Vanne d'isolement	24/02/23	Curatif
ST VICTOR LA COSTE	ST VICTOR LA COSTE Réservoir 2x250 M3	Télésurveillance S530	30/03/23	Curatif
ST VICTOR LA COSTE	ST VICTOR LA COSTE Réservoir 2x250 M3	Analyseur de chlore	31/07/23	Curatif
ST VICTOR LA COSTE	Reprise Merdancon St Victor la Coste	Canalisation de TP interne à la bache	23/11/23	Curatif
ST VICTOR LA COSTE	Reprise Merdancon St Victor la Coste	Manchette de passage de paroi x2	29/11/23	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
CONNAUX	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	13/03/23
CONNAUX	Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	13/03/23
GAUJAC	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	13/03/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet	10/03/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET	10/03/23
LAUDUN L ARDOISE	Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	13/03/23
LAUDUN L ARDOISE	Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	13/03/23
LAUDUN L ARDOISE	Réservoir HS Laudun - 1000 M3	LAUDUN - Nouveau Réservoir 1000 M3 (sur site 30141SG00002)	13/03/23
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	13/03/23

LE PIN	Surpresseur du Le Pin village	Surpresseur du Le Pin village	10/03/23
LE PIN	LE PIN Reprise la gare	LE PIN Reprise la gare	10/03/23
ST PAUL LES FONTS	Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts	Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts	13/03/23
ST VICTOR LA COSTE	Reprise Merdancon St Victor la Coste	Reprise Merdancon St Victor la Coste	13/03/23
TRESQUES	Surpresseur quartier Peyron Tresques	Surpresseur quartier Peyron Tresques	10/03/23
TRESQUES	Réservoir Bouyas Tresques + Reprise	Réservoir Bouyas Tresques + Reprise	13/03/23

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
LAUDUN L ARDOISE	Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	Monorail nu	10/03/23

### Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Equipement	Date
LAUDUN L ARDOISE	Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	Decteur de fuites de chlore	25/01/23
LAUDUN L ARDOISE	Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	Decteur de fuites de chlore	25/01/23



## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :** Un Programme Contractuel du Renouvellement correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

**Pas d'opération réalisée au cours de l'année 2023.**

**La garantie pour la continuité de service :** Une garantie est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

3008000101 - CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+C Renouvellement Réalisé en garantie au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VAN00594702 - Vanne auto (régulation eau à traiter)	Vanne auto (régulation eau à traiter)	Non programmé au contrat	TOTAL	13/04/2023
30084PE00001 - Pompage des Piboulières (à Codolet) / IQA00004824 - 3008EX005 PIDO15 - Cpt exhaure Piboulières F5	3008EX005 PIDO15 - Cpt exhaure Piboulières F5	Non programmé au contrat	TOTAL	03/08/2023
30127SS00001 - Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes) / MGE00000112 - Groupe électrogène	Groupe électrogène	Non programmé au contrat	PARTIEL	29/10/2023

### LES OCRS renouvellement de branchements (10 OCRs Branchents AEP /an) :

suivi OCRs MDE AEP				
numero	commune	adresse	envoi CAGR	retour CAGR
1	LaudunL'ardoise	180 rue de la paix	05/01/2023	09/01/2023
2	Connaux	226 avenue de la république	05/01/2023	09/01/2023
3	LaudunL'ardoise	75 rue Clément ADER	05/01/2023	23/01/2023
4	LaudunL'ardoise	MR Fauvelet 374 rt de l'Ardoise	04/01/2023	05/01/2023
5	LaudunL'ardoise	224 rue Jean Moulin	05/01/2023	23/01/2023
6	St Victor la Coste	Mr Barathieu rue de Mouillargues	05/01/2023	09/01/2023
7	St Victor la Coste	Mr Debuysser rue de la combe	05/01/2023	09/01/2023
8	St Victor la Coste	Mr Baugarnber imp de la cantonade	16/01/2023	23/01/2023
9	LaudunL'ardoise	27 rue Jolio Currie	05/04/2023	06/04/2023
10	LaudunL'ardoise	25 rue Jolio Currie	05/04/2023	06/04/2023



**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :** Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

3008000101 - CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+C Dotations non actualisées du compte au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
<b>Dotations (€)</b>	81 583	81 583	81 583	87 334	87 334	87 334	87 334	87 334	87 334	87 334	87 334	87 334	<b>1 030 755</b>

3008000101 - CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+C Coefficients du compte au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Dernier coefficient connu de la dotation</b>	1,000000	1,013333	1,042181	1,047454	1,041122	1,077505	1,228875
<b>Dernier coefficient connu de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

3008000101 - CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+C Bilan financier du compte au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	81 583	82 671	85 024	91 478	90 925	94 103	107 323	<b>633 107</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	67 446	70 329	96 718	186 547	233 201	291 684	
	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Non Programmé au contrat	PARTIEL	4 652		1 650				<b>6 302</b>
	TOTAL	2 255	27 930		9 718	4 557	19 125	<b>63 585</b>
Programmé au contrat	PARTIEL					2 074		<b>2 074</b>
	TOTAL	14 137	72 880	30 705		34 553	28 989	26 706
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>14 137</b>	<b>79 787</b>	<b>58 635</b>	<b>1 650</b>	<b>44 271</b>	<b>35 620</b>	<b>45 831</b>	<b>279 931</b>
<b>Solde(€)</b>	<b>67 446</b>	<b>70 330</b>	<b>96 719</b>	<b>186 547</b>	<b>233 201</b>	<b>291 684</b>	<b>353 176</b>	

3008000101 - CA Gard Rhodanien (Maison de l'Eau) AEP DSP Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
30092SS00002 - Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3 / DAM00001691 - Ballon anti bélier	Ballon anti bélier	Programmé au contrat	TOTAL	01/02/2023	6 472
30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / PIM00001212 - Pompe N°2 en fourreau	Pompe N°2 en fourreau	Programmé au contrat	TOTAL	01/02/2023	5 322
30331SS00002 - Surpresseur quartier Peyron Tresques / KST00006077 - Télésurveillance S50	Télésurveillance S50	Programmé au contrat	TOTAL	08/02/2023	2 957
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / CSP00000411 - Surpresseur 1	Surpresseur 1	Non programmé au contrat	TOTAL	07/05/2023	3 142
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / CSP00000539 - Surpresseur 2	Surpresseur 2	Non programmé au contrat	TOTAL	07/05/2023	3 154
30141PT00002 - LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET / PIM00001591 - Pompe immergée + jonction câble FORAGE 1	Pompe immergée + jonction câble FORAGE 1	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2023	4 156
30141PT00002 - LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET / XTU00050297 - Manchette de liaison	Manchette de liaison	Non programmé au contrat	TOTAL	11/06/2023	690
30141PT00002 - LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET / XTU00050298 - Manchette de liaison	Manchette de liaison	Non programmé au contrat	TOTAL	11/06/2023	690
30141PT00002 - LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET / IFA00002224 - 3008EX003 - LACA11 - Forage Lacan F3	3008EX003 - LACA11 - Forage Lacan F3	Non programmé au contrat	TOTAL	26/06/2023	2 004
30302SR00001 - Reprise Merdancon St Victor la Coste / VAN03989097 - Vanne d'isolement	Vanne d'isolement	Non programmé au contrat	TOTAL	12/07/2023	361
30302SR00001 - Reprise Merdancon St Victor la Coste / XTU00107011 - Canalisation de vidange	Canalisation de vidange	Non programmé au contrat	TOTAL	31/07/2023	690
30302SR00001 - Reprise Merdancon St Victor la Coste / XTU00107012 - Manchette de passage de paroi x2	Manchette de passage de paroi x2	Non programmé au contrat	TOTAL	03/08/2023	2 177
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VAN00598015 - Vanne d'isolement (canalisation distribution)	Vanne d'isolement (canalisation distribution)	Programmé au contrat	TOTAL	22/09/2023	4 172
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VVE00108785 - Ventouse	Ventouse	Non programmé au contrat	TOTAL	11/10/2023	345
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VVE00108786 - Ventouse purge d'air 1	Ventouse purge d'air 1	Non programmé au contrat	TOTAL	11/10/2023	345
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VVE00108804 - Ventouse purge d'air 2	Ventouse purge d'air 2	Non programmé au contrat	TOTAL	11/10/2023	345
30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VVE00108805 - Ventouse purge d'air 3	Ventouse purge d'air 3	Non programmé au contrat	TOTAL	11/10/2023	345

<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / VVE00108806 - Ventouse purge d'air 4</b>	Ventouse purge d'air 4	Non programmé au contrat	TOTAL	11/10/2023	345
<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / NEP00005946 - Eclairage local reprises</b>	Eclairage local reprises	Non programmé au contrat	TOTAL	15/11/2023	1 123
<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / NEP00005943 - Eclairage local électricité</b>	Eclairage local électricité	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2023	561
<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / NEP00005944 - Eclairage local filtration</b>	Eclairage local filtration	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2023	1 123
<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / NEP00005945 - Eclairage local CaCO3</b>	Eclairage local CaCO3	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2023	1 123
<b>30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet / NEP00005947 - Eclairage laboratoire</b>	Eclairage laboratoire	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2023	561
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597842 - Vanne aval d'isolement</b>	Vanne aval d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	302
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597843 - Vanne amont d'isolement</b>	Vanne amont d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	317
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597844 - Vanne aval d'isolement</b>	Vanne aval d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	302
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597845 - Vanne amont d'isolement</b>	Vanne amont d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	317
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597846 - Vanne aval d'isolement</b>	Vanne aval d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	302
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VAN00597847 - Vanne amont d'isolement</b>	Vanne amont d'isolement	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	317
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VCL00012741 - Clapet</b>	Clapet	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	590
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VCL00012742 - Clapet</b>	Clapet	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	590
<b>30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS / VCL00012743 - Clapet</b>	Clapet	Programmé au contrat	TOTAL	25/12/2023	590

# ANNEXES COMPLEMENTAIRES

## L'INVENTAIRE

### 30084PE00001 - Pompage des Piboulières (à Codolet)

Code	Libellé	Marque
IQW00001818	Compteur électricité Pompage des Piboulières (à Codolet)	MATRA

### 30084PE00001-0002-01 - Electricité commande

Code	Libellé	Marque
KAA00002041	Détecteur alarme anti-intrusion	-
KNA00000571	Automate	TELEMECANIQUE
KST00007252	Télésurveillance	SOFREL
NCA00005058	Armoire de commande	-
NEP00001258	Eclairage station	-
NEP00005934	Eclairage des locaux techniques 1	-
NEP00005935	Eclairage des locaux techniques 2	-
NEP00005936	Eclairage des locaux techniques 3	-
NPA00000574	Cablage station	-
NPA00001799	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001800	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00001423	Disjoncteur	MERLIN GERIN
NPD00007209	Sectionneur sur poteau	-
NPO00002038	Batterie de condensateurs	LEGRAND
NPT00000436	Transformateur	-
NPV00017239	Démarrreur (pompe)	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00017240	Démarrreur (pompe)	-
NPV00017241	Démarrreur (pompe)	-
USG00000008	Signalétique de sécurité	-

### 30084PE00001-0003-01 - Parties communes

Code	Libellé	Marque
GBT00006964	passerelle avec rambarde niveau armoire	-
GOU00009760	Huisserie	-
GRC00785007	Trappe départ distribution	-
PIM00000949	Pompe forage (en caisse)	KSB
VAN00595771	Vanne purge ballon	PONT A MOUSSON
XTU00007784	Tuyauteries de liaison	PONT A MOUSSON

### 30084PE00001-0004-01 - Comptages et mesures

Code	Libellé	Marque
ICA00003378	Sonde de niveau analogique	HITEC
IQA00004819	3008EX004 PIDO14 - Forage Piboulières F4	SIEMENS
IQA00004824	3008EX005 PIDO15 - Cpt exhaure Piboulières F5	SIEMENS
IQA00004836	3008EX006 PIDO16 - Forage Piboulières F6	SIEMENS

### 30084PE00002 - Prise d'eau Forage Piboulières n° 4

Code	Libellé	Marque
DAM00001878	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GBT00006288	Echelle d'accès tête de forage	-

GBT00006963	Echelle d'accès au ballon	-
GBT00006965	Passerelle avec rambarde	-
GDD00000749	Réhausse tube tête de forage (anti-inondation)	-
GOU00001765	Porte	-
GRC00785008	Tampon aluminium (TX sortie ouvrage)	-
GRC01486696	Tampon aluminium (extraction pompe)	-
GRC01486697	Tampon aluminium (extraction ballon)	-
ICA00004363	Sonde de niveau analogique	-
ICT00019967	Sonde de niveau TOR	-
NPA00001796	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00001345	Pompe forage N°4	CAPRARI
VAN00594158	Vannes isolement 1	-
VAN01502773	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502774	Vanne de purge	-
VCL00011838	Clapet F4	SOCCLA
VVE00051302	Ventouse F4	BAYARD
XTU00007471	Tuyauteries F4	-
XTU00050275	Colonne du forage	-
XTU00050277	Manchette de liaison 1	-
XTU00050278	Manchette de liaison 2	-
XTU00050279	Manchette de liaison 3	-
XTU00050280	Manchette de liaison 4	-
XYR00000752	Tête de forage	-

**30084PE00003 - Prise d'eau Forage Piboulières n° 5**

Code	Libellé	Marque
GBT00006968	Passerelle avec rambarde	-
GBT00006969	Echelle d'accès tête de forage	-
GDD00000751	Tubage tete de forage	-
GOU00001767	Porte	-
GRC00785010	Tampon aluminium (extraction pompe)	-
ICA00004362	Sonde de niveau Analogique	-
ICT00004347	Sonde de niveau TOR	-
NPA00001797	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00001302	Pompe immergée + jonction câble	FLOWSERVE PLEUGER
VAN00594159	Vanne F5	PONT A MOUSSON
VCL00011840	Clapet F5	SOCCLA
VVE00051303	Ventouse F5	BAYARD
XTU00007473	Manchette de liaison 1	-
XTU00050281	Colonne du forage	-
XTU00050282	Manchette de liaison 2	-
XTU00050283	Manchette de liaison 3	-
XTU00050284	Manchette de liaison 4	-
XYR00000753	Tête de forage	-

**30084PE00004 - Prise d'eau Forage Piboulières n° 6**

Code	Libellé	Marque
GBT00006966	Passerelle avec rambarde	-
GBT00006967	Echelle avec crinoline	-
GDD00000750	Tubage tete de forage	-
GOU00001766	Porte	-
GRC00785009	Trappe accès terrasse	-

ICA00004361	Sonde de niveau Analogique	-
ICT00004346	Sonde de niveau TOR	-
NPA00001798	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00000976	Pompe immergée + jonction câble	FLOWSERVE PLEUGER
VAN00595772	Vanne F6	PONT A MOUSSON
VCL00011839	Clapet F6	SOCCLA
VVE00051363	Ventouse F6	BAYARD
XTU00007472	Manchette de liaison 1	-
XTU00050291	Colonne du forage	-
XTU00050292	Manchette de liaison 2	-
XTU00050293	Manchette de liaison 3	-
XYR00000754	Tête de forage	-

**30092CO00001 - Cpt d'eau sectorisation Connaux**

Code	Libellé	Marque
IFE00034860	3008CS017 CONN10 - Cpt Connaux	SIEMENS
KST00006730	Télérelève Compteur sectorisation CONN10	SOFREL

**30092SR00001 - Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux**

Code	Libellé	Marque
DAM00001722	Ballon anti belier	CHARLATTE
GOU00001589	Porte d'accès	-
GOU00001590	Fenetre station	-
GSB00019884	Supports conduites	-
ICA00044575	Sonde de niveau analogique	-
IQW00002043	Cpt électricité Reprise les Grands Pins A Daudet Connaux	SCHLUMBERGER
JCC00001179	Chauffage	ETIREX
KST00004914	Télesurveillance S550	SOFREL
NCA00005920	Armoire de commande	-
NEP00001024	Eclairage station	-
NPD00001776	Disjoncteur	GARDY
PCS00002886	Pompe de reprise verticale N°2	KSB
PCS00002887	Pompe de reprise verticale N°1	KSB
VAN00594707	Vanne aval d'isolement pompe reprise n°1	BAYARD
VAN03401464	Vanne aval d'isolement pompe reprise n°2	-
VAN03401465	Vanne amont d'isolement pompe reprise n°1	-
VAN03401466	Vanne amont d'isolement pompe reprise n°2	-
VAN03401467	Vanne d'isolement canalisation d'adduction	PAM
VCL00011512	Clapets pompe reprise n°1	WATTS
VCL00082199	Clapet pompe reprise n°2	-
VDR00032463	Vanne régulatrice de pression	CLA-VAL
XTU00006673	Tuyauteries station	-

**30092BE00001 - Bache les Grands pins 300 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006289	Echelles simples	-
GBT00006290	Rembarde passerelle	-
IQE00005167	Compteur mécanique	ITRON
VCG00000745	Niveau TOR (Inter flotteur)	BAYARD

**30092SS00001 - Surpresseur de Saurède Connaux**

Code	Libellé	Marque
DAM00001678	Ballon anti belier	CHARLATTE
GOU00001668	Porte station	-
IQW00002040	Compteur électricité Surpresseur de Saurède Connaux	LANDIS & GYR
JCC00001120	Chauffage	ETIREX
KST00066854	Télésurveillance	SOFREL
NCA00005921	Armoire de commande	GRUNDFOS
NCA00060693	Coffret télé-surveillance	-
NEP00001303	Eclairage station	-
NPD00001721	Disjoncteur	GARDY
PCS00003314	Pompe N°2	KSB
PCS00003785	Pompe N°1	GRUNDFOS
VAN00594709	Robinetteries station	-
XTU00007500	Tuyauteries station	GRUNDFOS

**30092SS00002 - Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3**

Code	Libellé	Marque
IQW00002700	Cpt élec Connaux Surpresseur + réservoirs HS 200+500 m3	LANDIS & GYR

**30092BE00002 - Réservoir les cotes Connaux 200 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00004702	Garde corps	-
GBT00004703	Echelle à crinoline	-
ICA00004209	Niveau analogique	-
ICT00003639	Poire de niveau	FLYGT
ICT00004248	Niveau TOR	-
VAN00594713	Vannes	BAYARD
VCG00000818	Robinet à flotteur	-
VCL00012048	Clapet	BAYARD
XTU00007799	Tuyauteries	-

**30092BE00003 - Nouveau réservoir Connaux 500 m3**

Code	Libellé	Marque
GBT00007533	Garde-corps	-
GBT00007534	Echelle	-
GRC00785460	Caillebotis	-
VAN00596496	Vannes (x4)	AVK
VCL00012189	Clapet anti retour	AVK
XTU00008084	Conduite dégoutture	-
XTU00008085	Canalisation	-
XTU00008086	Vidange	-
XTU00008087	Trop plein	-

**30092SS00002-0000-01 - Parties communes**

Code	Libellé	Marque
GBT00006306	Porte d'accès	-
GBT00006307	Fenetre	-
GBT00008197	Cloture	-
GBT00008198	Portail	-



GRC00787276	Regard accès cpt d'eau secto gaujac	PONT A MOUSSON
IQE00005598	3008CS013 GAUJ10 Cpt distrib Gaujac	ACTARIS
JCC00001079	Chauffage	APPLIMO
KST00008009	Télésurveillance S550	SOFREL
NEP00001271	Eclairage	-
NPD00001678	Disjoncteur	BACO

### 30092SS00002-6000-01 - Surpresseur les Cotes Connaux

Code	Libellé	Marque
DAM00001691	Ballon anti bélier	CHARLATTE
ICT00004246	Pressiostat analogique	-
ICT00004247	Pressiostat TOR	-
KST00007134	Télésurveillance	-
NCA00006058	Armoire de commande	-
PCS00003380	Pompe N°4	KSB
PCS00003739	Pompe N°1	KSB
PCS00003742	Pompe N°2	KSB
PCS00003912	Pompe N°3	KSB
VAN00596136	Vanne amont isolement	-
VAN00596223	2 vannes DN 100	BAYARD
VAN00597798	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597799	Vanne d'isolement	-
VAN00597800	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597801	Vanne amont isolement	-
VAN00597802	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597803	Vanne amont isolement	-
VAN00597804	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597805	Vanne amont isolement	-
VAN00597806	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597807	Vanne amont isolement	-
VCL00011252	Clapet	SOCLA
VCL00012722	Clapet	-
VCL00012723	Clapet	-
VCL00012724	Clapet	-
XTU00007786	Nourice amont	-
XTU00009216	Manchette de liaison	-
XTU00009217	Nourice aval	-
XYR00000309	Pieces de raccordement	-

### 30127CO00001 - GAUJAC - Comptage sectorisation

Code	Libellé	Marque
GRC01546010	Tampon fonte DN 800	-
IQE00031704	Compteur sectorisation	SIEMENS
IQW00026476	Compteur électricité GAUJAC - Comptage sectorisation	-
NCA00051223	Coffret de protection	-
VAN01549912	Vanne d'isolement 1	-
VAN01549913	Vanne d'isolement 2	-
XTU00059374	Manchette 1	-
XTU00059375	Manchette 2	-
XYR00000824	Cône de réduction 1	-
XYR00000825	Cône de réduction 2	-

**30127SS00001 - Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)**

Code	Libellé	Marque
DAM00001656	Ballon anti belier	CHARLATTE
GOU00001894	Fenetre	-
GOU00001895	Porte local groupe electrogène	-
GOU00001896	porte local station	-
GRC00785294	Tampon aluminium	-
ICA00003596	Niveau TOR (interrupteur à flotteur)	DANFOSS
IQE00005343	Compteur refoulement SS Gaujac	-
IQW00001814	Compteur électricité Surpresseur Cabrian Gaujac (Les Cotes)	SCHLUMBERGER
JCC00001124	Chauffage	APPLIMO
JCJ00000188	Piege à son groupe electrogène	-
KNA00007918	Automate	SOFREL
KST00099191	Télétransmission	SOFREL
MGE00000112	Groupe electrogène	-
NCA00005175	Armoire de commande	-
NEP00001306	Eclairage station	-
NPD00001777	Disjoncteur	GARDY
NPV00017242	Variateur de vitesse N°1	-
NPV00017243	Variateur de vitesse N°2	-
NPV00017244	Variateur de vitesse N°3	-
PCS00003476	Pompe N°3	GRUNDFOS
PCS00003477	Pompe N°2	GRUNDFOS
PCS00003720	Pompe N°1	GRUNDFOS
VAN00592111	Robinetteries station	-
VAN00594405	Vannes	GRUNDFOS
VCL00011404	Clapets	SOCCLA
XTU00006298	Tuyauteries station	-

**30127BE00001 - Bache Cabrian 20 M3**

Code	Libellé	Marque
VCG00000839	Inter flotteur	-

**30141CO00001 - LAUDUN - Cpt sectorisation - chemin St Paul les Connaux**

Code	Libellé	Marque
IFE00001952	3008CS022 LAUD59 - Cpt secto ch St Paul les Connaux	SIEMENS
KST00006459	Télésurveillance	SOFREL

**30141CO00002 - LAUDUN - Cpt sectorisation - l'Ardoise**

Code	Libellé	Marque
IFE00001953	3008CS021 LAUD58 - Cpt l'Ardoise MS	SIEMENS
KST00006460	Télésurveillance	SOFREL

**30141CO00003 - Cpt d'eau sectorisation LAUDUN - rue JEAN VILAR**

Code	Libellé	Marque
IFE00002573	3008CS026 - Rue Jean Villar	-
KST00005529	Télésurveillance	SOFREL

**30141CO00004 - Cpt d'eau sectorisation LAUDUN - VINCENT FOSSE**

Code	Libellé	Marque
IFE00002574	3008CS027 - Rue Vincent Fosse	-
KST00005530	Télésurveillance	SOFREL

**30141CO00005 - LAUDUN HS - Cpt sectorisation - Rue Frederic Sauvage**

Code	Libellé	Marque
IQE00004715	3008CS028 - Rue Frédéric Sauvage HS	-
KST00006000	Télégestion - RUE FREDERIC SAUVAGE	SOFREL

**30141CO00006 - LAUDUN - Cpt sectorisation - Chemin de Camp de César**

Code	Libellé	Marque
IQE00004716	3008CS029 - Chemin de Camp de Cezar	-
KST00006001	Télégestion - CH DE CAMP DE CEZAR	SOFREL

**30141CO00008 - Laudun comptage, mesure et protection**
**30141VA00001 - Réducteur de pression rue jean mermoz**

Code	Libellé	Marque
VDB00006092	Réducteur de pression	BAYARD

**30141CO00009 - LAUDUN cpt sectorisation Rue des Anciens Combattants**

Code	Libellé	Marque
IQE00005412	3008CS032 LAUDUN CS rue des Anciens Combattants	-

**30141CO00010 - Cpt d'eau sectorisation Moyen service Laudun**

Code	Libellé	Marque
GRC00787277	Couverture	PONT A MOUSSON
IQE00005599	3008CS020 LAUD11 - Cpt Laudun MS	ACTARIS
KST00007962	Télérelève Compteur sectorisation LAUD11	TECNOLOG
VAN00600278	Stabilisateur de pression (aval) - LAUD11	CLA-VAL
VDA00009851	Boîte à boues	PONT A MOUSSON

**30141PT00001 - LAUDUN - Traitement et Reprise Le Clavelet**

Code	Libellé	Marque
IQW00002273	Cpt électricité LAUDUN Traitement et Reprise Le Clavelet	ACTARIS

**30141BE00001 - Bâche eau traitée Clavelet (1000 m3)**

Code	Libellé	Marque
GBT00003996	Echelle + crinoline (intérieure)	-
GBT00005333	Echelle d'accès bache + crinoline (extérieure)	-
GRC00784248	Tampon acier regard amont (comptage)	-
GRC01487648	Couverture tôle	-
GSB00012370	Support de niveau TOR	-
GSB00012371	Support de niveau analogique	-
ICA00004284	Niveau analogique	SIEMENS
ICT00004317	Niveau TOR (interrupteur à flotteur)	-
ICT00004318	Niveau TOR (poires)	-

VAN00596251	Vanne sortie station DN 300	PONT A MOUSSON
VAN00598014	Vanne d'isolement (trop plein + vidange réservoir)	-
VAN00598015	Vanne d'isolement (canalisation distribution)	PAM
VDA00037261	Crépine	-
XTU00006670	Canalisation de vidange	-
XTU00006671	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00050375	Canalisation de trop plein	-
XYR00000755	Manchette de passage de parroi 1	-
XYR00000756	Manchette de passage de parroi 2	-
XYR00000757	Manchette de passage de parroi 3	-

**30141PT00001-0000-01 - Traitement de defferisation (tour d'oxydation)**

Code	Libellé	Marque
CSP00000411	Surpresseur 1	CREYSSENSAC
CSP00000539	Surpresseur 2	WORTHINGTON
DTE00000043	Tour d'oxydation	ALPES TECHNOLOGIES
GDD00003054	Pot d'aération	-
VAN00593656	Vanne d'isolement	-
VAN00594702	Vanne auto (régulation eau à traiter)	KSB
VAN01504590	Vanne auto (isolement eau à traiter)	-
VAN01504591	Vanne auto (eau usée de lavage)	-
VAN01504592	Vanne de by-pass	-
VPP00002395	Soupape de décharge	CLA-VAL
VVE00108785	Ventouse	AVK
XTU00050306	Canalisation eau à traiter	-
XTU00050308	Canalisation aval 1	-
XTU00050309	Canalisation eaux usées de lavage	-
XTU00050310	Canalisation aval 2	-
XTU00050311	Canalisation aval 3	-

**30141PT00001-0000-02 - Traitement des MES (filtration à sable)**

Code	Libellé	Marque
BPO00000182	Injection réactif	-
CCO00000580	Compresseur air process	ABAC
CSP00000446	Surpresseur air lavage filtres	ROBUSCHI
CSP00000591	Surpresseur d'aération	-
DFE00000092	filtre à sable 1	-
DFF00000117	Filtre à sable 2	TCM
DFF00000138	Filtre à sable 3	-
DFF00000865	Filtre à sable 4	-
ICA00004285	Capteur de pression analogique	-
ICT00019969	Capteur de pression TOR	-
JCC00001115	Convecteur	ETIREX
PCS00004265	Pompe de lavage	-
SXX00000060	Sécheur d'air + Lubrificateur	-
VAN00594704	Vanne auto isolement eau traitée 1	-
VAN00594705	Vanne auto isolement eau à traiter 1	-
VAN00594706	Vanne auto isolement eau à traiter 2	-
VAN00595516	Vanne auto eau de lavage 1	KSB
VAN00597277	Vanne auto eaux usées de lavage 1	-
VAN00598016	Vanne auto eaux usées de lavage 2	-
VAN00598017	Vanne auto eau de lavage 2	KSB

VAN00598018	Vanne auto isolement eau traitée 2	-
VAN00598019	Vanne auto isolement eau à traiter 3	-
VAN00598020	Vanne auto eaux usées de lavage 3	-
VAN00598021	Vanne auto eau de lavage 3	KSB
VAN00598022	Vanne auto isolement eau traitée 3	-
VAN01504594	Vanne auto grand débit	-
VAN01504595	Vanne d'isolement air de lavage 1	-
VAN01504596	Vanne d'isolement air de lavage 2	-
VAN01504597	Vanne d'isolement air de lavage 3	-
VAN01505300	Vanne auto isolement eau traitée 4	-
VAN01505301	Vanne auto eau de lavage 4	-
VAN01505302	Vanne auto eaux usées de lavage 4	-
VAN01505303	Vanne auto isolement eau à traiter 4	-
VAN01505304	Vanne d'isolement air de lavage 4	-
VVE00108786	Ventouse purge d'air 1	AVK
VVE00108804	Ventouse purge d'air 2	AVK
VVE00108805	Ventouse purge d'air 3	AVK
VVE00108806	Ventouse purge d'air 4	AVK
XTU00006672	Canalisation eaux usées de lavage 2	-
XTU00009400	Canalisation eaux usées de lavage 1	-
XTU00050314	Canalisation eaux usées de lavage 3	-
XTU00050315	Canalisation air de lavage 1	-
XTU00050316	Canalisation air de lavage 2	-
XTU00050317	Canalisation air de lavage 3	-
XTU00050318	Canalisation amont	-
XTU00050319	Canalisation aval 1	-
XTU00050320	Canalisation aval 2	-
XTU00050321	Canalisation eau de lavage 1	-
XTU00050322	Canalisation eau de lavage 2	-
XTU00050323	Canalisation eau de lavage 3	-
XTU00050324	Canalisation eau traitée 1	-
XTU00050325	Canalisation eau traitée 2	-
XTU00050326	Canalisation eau traitée 3	-
XTU00050338	Canalisation eaux usées de lavage 4	-
XTU00050339	Canalisation air de lavage 4	-
XTU00050340	Canalisation eau de lavage 4	-
XTU00050341	Canalisation eau traitée 4	-

**30141PT00001-0000-03 - Traitement de l'équilibre calco-carbonique**

Code	Libellé	Marque
DTE00000028	Bulbe anti-tartre 2	-
DTE00000030	Bulbe anti-tartre 7	-
DTE00000031	Bulbe anti-tartre 5	-
DTE00000032	Bulbe anti tartre 4	-
DTE00000033	Electrodes cuves	-
DTE00000039	Bulbe anti-tartre 3	-
DTE00000040	Bulbe anti-tartre 1	-
DTE00000041	Bulbe anti-tartre 6	-
GBT00038912	Ballustrades	-
JCC00001116	Convecteurs	ETIREX
PCS00003267	Pompe submersible (eau de purge)	KSB
PSB00007855	Groupe submersible eaux pluviales	FLYGT

VAN00592565	Vanne amont d'isolement 1	DANFOSS
VAN00594703	Vanne amont d'isolement 2	BAYARD
VAN01505305	Vanne amont d'isolement 3	-
VAN01505306	Vanne amont d'isolement 4	-
VAN01505307	Vanne amont d'isolement 5	-
VAN01505308	Vanne amont d'isolement 6	-
VAN01505309	Vanne amont d'isolement 7	-
VAN01505310	Vanne aval d'isolement 1	-
VAN01505311	Vanne aval d'isolement 2	-
VAN01505312	Vanne aval d'isolement 3	-
VAN01505313	Vanne aval d'isolement 4	-
VAN01505314	Vanne aval d'isolement 5	-
VAN01505315	Vanne aval d'isolement 6	-
VAN01505316	Vanne aval d'isolement 7	-
VAN01505317	Vanne de purge 1	-
VAN01505318	Vanne de purge 2	-
VAN01505319	Vanne de purge 3	-
VAN01505320	Vanne de purge 4	-
VAN01505321	Vanne de purge 5	-
VAN01505322	Vanne de purge 6	-
VAN01505323	Vanne de purge 7	-
VCL00010918	Clapet anti-retour 1	DANFOSS
VCL00044144	Clapet anti-retour 2	-
VCL00044145	Clapet anti-retour 3	-
VCL00044146	Clapet anti-retour 4	-
VCL00044147	Clapet anti-retour 5	-
VCL00044148	Clapet anti-retour 6	-
VCL00044149	Clapet anti-retour 7	-
XTU00050343	Canalisation amont eau à traiter	-
XTU00050344	Canalisation amont eau traitée	-

#### 30141PT00001-0000-04 - Instrumentation comptage

Code	Libellé	Marque
IAN00002316	Analyseur d'Ammonium	LANGE
IAN00002604	Analyseur de taux de chlore + pH (sortie)	CIR
IAN00002607	Analyseur de turbidité + pot de mesure	-
ICA00004264	Convertisseur de signal de mesure	-
IFE00002789	Débitmètre sortie station	SIEMENS
IFE00003471	Débitmètre (aval reprise) (CLAV10)	-
IFE00003472	Débitmètre (amont traitement)	-
IFE00003473	Débitmètre (eau de lavage)	-
IFE00003474	Débitmètre (amont filtration)	-
IFE00003475	Débitmètre (arrivé des puits de Puyboulières)	-
IQE00004675	3008PT001 - CLAV10 - Clavelet sortie cpt prod	SCHLUMBERGER
IQE00005628	3008SR007 - CLAV11 - Cpt besoin usine Reprise Clavelet	-

#### 30141PT00001-5300-01 - Traitement de desinfection

Code	Libellé	Marque
BCL00001290	Inverseur mecanique	CIR
BCL00001291	2 Chlorometres	CIR
BCL00006218	Tableau de gestion de l'eau process	CIR
BCL00009181	Canne d'injection chlore	CIR

BPO0000180	hydro ejecteur	CIR
IAN00001940	Sonde du détecteur de fuite de chlore	CIR
IAN00012656	Convertisseur de signal du détecteur de fuite de chlore	CIR
ICT00004174	Vacuostat	CIR
IFE00003353	debimetre a bille	CIR
JCC00001117	Chauffage	CIR
ZPH00000099	Hydroéjecteur	-

**30141PT00001-9000-01 - Electricité commande**

Code	Libellé	Marque
HEC00000456	Ballon eau chaude	-
JCC00005907	Chauffage industriel local filtration	-
JCC00005908	Chauffage industriel local CaCO3	-
JCC00005909	Chauffage industriel local reprises	-
JCC00005910	Chauffage industriel local chlore	-
NEP00005943	Eclairage local électricité	-
NEP00005944	Eclairage local filtration	-
NEP00005945	Eclairage local CaCO3	-
NEP00005946	Eclairage local reprises	-
NEP00005947	Eclairage laboratoire	-
NPH00000283	Cellule arrivée	-
NPH00001154	Cellule fusibles	-
NPT00000413	Transformateur 400 KVA	MERLIN GERIN
NXX00001287	Tabouret + perche	-
NCA00005381	Equipements électriques reprise	-
NCA00005983	Armoire électrique reprise	-
NCA00006057	Armoire traitement Fe et MES	-
NCA00007786	Armoire traitement du CaCO3	-
NPD00001260	Disjoncteur général BT Local HT	SCHNEIDER ELECTRIC
NPD00001284	Disjoncteur TGBT- Local technique	MERLIN GERIN
NPD00001420	Disjoncteurs (qté 7)	-
NPD00001421	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (puits)	MERLIN GERIN
NPD00001422	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (reprises)	MERLIN GERIN
NPD00002315	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (Fe + Filtration)	MERLIN GERIN
NPD00002316	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (CaCO3)	MERLIN GERIN
NPD00002317	Disjoncteur condensateurs	MERLIN GERIN
NPD00002318	Disjoncteur filtration	MERLIN GERIN
NPO00000285	batterie de condensateurs 1	-
NPO00001256	batterie de condensateurs 2	-
NPV00001529	Démarrreur Progressif rep 4	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00001825	Demarreur statorique rep 1	-
NPV00001895	Démarrreur statorique rep 3	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002087	Démarrreur progressif rep 2	SCHNEIDER ELECTRIC
KMC00001304	Terminal de dialogue opérateur	-
KNA00000661	Automate programmable Industriel	TELEMECANIQUE
KST00005576	Poste Local 3008 SR CLAVELET	SOFREL

**30141PT00001-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00047367	Fenêtre laboratoire	-
GBT00047368	Grillage	-
GBT00047370	fenêtre local reprises	-

GOU00001868	porte local chlore	-
GOU00010366	porte local traitement FE et MES	-
GOU00010367	porte local électricité HT	-
GOU00010368	porte local traitement CaCO3	-
GOU00010369	porte local Reprises	-
GOU00010370	porte laboratoire	-
GOU00010372	Portail manuel 2 battants	-
UEI00000279	Extincteur local électrique HT	SICLI

**30141SR00001 - Reprise de clavelet**

Code	Libellé	Marque
DAM00001724	Ballon anti-bélier 2000 litres	CHARLATTE
GBT00008452	Passerelle	-
GRC01487653	Couverture tôle (local ballon)	-
GSB00001723	Ballustrades	-
ICT00004291	Pressostat Analogique	-
ICT00004292	Pressostat TOR	-
JCC00001118	Chauffage	ETIREX
JCE00000933	Ventilateur	-
PCS00003118	Pompe de reprise 1	KSB
PCS00003402	Pompe de reprise 2	KSB
PCS00003457	Pompe de reprise 4	KSB
PCS00003869	Pompe de reprise 3	KSB
VAN01505352	Vanne amont d'isolement - qté 4	-
VAN01505353	Vanne aval d'isolement - qté 5	-
VAN01505354	Vanne aval d'isolement sur nourrice	-
VCL00044161	Clapets - qté 4	-
XTU00050384	Manchette de liaison 1 - qté 9	-
XTU00050385	Manchette de liaison 2 - qté 2	-
XTU00050386	Nourrice amont	-
XTU00050387	Nourrice aval	-

**30141PT00002 - LAUDUN - Productions LACAN et CLAVELET**

Code	Libellé	Marque
IFA00002224	3008EX003 - LACA11 - Forage Lacan F3	SIEMENS
IQA00000904	3008EX002 - CLAV12 - Clavelet puits cpt d'exhaure	ACTARIS
KST00100997	Télétransmission	SOFREL

**30141FO00002 - LAUDUN Puits 2 de Clavelet**

Code	Libellé	Marque
GBT00006425	Echelle d'accès (externe au puits)	-
GBT00008526	Echelle d'accès (interne au puits)	-
GRC00784323	Capotage Foug 1	-
GRC00785199	Capotage Foug 2	PONT A MOUSSON
GRC01487586	Trappe d'accès	-
ICA00004286	Sonde de niveau	-
ICA00004287	Support de sonde de niveau	-
ICT00004319	Sonde de niveau TOR (inter à flotteur)	-
IQE00005238	3008EX002 CLAV12 - Forage clavelet F2	SIEMENS
NPA00000287	Cable d'alimentation immergeable (Puit 1)	-
NPA00000767	Câble d'alimentation immergeable P2	-



NPA00001803	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001804	Raccordements électrique des capteurs	-
PIM00001133	Pompe immergée + jonction câble (Puit 2)	CAPRARI
PIM00001344	Pompe immergée + jonction câble (Puit 1)	GRUNDFOS
VAN00594701	Vanne d'isolement 1	-
VAN00598023	Vanne d'isolement 2	-
VCG00000775	Robinet flotteur	-
VCL00012789	Clapet anti-retour 1	-
VCL00012790	Clapet anti-retour 2	-
VVE00051413	Ventouse P1	-
XTU00007783	Colonne du forage P2	-
XTU00009402	Manchette aval compteur	-
XTU00009403	Manchette amont compteur	-
XTU00009404	Support colonnes de pompage	-
XTU00009405	Manchette de liaison P1	-
XTU00009406	Manchette de liaison	-
XTU00009407	Colonne du forage P1	-

**30141PE00001 - Prise d'eau Forage Lacan F3**

Code	Libellé	Marque
GDD00000731	Réhausse du forage	-
GOU00001739	Porte d'accès	-
GRC00784925	Tampon aluminium (extraction pompe)	-
ICA00003341	Protection aspiration	-
ICA00004388	Sonde de niveau	-
ICT00004378	Sonde de niveau TOR	-
NCA00005380	Armoire de commande	-
NPA00000569	Cable d'alimentation forage	-
NPA00001801	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001802	Raccordements électrique des capteurs	-
PIM00001591	Pompe immergée + jonction câble FORAGE 1	GRUNDFOS
VAN00595624	Vanne	PONT A MOUSSON
VCL00011789	Clapet	DANFOSS
VVE00051360	Ventouse	AVK
XTU00007359	Colonne du forage	-
XTU00050296	Tête de forage	-
XTU00050297	Manchette de liaison	-
XTU00050298	Manchette de liaison	-

**30141SG00001 - LAUDUN - Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS**

Code	Libellé	Marque
IQW00002701	Cpt élec LAUDUN Réservoir BS 1000 + 1500 m3 + Reprise HS	SCHLUMBERGER

**30141BE00002 - Réservoir 1 BS Laudun 1000 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006285	Echelle d'accès bache (externe) + crinoline	-
GBT00006286	Echelle d'accès bache (interne) + crinoline	-
GBT00006297	Porte d'accès	-
GBT00006298	Fenêtres	-
GBT00006299	Echelle de cuve	-
GBT00006610	Rembarde + Portillon	-

GBT00007320	Echelle simple	-
GBT00008467	Echelle d'accès chambre des vannes	-
GBT00008468	Ballustrade	-
GSB00000377	Couverture tôle	-
GSB00012646	Support de niveau analogique bache 1	-
GSB00012647	Support de niveau TOR bache 1	-
ICA00003549	Sonde de niveau (doublon)	-
ICA00004262	Niveau analogique bache 1	-
ICA00025623	Niveau analogique (doublon)	-
ICT00003651	Interrupteur à flotteur (matériel en doublon)	-
ICT00003652	Poires de niveau (matériel en doublon)	FLYGT
ICT00004288	Niveau TOR (interrupteur à flotteur) bache 1	-
ICT00004289	Niveau TOR (poire) bache 1	-
VAN00593947	Vanne d'isolement distribution reservoir 1	SOCCLA
VAN00595622	Vannes	-
VAN00596252	Vanne sortie de bache	-
VAN00597944	Vanne d'isolement (trop plein + vidange réservoir)	-
VAN00597946	Vanne d'isolement (adduction)	-
VCG00000821	Inter flotteur	-
VDA00009710	Crépine (distribution)	-
VDA00009712	Crépine	-
XTU00004676	Tuyauteries	-
XTU00009294	Canalisation de liaison (distribution)	-
XTU00009295	Manchette de passage de parroi sortie (distribution)	-
XTU00009296	Canalisation de trop plein (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009297	Manchette de passage de parroi TP + vidange réservoir 1 ir)	-
XTU00009298	Canalisation de tp interne à la bache (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009299	Canalisation de vidange (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009300	Manchette de passage de parroi TP + vidange réservoir 2 ir)	-
XTU00009301	Manchette de passage de parroi (adduction)	-
XTU00009302	Canalisation d'adduction	-
XTU00009396	Canalisation de trop plein	-
XTU00009397	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009398	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00009399	Canalisation de vidange	-

**30141BE00003 - Réservoir 2 BS Laudun 1500 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006287	Echelle d'accès chambre des vannes	-
GBT00006300	Porte d'accès double	-
GBT00006301	Fenêtres	-
GBT00006868	Echelle de cuve	-
GBT00007318	Rembarde	-
GBT00007319	Echelle simple	-
GBT00008465	Echelle d'accès bache (interne) + crinoline	-
GBT00008466	Echelle d'accès bache (externe) + crinoline	-
GSB00001724	Ballustrade	-
GSB00012648	Support de niveau analogique bache 2	-
GSB00012649	Support niveau TOR bache 2	-
ICA00003548	2 sondes de niveau (matériel en doublon)	-
ICA00004271	Niveau analogique bache 2	SIEMENS
ICT00003642	Poire de niveau (matériel en doublon)	FLYGT

ICT00004300	Niveau TOR (interrupteur à flotteur) bache 2	-
ICT00004301	Niveau TOR (Poire) bache 2	-
VAN00593948	Vanne d'isolement distribution reservoir 2	SOCLA
VAN00595623	Vannes	PAM
VAN00597968	Vanne d'isolement (trop plein + vidange réservoir)	-
VAN00597969	Vanne d'isolement (adduction)	-
VCG00000786	Inter flotteur	-
VDA00009711	Crépine (distribution)	-
XTU00007878	Tuyauteries	-
XTU00009324	Canalisation de liaison (distribution)	-
XTU00009325	Manchette de passage de parroi sortie (distribution)	-
XTU00009326	Canalisation de trop plein (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009327	Manchette de passage de parroi TP + vidange 1	-
XTU00009328	Canalisation de tp interne à la bache (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009329	Canalisation de vidange (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009330	Manchette de passage de parroi TP + vidange 2	-
XTU00009331	Manchette de passage de parroi (adduction)	-
XTU00009332	Canalisation d'adduction	-

### 30141SG00001-0000-01 - Instrumentation comptage Laudun BS

Code	Libellé	Marque
IFE00002218	3008CS031_MACE30_Dbt Laudun BS 1	SIEMENS
IFE00018559	3008RE033_Debimetre bypass RE Laudun BS	SIEMENS
VAN01520804	Vanne amont d'isolement 1	-
VAN01520805	Vanne amont d'isolement 2	-
VAN01520806	Vanne aval d'isolement 1	-
VAN01520807	Vanne aval d'isolement 2	-

### 30141SG00001-0000-02 - Electricité commande huisseries

Code	Libellé	Marque
GBT00006302	Grillage simple torsion plastifié	-
GBT00047372	Fenêtre R1	-
GBT00047373	Fenêtre R2	-
GOU00001596	Portail manuel 2 battants	-
GOU00010375	Porte externe double R1	-
GOU00010376	Porte externe double R2	-
JCC00005911	Chauffage	-
KAA00002043	Alarme anti-intrusion	-
KNA00000773	Automate	TELEMECANIQUE
KST00005630	Télesurveillance S550	SOFREL
NCA00005057	Armoire de commande	-
NEP00001284	Eclairage local R1	-
NEP00005948	Eclairage local R2	-
NEP00005949	Eclairage local regard pompe	-
NPA00000755	Ligne spécialisée 000MN062	FRANCE TELECOM
NPA00000759	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001826	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00001707	Sectionneur + Disjoncteur + Différentiel	MERLIN GERIN
RGB00000091	Armoire à chlore stock tampon	CIFEC

### 30141SS00002 - Reprise vers HS Laudun

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

DAM00001862	Ballon de surpression	CHARLATTE
GBT00007317	Escalier	-
GOU00002171	Porte externe double	-
GOU00002172	Porte externe double	-
GRC00785239	Tampon aluminium (Escalier)	-
GRC01496606	Tampon aluminium (extraction pompes)	-
IFE00003442	Débitmètre	-
IQE00005345	3008SR010 - distrib. SR Laudun BS	-
JCE00003009	Ventilateur mécanique	-
PIM00000908	Pompe N°1 en fourreau	FLOWSERVE PLEUGER
PIM00001211	Pompe N°3 en fourreau	FLOWSERVE PLEUGER
PIM00001212	Pompe N°2 en fourreau	PLEUGER
VAN00597837	Vanne de by-pass	-
VAN00597838	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597839	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597840	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597841	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597842	Vanne aval d'isolement	SOCLA
VAN00597843	Vanne amont d'isolement	PAM
VAN00597844	Vanne aval d'isolement	SOCLA
VAN00597845	Vanne amont d'isolement	PAM
VAN00597846	Vanne aval d'isolement	SOCLA
VAN00597847	Vanne amont d'isolement	PAM
VAN00597848	Vanne aval d'isolement (réservoir 2)	-
VAN00597849	Vanne aval d'isolement (réservoir 1)	-
VAN00599874	2 vannes DN300 + 2 vannes DN350 réducteur	AVK
VCL00012741	Clapet	SOCLA
VCL00012742	Clapet	SOCLA
VCL00012743	Clapet	SOCLA
XTU00006675	Tuyauteries station	-
XTU00009250	Manchette de by-pass	-
XTU00009251	Manchette de liaison	-
XTU00009252	Nourrice aval	-
XTU00009253	Manchette de liaison	-
XTU00009254	Fourreau de compression 1	-
XTU00009255	Manchette de liaison	-
XTU00009256	Manchette de liaison	-
XTU00009257	Fourreau de compression 2	-
XTU00009258	Manchette de liaison	-
XTU00009259	Manchette de liaison	-
XTU00009260	Fourreau de compression 3	-
XTU00009261	Manchette de liaison	-
XTU00009262	Nourrice amont	-

### 30141SG00002 - Réservoir HS Laudun - 2x750 M3

Code	Libellé	Marque
GBT00008435	Echelle d'accès à la cuve (externe)	-
GDD00000990	Panneaux treillis soudés fils 4mm (anti-chutte)	-
IQE00004754	3008CS008 - LAUD12 Cpt distrib RE LAUDUN HS	ACTARIS
IQE00005181	Compteur secto (de nuit)	-
IQE00005346	3008RE009 - distrib. RE Laudun HS débitmètre portable	-

IQW00003236	Compteur électricité Réservoir HS Laudun - 2x750 M3	-
KAA00002836	Caméra de surveillance VIP	-
KAA00002837	Caméra de surveillance fixe - qté 2	-
KAA00002838	Mini dôme de surveillance	-
KMC00001630	Borne radio caméras	-
KMC00001631	Coffret de liaison radio Microtick	-
NCA00006927	Armoire BT	-
NEP00001676	Eclairage des locaux techniques	-
NPA00000757	Raccordements électrique des capteurs	-
NPA00000758	Raccordements électrique des effecteurs	-
VAN00597827	Vanne d'isolement compteur secto (de nuit)	-
VAN00597828	Vanne d'isolement compteur secto (de nuit)	-
XTU00007877	Canalisation de liaison comptage de nuit 1	-
XTU00009231	Canalisation de liaison sectorisation entrée/sortie 1	-
XTU00057051	Canalisation de liaison sectorisation entrée/sortie 2	-
XTU00057052	Canalisation de liaison comptage de nuit 2	-

**30141BE00004 - Réservoir 2 HS 750 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006869	Echelle de cuve	-
GBT00007311	Echelle accès cuve	-
GBT00008436	Echelle accès cuve (interne)	-
GSB00012652	Support niveau TOR	-
ICA00002558	Sonde de niveau	DANFOSS
ICT00003640	Poire de niveau	FLYGT
ICT00004257	Niveau TOR (interrupteur à flotteur)	-
ICT00004258	Niveau TOR (Poire)	-
JCJ00000292	Cheminée d'aération	-
VAN00597829	Vanne d'isolement (distribution)	-
VAN00597830	Vanne d'isolement (distribution)	-
VAN00597831	Vanne d'isolement (trop plein + vidange réservoir)	-
VAN00597832	Vanne d'isolement (adduction)	-
VCG00000819	Inter flotteur	-
VCL00012739	Clapet (refoulement/distrib)	-
VDA00009704	Crépine (distribution)	-
XTU00009232	Canalisation de liaison 1 (distribution)	-
XTU00009233	Canalisation de liaison 2 (distribution)	-
XTU00009234	Manchette de passage de parroi sortie (distribution)	-
XTU00009235	Canalisation de trop plein (trop plein +vidange réservoir)	-
XTU00009236	Manchette de passage de parroi (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009237	Canalisation de tp interne à la bache (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009238	Canalisation de vidange	-
XTU00009239	Manchette de passage de parroi TP + vidange	-
XTU00009240	Canalisation d'adduction	-

**30141BE00005 - Réservoir 1 HS 750 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006870	Echelle de cuve	-
GBT00007312	Echelle accès cuve (interne)	-
GSB00012650	Support de niveau analogique	-
GSB00012651	Support niveau TOR	-
ICA00004222	Niveau analogique	-

ICT00003641	Poire de niveau	FLYGT
ICT00004260	Niveau TOR (interrupteur à flotteur)	-
ICT00004261	Niveau TOR (Poire)	-
JCJ00000293	Cheminée d'aération	-
VAN00597833	Vanne d'isolement (distribution)	-
VAN00597834	Vanne d'isolement (distribution)	-
VAN00597835	Vanne d'isolement (trop plein + vidange réservoir)	-
VAN00597836	Vanne d'isolement (adduction)	-
VCG00000820	Inter flotteur	-
VCL00012740	Clapet (refoulement/distrib)	-
VDA00009705	Crépine (distribution)	-
XTU00009241	Canalisation de liaison (distribution)	-
XTU00009242	Canalisation de liaison (distribution)	-
XTU00009243	Manchette de passage de parroi sortie (distribution)	-
XTU00009244	Canalisation de trop plein	-
XTU00009245	Manchette de passage de parroi (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009246	Canalisation de tp interne à la bache (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009247	Canalisation de vidange (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009248	Manchette de passage de parroi (trop plein + vidange réservoir)	-
XTU00009249	Canalisation d'adduction	-

#### 30141SG00002-0003-01 - Parties communes

Code	Libellé	Marque
GBT00007313	Rambarde	-
GBT00007314	Echelle d'accès à la chambre des vannes	-
GBT00007315	Porte externe double	-
GBT00007316	cloture	-
GDD00000609	Ballustrades	-
GOU00001597	Portail	-
KST00006909	Télérelève	SOFREL
TLV00004037	Monorail nu	-
VAN00596570	Vanne d'isolement (répartition)	-
VCL00011513	clapets	SOCCLA

#### 30141SG00003 - Réservoir HS Laudun - 1000 M3

Code	Libellé	Marque
GBT00057646	Marquise	-
GOU00012966	Porte d'entrée	-
KAA00002834	Caméra de surveillance VIP	-
KAA00002835	Mini dôme de surveillance	-
NCA00060692	Coffret électrique	-

#### 30141BE00006 - Réservoir 3 HS 1000 m3

Code	Libellé	Marque
GBT00057642	Echelle de cuve	-
GBT00057643	Echelle crinoline de cuve (interne)	-
GBT00057644	Garde corps escalier - qté 2	-
GBT00057645	Garde corps plateforme	-
GRC02205207	Trappe de visite	FORNES
GSB00014258	Support de niveau analogique	-
GSB00014259	Support de niveau TOR	-

ICA00031993	Transmetteur niveau hydraustatique	SIEMENS
ICT00028041	Poires de niveau - qté 4	-
JCJ00001935	Cheminée d'aération 1	SOVAL
JCJ00001936	Cheminée d'aération 2	-
JCJ00001937	Cheminée d'aération 3	-
VAN02744237	Vanne d'isolement DN 300 (distribution)	TECOFI
VAN02744238	Vanne d'isolement DN 300 (remplissage)	-
VAN02744239	Vanne d'isolement DN 100 (vidange)	-
VAN02744240	Vanne d'isolement DN 100 (équilibre)	-
VCL00054720	Clapet sur distribution DN 300	SOCLA
VDA00046776	Crépine (distribution)	TECOFI
XTU00072930	Canalisation distribution inox 300	-
XTU00072931	Canalisation remplissage inox 300	-
XTU00072932	Canalisation trop plein inox 300	-
XTU00072933	Canalisation vidange inox 100	-
XTU00072934	Canalisation équilibrage inox 100	-
XTU00072935	Manchette de passage de paroi sortie (distribution)	-
XTU00072936	Manchette de passage de paroi sortie (remplissage)	-
XTU00072937	Manchette de passage de paroi sortie (trop plein)	-

### 30141SS00001 - Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun

Code	Libellé	Marque
DAM00001725	Ballon anti belier	CHARLATTE
GBT00006296	Serrureries station	-
ICA00002443	Sonde de pression	HITEC
IQE00003938	3008SU012 - Debitmètre refoulement station	SIEMENS
IQW00001815	Cpt élec Surpresseur lotissement du Puech Velain Laudun	-
KNA00000438	Intrusion	-
KST00004458	Télésurveillance	SOFREL
NCA00004080	Protection aspiration	-
NCA00004081	Aménagement télégestion	-
NCA00004780	Armoire de commande	-
NEP00001302	Eclairage station	-
NPD00001778	Disjoncteur	-
PCS00003315	Pompe N°2	GRUNDFOS
PCS00003316	Pompe N°1	GRUNDFOS
XTU00006031	Tuyauteries station	GRUNDFOS

### 30141TS00001 - Chloration intermédiaire Laudun/Connaux

Code	Libellé	Marque
BCL00001152	Ensemble chlorometre	PROMINENT
BCL00001311	Cane d'injection	CIR
BCL00001312	Hydro-ejecteur	CIR
BCL00001313	Inverseur de bouteille automatique	CIR
BCL00001314	Chloromètre - détendeur	CIR
BCL00001315	Chloromètre - détendeur	CIR
BPD00001858	Pompe doseuse	WALLACE & TIERNAN
IQW00001813	Compteur électricité Chloration intermédiaire Laudun/Connaux	SIEMENS
PCS00002869	Pompe eau motrice pour chloration	GRUNDFOS
UGD00000806	Detecteur de fuites de chlore	CIR

**30141TS00001-0010-01 - comptage instrumentation**

Code	Libellé	Marque
IAN00001749	Analyseur de chlore en continue	CIR
IAN00002600	Convertisseur de signal détecteur de chlore	CIR
ICT00004255	Vacuostat	CIR
ICT00004256	Vacuostat	CIR
IFE00003441	3008CS014 - BIOX10 Laudun débitmètre secto Bioxyde de Chlore	-
IFE00033608	Rotamètre	CIR
IQE00044653	Cpt d'eau besoin usine bioxyde US3008	SOCAM

**30141TS00001-0020-01 - Electricité commande**

Code	Libellé	Marque
JCC00000923	Chauffage	CIR
KMC00000434	Tableau de gestion de l'eau process	CIR
KST00005611	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00004712	Armoire de commande	-
NCA00005382	Armoire régulation pompe doseuse	-
NEP00001146	Eclairage station	-
NGR00000584	Régulateur DR22 (chlore-débit)	CIR
NPD00001326	Disjoncteur	GARDY

**30141TS00001-0030-01 - Huisserie robinetterie**

Code	Libellé	Marque
GBT00005758	Cloture	-
GBT00007321	Porte local technique	-
GOU00001563	Portail station	-
GOU00001864	Porte local chlore	-
GRC00784574	Caillebotis station	-
GSB00001712	Support de fixation	-
GSB00001713	Support de fixation	-
VAN00592282	Vanne modulante	CIR
VAN00594710	Robinettes station	-
XTU00006674	Tuyauteries station	-

**30196CO00001 - LE PIN - Cpt sectorisation**

Code	Libellé	Marque
IFE00003092	3008CS023 LPIN50 - Cpt Le Pin	SIEMENS
KST00006589	Télésurveillance LPIN50	SOFREL

**30196SG00001 - Chateau le Pin Village**

Code	Libellé	Marque
IQW00002000	Compteur électricité Chateau le Pin	-

**30196BE00002 - Chateau le Pin 200 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00006303	Echelle d'accès à la tour (2ème étage)	-
GBT00006304	Fenêtre	-
GBT00006305	Echelle d'accès à la tour (1er étage)	-
GBT00008426	Echelle d'accès à la bache (interne)	-
GBT00008427	Echelle d'accès à la bache (externe)	-



GOU00001598	Porte externe	-
GOU00001599	Ballustrade	-
GRC00784158	Tampon acier (manutention)	-
GRC00784575	Couverture chambre de vanne	-
IFE00001951	3008CS025 LPIN51 - Dbt Sortie RE le Pin	-
KST00005614	Telerelève	SOFREL
UPI00001056	Harnais anti chute - ligne de vie et mousqueton	-
VAN00594712	Vanne d'isolement	PONT A MOUSSON
VCG00000835	Niveau TOR (Inter flotteur)	-
VCL00012089	clapets	SOCCLA
XTU00007937	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009199	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009200	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00009201	Canalisation de vidange	-
XTU00009220	Canalisation de trop plein	-

### 30196SR00001 - LE PIN Reprise la gare

Code	Libellé	Marque
DAM00001489	Ballon anti belier	CHARLATTE
GBT00004866	Serrureries pompage	-
GOU00001591	Porte	-
GOU00001592	Porte d'accès	-
GOU00001593	Fenêtres	-
GOU00001891	Fenetre	-
GRC00785292	Couverture canalisations	-
ICA00044576	Sonde de niveau analogique	-
ICT00004235	Pressiostat analogique	-
ICT00004236	Pressiostat TOR	-
IQE00005344	3008SR011 - LE PIN refoulement SR La Gare	SIEMENS
IQW00001817	Compteur électricité LE PIN Reprise la gare	SCHLUMBERGER
JCC00000962	Chauffage	-
KST00005483	Télésurveillance S 550	SOFREL
NCA00004420	Armoire de commande	-
NEP00001301	Eclairage station	-
NPD00001717	Disjoncteur	SCHLUMBERGER
PCS00003423	Pompe N°1	GRUNDFOS
PCS00003424	Pompe N°2	GRUNDFOS
VAN00594198	Robinetterie reprise	DANFOSS
VCL00010871	clapets	DANFOSS
XTU00006272	Tuyauteries station	-

### 30196BE00001 - Bache de la gare le Pin 200 M3

Code	Libellé	Marque
GBT00006291	Echelle accès bache (externe)	-
GBT00006292	Echelle d'accès à la bache (interne)	-
IAN00001870	Analyseur de chlore en continue	CIR
KST00007112	Télésurveillance	-
PCS00004210	Pompe de reprise verticale	-
VAN00596316	Vannes de la bache	-
VCG00000837	Niveau TOR (Inter flotteur) protection pompes	-
VCG00000838	Niveau TOR (Inter flotteur) remplissage	-

VCG00000875	Robinet à flotteur	-
VDA00009284	Crépine	-

### 30196SS00001 - Surpresseur du Le Pin village

Code	Libellé	Marque
GBT00006613	Serrureries station	-
IQW00002042	Compteur électricité Surpresseur du Le Pin village	-
JCC00001113	Chauffage	ETIREX
NCA00004132	Armoire de commande	GRUNDFOS
NEP00001305	Eclairage station	-
NPD00001230	Réenclencheur disjoncteur	-
NPD00001719	Disjoncteur	-
PCS00002979	Pompe N°2	GRUNDFOS
PCS00002980	Pompe N°1	GRUNDFOS
VAN00592476	Robinetterie station	GRUNDFOS
XTU00005022	Tuyauterie station	GRUNDFOS

### 30302CO00001 - ST VICTOR-LA COSTE - Cpt sectorisation - Rue de St Laurent

Code	Libellé	Marque
IQE00004717	3008CS030 - ST VICTOR LA COSTE CS rue de ST LAURENT	-
KST00006002	Télégestion - RUE DE ST LAURENT	SOFREL

### 30302CO00002 - Cpt d'eau sectorisation SAINT VICTOR

Code	Libellé	Marque
IFE00003438	Débitmètre batterie	-
KST00007131	Télésurveillance	-

### 30302CO00003 - SAINT-VICTOR-LA-COSTE Comptage secto Quartier de Palus

Code	Libellé	Marque
GRC03362840	Plaque couverture regard	-
IFE00036127	Débitmètre secto Quartier de Palus	SIEMENS
VAN03809415	Vannes d'isolement x2	-
VDR00035005	Stabilisateur de pression quartier de Palus	CLA-VAL
XTU00101989	Canalisation/Tuyauterie	-

### 30302SG00001 - ST VICTOR LA COSTE Réservoir 2x250 M3

Code	Libellé	Marque
IQW00003350	Compteur électricité ST VICTOR LA COSTE Réservoir 500 M3	-
KIS00003116	Caméra de vidéo surveillance C1	-
KIS00003117	Caméra de vidéo surveillance C2	-
KIS00003118	Caméra de vidéo surveillance C3	-
KIS00003119	Caméra de vidéo surveillance C4	-
KIS00003120	PC Opérateur de vidéosurveillance	DELL
KMC00001867	Antenne radio PC opérateur	-
KRI00000123	Routeur	-
KST00007132	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00006917	Armoire basse tension	-

**30302BE00002 - ST VICTOR LA COSTE - Réservoir 1 - 250 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00003918	Porte d'accès	-
GBT00007393	fenetre	-
GBT00007495	Echelle de cuve	-
GBT00007496	Echelle accès cuve	-
IAN00022410	Analyseur de chlore	SWAN CIR
IQE00004251	3008CS015 VICT10 ST VICTOR Cpt secto Distrib RE	KROHNE
NPD00006034	Disjoncteur	-
VAN00594711	Vannes	-
VDR00005147	stabilisateur de pression aval	BAYARD
XTU00007936	Tuyauteries	-

**30302SG00002 - ST VICTOR LA COSTE Réservoir 300 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00074358	Fenêtre	-
GBT00074359	Echelle dans la bâche	-
GOU00021888	Porte accès local	-
KIS00003114	Caméra de vidéo surveillance C5	-
KIS00003115	Caméra de vidéo surveillance C6	-
VAN03804350	Vannes	-
XTU00101934	Canalisations	-

**30302SR00001 - Reprise Merdancon St Victor la Coste**

Code	Libellé	Marque
DAM00001475	Ballon anti belier	CHARLATTE
GBT00077137	Grille de protection	-
GOU00001588	Fenetre	-
GOU00001667	Porte d'accès	-
GRC00785238	Caillebotis	-
IQE00004336	Débitmètre MAG5000	SIEMENS
IQW00002272	Compteur électricité Reprise Merdancon St Victor la Coste	LANDIS & GYR
KST00004913	Télesurveillance S50	SOFREL
NCA00004421	Armoire de commande BT	-
NEP00001300	Eclairage station	-
NPD00001563	Disjoncteur	SCHNEIDER ELECTRIC
NPD00013009	Sectionneur poteau	-
NPO00002039	Batterie de condensateurs (fixe)	FRANCE TELECOM
NPT00000435	Transformateur sur poteau	-
PCS00003381	Pompe N°3	GRUNDFOS
PCS00003382	Pompe N°2	GRUNDFOS
PCS00003383	Pompe N°1	GRUNDFOS
VAN00594012	Vannes amont d'isolement pompe x3	PONT A MOUSSON
VAN03989099	Vannes aval d'isolement pompe x3	-
VCL00011253	Clapets x3	SOCLA
XTU00006115	Nourrice amont	-
XTU00107018	Nourrice aval	-
XTU00107019	Manchettes de liaison pompes x6	-
XTU00107020	Manchette de liaison ballon surpression	-

**30302BE00001 - Bache de Merdançon 200 M3**

Code	Libellé	Marque
GBT00005615	Ballustrades	-
GBT00006284	Echelle d'accès à la passerelle (externe)	-
GBT00007420	Echelle d'accès à la bache (externe)	-
GBT00077136	Echelle d'accès à la bache (interne)	-
ICT00042816	Régulateur de niveau	CLA-VAL
VCG00000834	Niveau TOR Inter flotteur	-

**30302SR00001-0000-01 - Canalisation adduction bache de reprise**

Code	Libellé	Marque
VAN03989096	Vanne d'isolement	-
VCG00000876	Robinet à flotteur	-
XTU00107009	Canalisation d'adduction	-
XTU00107010	Manchette de passage de paroi	-
XTU00107015	Canalisation interne à la bache	-

**30302SR00001-0000-02 - Canalisations de trop plein et de vidange du réservoir**

Code	Libellé	Marque
VAN03989097	Vanne d'isolement	PAM
XTU00107011	Canalisation de vidange	-
XTU00107012	Manchette de passage de paroi x2	-
XTU00107016	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00107017	Canalisation de trop plein	-

**30302SR00001-0000-03 - Canalisation de distribution bache de reprise**

Code	Libellé	Marque
VAN03989098	Vanne d'isolement	-
VDA00062567	Crépine	-
XTU00107013	Canalisation de distribution	-
XTU00107014	Manchette de passage de paroi	-

**30331CO00001 - TRESQUES - Cpt sectorisation - Tresques Bouyas**

Code	Libellé	Marque
IFE00001954	3008CS019 TRES50 - Cpt Tresques Bouyas	SIEMENS
KST00006461	Télésurveillance	SOFREL

**30331CO00002 - Interconnexion Bagnols Tresques**

Code	Libellé	Marque
IQE00004224	Compteur import Tresques sur Bagnols	-
VAN00593738	Vanne DN 100 - qté 2	-
XTU00006003	Tuyauterie DN 100	-

**30331CO00003 - Cpt d'eau sectorisation Tresques**

Code	Libellé	Marque
GRC00787278	Couverture	PONT A MOUSSON
IQE00005600	3008CS018 TRES10 - Cpt TRESQUES	ACTARIS
KST00007963	Télérelève compteur sectorisation TRES10	TECHNOLOG
VAN00600279	Vannes	PONT A MOUSSON
VDA00009852	Boite à boues	PONT A MOUSSON

### 30331SG00001 - Réservoir Bouyas Tresques + Reprise

Code	Libellé	Marque
IQW00001816	Compteur électricité Réservoir Bouyas Tresques + Reprise	-

### 30331BE00001 - Réservoir Bouyas 700 M3

Code	Libellé	Marque
GBT00006293	Echelle simple	-
GBT00006294	rebarde de passerelle	-
GBT00006295	Echelle d'accès à la bêche (interne)	-
GBT00008413	Echelle d'accès à la bêche (externe)	-
GOU00001594	Porte d'accès	-
GOU00001595	Ballustrades	-
ICT00004239	Niveau TOR (interrupteur à flotteur)	-
IQE00004616	3008CS024 BOUY10 - Entrée sortie RE Bouyas	KROHNE
KST00006907	Télérelève Compteur sectorisation BOUY10	TECHNOLOG
VAN00594708	Vannes réservoir	-

### 30331SS00001 - Reprise Bouyas Tresques

Code	Libellé	Marque
DAM00001490	Ballon anti belier	-
GBT00005616	Serrureries reprise	-
ICT00004253	Pressiostat TOR	-
IFE00002345	Débitmètre MAG5000	SIEMENS
JCC00001127	Chauffage	ETIREX
NCA00005010	Armoire de commande	-
NPD00001783	Disjoncteur	-
PCS00003426	Pompe N°1	GRUNDFOS
PCS00003427	Pompe N°2	GRUNDFOS
VAN00594200	Robinetterie reprise	DANFOSS
VAN00597821	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597822	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597823	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597824	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597825	Vanne amont d'isolement	-
VCL00012736	Clapet	-
VCL00012737	Clapet	-
XTU00006212	Tuyauterie	-
XTU00009227	Manchette de liaison	-
XTU00009229	Nourice aval	-
XTU00009230	Nourice amont	-

### 30331SS00002 - Surpresseur quartier Peyron Tresques

Code	Libellé	Marque
DAM00001761	Ballon anti belier	KSB
GOU00001847	Porte station	-
ICT00004237	Pressiostat analogique	-
ICT00004238	Pressiostat TOR	-
IQW00002699	Compteur électricité Surpresseur quartier Peyron Tresques	-
JCC00001081	Chauffage	-

KST00006077	Télésurveillance S50	SOFREL
NCA00006065	Armoire de commande	KSB
NCA00006066	Armoire de distribution	-
NEP00001272	Eclairage station	-
NPD00001718	disjoncteur	-
PCS00003623	Pompe N°2	KSB
PCS00004011	Pompe N°1	KSB
VAN00596139	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597769	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597770	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597771	Vanne amont d'isolement	-
VAN00597772	Vanne aval d'isolement	-
VAN00597773	Vanne amont d'isolement	-
VCL00012704	Clapet	-
VCL00012705	Clapet	-
XTU00007788	Nourice amont	-
XTU00009202	Manchette de liaison	-
XTU00009203	Nourice aval	-
XYR00000310	Pieces de raccordement	-

### 30355CO00001 - Cpt d'eau sectorisation St Paul les Fonts

Code	Libellé	Marque
IQE00004774	3008CS016 PAUL10 St Paul CS Village	ACTARIS
KST00006906	Télérelève	TECHNOLOG

### 30355CO00002 - Cpt d'eau sectorisation SAINT PAUL

Code	Libellé	Marque
IFE00003436	Débitmètre alimenté + capteur Cyble	-
KST00007123	Télésurveillance	-

### 30355SS00001 - Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts

Code	Libellé	Marque
DAM00001657	Ballon anti belier	CHARLATTE
GBT00006612	Serrureries station	-
IQW00002041	Compteur électricité Surpresseur du Sablas St Paul les Fonts	-
JCC00001119	Chauffage	ETIREX
KST00066855	Télésurveillance	SOFREL
NCA00004133	Armoire de commande	GRUNDFOS
NEP00001304	Eclairage	-
NPD00001229	Réenclencheur disjoncteur	-
NPD00001720	Disjoncteur	-
PCS00002981	Pompe N°2	GRUNDFOS
PCS00002982	Pompe N°1	GRUNDFOS
VAN00592477	Robinetteries station	GRUNDFOS
XTU00005023	Tuyauterie station	GRUNDFOS



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Analyse de pilotage AEP** : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

**Autosurveillance EU** : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

**Biens de retour** : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

**Biens de reprise** : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

**Bilan journalier EU** : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

**Bilan annuel EU** : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

**Branchement AEP** : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

**Branchements EU** : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

**CARE** : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Compteur** : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

**Contrat abonnés AEP** : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# **LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES**

# NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE 2023

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions*

## PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

### → [Arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution](#)

Le présent arrêté vient préciser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de mise à jour du **plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE), tel qu'il est précisé à l'article R.1321-22-1 du code de la santé publique issu du décret n°2022-1720 du 29 décembre 2022.

**Les PGSSE liés à la zone de captage sont élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027 et les PGSSE liés à la production et à la distribution sont élaborés et adoptés avant le 12 janvier 2029.**

### → [Arrêté du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole](#)

Les mesures de ce programme d'actions national visent à lutter contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Le présent arrêté modifie certaines des mesures qui étaient fixées par l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié transposant la directive 91/676/CEE, dite directive « nitrates » suite à la révision quadriennale prévue par l'[article R. 211-81-4 du code de l'environnement](#).

### → [Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole](#)

Le présent arrêté remplace l'arrêté du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole :

- Il précise les modalités de renforcement des mesures 1, 3, 7 et 8 du programme d'actions national.
- Il explicite le nouveau dispositif de flexibilité agro-météorologique introduit dans l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié, relatif au programme d'actions national.
- Il précise les modalités de désignation des zones d'actions renforcées définies à l'article R. 211-81-1 du code de l'environnement et fixe les conditions de la nouvelle dérogation temporaire à l'obligation de résorption de l'azote, issu des effluents d'élevage, par traitement ou par export, introduite par décret modifiant l'article R. 211-81-5 du code de l'environnement.

### → [Plan d'action du 30 mars 2023 pour une gestion résiliente et concernée de l'eau, 53 mesures pour l'eau](#)

Le 30 mars 2023, le Président de la République a présenté un plan d'action « pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ». Ce plan comporte 53 mesures, et prévoit notamment une ambition de réduire de 10% l'eau prélevée d'ici 2030, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, de prévenir les pollutions et d'améliorer la gestion des périodes de sécheresse.

### → [Décret n° 2023-241 du 31 mars 2023 relatif à la protection des zones de captages et des bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages contre la pollution par les nitrates d'origine agricole et aux dérogations préfectorales dans le cas de situations exceptionnelles](#)

Le présent décret vient étendre les zones dans lesquelles les programmes d'actions régionaux peuvent prévoir des mesures de renforcement ainsi que les mesures de renforcement susceptibles d'être mises en œuvre. Il vient notamment créer un nouvel article R. 211-81-1-1 au sein du Code de l'environnement précisant l'identification de ces zones et modifie les dispositions relatives aux dérogations préfectorales dans le cas de situations exceptionnelles.

### → [Rapport. IGEDD n°014714-01, mars 2023, Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022](#)

18 recommandations pour améliorer l'anticipation et la gestion pluriannuelle de ces épisodes de sécheresse, connaître en temps réel les impacts et les réduire, et objectiver les enjeux de partage et prévenir les conflits d'usages de l'eau.

Parmi les 18, notamment :

- Mettre en place un dispositif de suivi des impacts de sécheresses en temps quasi-réel et en différé notamment sur l'eau potable, sur les milieux et sur les activités économiques
- Terminer sur l'ensemble du territoire national, d'ici l'été 2023, la mise à jour des arrêtés-cadres départementaux sécheresse et d'ici l'été 2024, d'arrêtés-cadres interdépartementaux,
- Renforcer les lignes directrices nationales pour les mesures de restriction et pour les dérogations possibles.
- Réduire les délais de prise des mesures à quatre jours maximums après le dépassement des seuils, en ne réunissant pas systématiquement les comités ressource en eau ou en les consultant de manière dématérialisée,
- Encourager le déploiement progressif de compteurs téléversés sur les différents usages
- Développer une méthode permettant l'évaluation de l'efficacité des mesures de restriction en temps quasi-réel ;
- Veiller à la clarté de la formulation des restrictions et à leur caractère contrôlable
- Structurer la communication en matière de gestion de l'eau dans la perspective des sécheresses à venir selon quatre axes.

→ [\*\*Avis du CESE, avr. 2023 « Comment favoriser une gestion durable de l'eau \(quantité, qualité, partage\) en France face aux changements climatiques » :\*\*](#)

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté le 11 avril 2023 un avis très important sur la question de l'eau. Son objectif était de répondre à la question : Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ?

Voici les principales préconisations :

- Renforcer en moyens et personnes la R&D (publique et privée)
  - Objectiver le débat sur les bassines
  - Rendre responsables les industriels de l'ensemble du traitement de leurs rejets d'exploitation
  - Dresser un bilan, rendu public, de l'application des Assises de l'eau
  - Accélérer le processus de nécessaire sortie des pesticides en agriculture
  - Mettre en œuvre les démarches d'élaboration et d'adoption d'un SAGE dans les territoires non encore couverts
  - Revoir la tarification et engager un débat public sur l'opportunité des modifications pouvant être apportées au système de tarification de l'eau sur les territoires métropolitains et dans les Outre-mer
- [\*\*Instruction. 16 mai 2023 sur le Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse :\*\*](#)

Après la présentation du guide national de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont publié le 17 mai 2023 une instruction à destination des services déconcentrés et précise ainsi les actions que ces derniers doivent réaliser sans attendre.

Il vient notamment préciser les modalités de concertation et de gouvernance au niveau local en matière de gestion de la sécheresse, les conditions de déclenchement des mesures de restriction ainsi que le contenu des mesures minimales à prendre en fonction du niveau de restriction.

→ [\*\*Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement\*\*](#)

Le présent arrêté définit des mesures de restriction sur les prélèvements et la consommation en eau de sites industriels, ainsi que des modalités d'exemptions de certaines installations. Il s'applique en cohérence avec les arrêtés d'orientations de bassin, les arrêtés cadres départementaux et interdépartementaux, ainsi qu'avec les arrêtés préfectoraux applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement. Ces arrêtés peuvent notamment fixer, lorsque le contexte local le justifie, toutes dispositions plus contraignantes que celles prévues par le présent arrêté, afin de protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Ces arrêtés pourront par ailleurs être révisés afin de prendre en compte les dispositions du présent arrêté.

→ [\*\*Arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement\*\*](#)

Le présent arrêté vient modifier l'arrêté du 26 janvier 2010, notamment ses annexes. Il corrige également le fait que les normes de qualité environnementales pour les polluants spécifiques de l'état écologique sont fixées par le ministre en charge de l'écologie, sur proposition de l'OFB et non plus de l'ONEMA.

→ [\*\*Arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines\*\*](#)

Le présent arrêté vient modifier l'arrêté du 17 décembre 2008. Il remplace notamment ses annexes I et fixe respectivement les limites de qualité pour les eaux souterraines et des valeurs seuils. La liste minimale de paramètres et valeurs seuils

associées retenues au niveau national s'enrichit de nombreuses substances. Le tableau B sur les valeurs à définir localement est supprimé. Le calcul des valeurs moyennes est également modifié

## ENVIRONNEMENT

→ [Rapport relatif à la « campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine », Anses, mars 2023](#)

Au cours de la période 2020-2021, le laboratoire d'hydrologie de l'Anses a réalisé des analyses de l'eau destinée à la consommation humaine afin de rechercher la présence de composés chimiques qui ne sont pas spécialement recherchés pendant les contrôles réguliers. Les résultats des analyses ont été publiés dans un rapport de l'Anses, au début du mois d'avril. Ce rapport expose les résultats obtenus pour les trois classes de polluants sélectionnés : les pesticides et métabolites de pesticides, les résidus d'explosifs et le 1,4-dioxane, un solvant.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [ANSES, Avis du 20 janvier 2023 relatif à la demande de réexamen des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant du S-métolachlore,](#)

L'ANSES a été saisie récemment par la Direction générale de la prévention des risques et la Direction générale de la santé pour la réalisation d'une expertise permettant d'évaluer le risque de transfert aux eaux souterraines du S- métolachlore et de ses métabolites. Dans l'avis du 20 janvier 2023 publié par l'ANSES, cette dernière annonce qu'elle engage une procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant cette substance.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

→ [Note d'information du 14 avril 2023 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions prises notamment dans le cadre de la transposition de la directive \(UE\) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :](#)

L'annexe constitue un guide relatif aux nouvelles dispositions prises à destination des agences régionales de santé. Ce guide regroupe 12 thématiques :

- Ordonnance et décret
- Usages domestiques
- Définitions, exigences de qualité, valeurs de vigilance, valeurs indicatives en eau potable
- Mesures correctives en eau potable dont les dérogations
- Contrôle sanitaire de l'eau potable par l'ARS
- Surveillance de l'eau potable par la PRPDE



- Mécanisme de vigilance en eau potable
- Eaux conditionnées et eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique (qualité, contrôle sanitaire, surveillance)
- Laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux
- Information du consommateur
- Matériaux au contact de l'eau et produits et procédés de traitements de l'eau
- Introduction au PGSSSE de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution et à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à l'alimentation humaine.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### → [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### → [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

### → [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

### → [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

### → [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

### → 8 mars 2023 - [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « **favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index** » et de « **sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés** ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
  - o 2022-2023: 215 000 euros
  - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
  - o 2022-2023: 431 000 euros
  - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
  - o 2022-2023: 5 382 000 euros
  - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiés ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

→ [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

→ [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou**

groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

→ [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.